Ronan Le Délézir

Thierry Le Borgne

Le cheval peut-il constituer un outil d'aménagement du littoral?

Du Grand Site Gâvres – Quiberon à la Rivière d'Auray

Françoise Lumalé

Master 2 – Aménagement Des Territoires Maritimes et Littoraux

Septembre 2016

Christophe Le Pimpec

Catherine Quemener

Je tiens en premier lieu à remercier l'Institut Français du cheval et de l'équitation, et notamment Thierry le Borgne, Directeur du Département Ingénierie et Expertise pour la latitude qu'il m'a laissée dans l'organisation de mon travail tout au long de cette année de reprise d'études.

Christophe Le Pimpec, directeur-adjoint du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon, et son équipe, ont su avec patience, poser un regard nouveau sur le cheval et sa place dans le territoire dont ils ont la charge.

Catherine Quemener, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal et ses ingénieurs m'ont accompagné dans la compréhension des problématiques hydro-biologiques qu'ils côtoient au quotidien.

L'équipe enseignante du Master 2 Aménagement des Territoires Maritimes et Littoraux a également eu confiance dans mes capacités à concilier mes exigences professionnelles avec celles de la formation. Qu'elle soit ici également remerciée.

Enfin, merci à mon conjoint et à mes enfants, pour leur soutien tout au long de cette année dense et enrichissante.

Table des matières

GLOSSAIRE 6

INDEX DES FIGURES 8

PREAMBULE : METHODOLOGIE ET PROTOCOLE DE RECHERCHE 10

INTRODUCTION 11

1. LA BRETAGNE, LE CHEVAL ET LE LITTORAL 12

1.1. Les Celtes d'Armorique et leurs chevaux 12

1.1.1. La place du cheval dans l'Histoire de la Bretagne 12

1.1.2. Deux siècles pour construire une relation : quand le travail cède la place au loisir 15

1.2. Une place pour le cheval dans un espace de plus en plus convoité 20

1.2.1. De la notion de milieu à celle de territoire 20

1.2.2. La perception par l'élu local des activités équestres au regard de la protection du littoral 26

1.2.3. La perception des usagers vis-à-vis de la sensibilité des milieux 27

2. LE TERRITOIRE D'ETUDES : DE LA PETITE MER DE GAVRES A LA RIVIERE D'AURAY 31

2.1. Deux Syndicats Mixtes aux missions et aux actions différentes 31

2.1.1. Le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon, opérateur Natura 2000 et Grand Site de France 31

2.1.2. Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal 40

2.2. Des problématiques spécifiques liées à la nature des activités équestres 48

2.2.1. Un positionnement des pratiques équestres au sein d'un espace nécessairement partagé 48

2.2.2. Un calendrier des pratiques qui chevauche celui des autres activités s'exerçant sur le littoral 57

2.3. Des impacts physiques et biologiques encore méconnus 58

2.3.1. Des impacts sur les milieux terrestres qui restent mal évalués 58

2.3.2. Des impacts sur les milieux aquatiques à confirmer 60

3. QUELLE PLACE DONNER AU CHEVAL DANS L'AMENAGEMENT DU LITTORAL ? 65

3.1. Des acteurs équestres éloignés des gestionnaires et propriétaires des territoires.... 65

3.1.1. Une prise en compte partielle des professionnels et des usagers dans la réflexion conduite à ce jour 65

3.1.2. Une analyse proposée qui intègre les acteurs équestres dans leur globalité et leur diversité... 67

3.2. Une filière équestre en constant essor depuis 50 ans mais qui marque le pas..... 71

3.2.1. Des chiffres clefs pour comprendre 71

3.2.2. Des schémas prospectifs à intégrer 73

3.2.3. Une place à repenser pour les activités équestres 74

3.3. Des actions à conduire pour concilier usages équestres et préservation des sites.... 76

3.3.1. Des comportements à faire évoluer 76

3.3.2. Des aménagements dans le temps et l'espace à adapter 77

3.3.3. Une image du cheval à valoriser 80

CONCLUSION 83

ANNEXES 84

BIBLIOGRAPHIE 128

GLOSSAIRE

AELB :	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AFIT :	Agence Française d'Ingénierie Touristique
ALUR :	(Loi pour) l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
AOT :	Autorisation d'Occupation Temporaire
APPB :	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
AQTA :	Auray Quiberon Terre Atlantique (communauté de communes)
ARS :	Agences Régionales de Santé
BBO :	Blavet Bellevue Océan (communauté de communes)
CD56 :	Conseil Départemental du Morbihan
CDE :	Comité Départemental d'Equitation
CDTE :	Comité Départemental du Tourisme Equestre
CEL, CELRRL :	Conservatoire du Littoral des Rives et des Rivages Lacustres
CELM :	Centre d'Entrainement et le Lancement de Missiles
CTMA :	Contrat Territorial Milieux Aquatiques
DCE :	Directive Cadre sur l'Eau
DHFF :	Directive Habitats Faune Flore
DO :	Directive Oiseaux
DOCOB :	Document d'Objectifs (sous-entendu Natura 2000)
GIZC :	Gestion Intégrée des Zones Côtières
IFCE :	Institut Français du Cheval et de l'Equitation
IFREMER :	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INPI :	Institut National de la Propriété Industrielle
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
INVS :	Institut National de Veille Sanitaire
MAEC :	Mesures Agro Environnementales Climatiques
OGS :	Opération Grand Site
OPCA :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ONF :	Office National des Forêts
PAC :	Politique Agricole Commune
PLUi :	Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDCI :	Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale
SIG :	Système d'Information Géographique
SIVU :	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMGSGQ :	Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon
SMLS :	Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal
SMVM :	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TPB :	Théorie du Planned Behavior
TVB:	Trame Verte et Bleue
VBN :	Value Belief Norm
ZPS :	Zones de Protection Spéciale pour l'avifaune
ZSC :	Zones Spéciales de Conservation pour les milieux et les espèces

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Illustration d'un retour de noces en Bretagne ..... p. 14

Figure 2 : Photographie du Pardon aux chevaux de Clohars-Carnoët..... p. 14

Figure 3 : Photographie aérienne du Haras national d'Hennebont ..... p. 14

Figure 4 : Peinture de Paul-Emile Boutigny, Un épisode de l'affaire de Quiberon..... p. 14

Figure 5 : Cartes postales illustrant les courses de chevaux en Bretagne au début du XXème siècle ..... p. 17

Figure 6 : Photographie du nettoyage de plage en traction animale..... p. 23

Figure 7 : Photographie d'un Gravelot à collier et enclos sur le haut de plage..... p. 23

Figure 8 : Photographie de traces de sabots dans la dune grise de Plouharnel..... p. 23

Figure 9 : Photographie du surpâturage en bord de ria.....p. 23

Figure 10 : Carte du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Grand Site ..... p. 32

Figure 11 : Carte des propriétaires fonciers..... p. 34

Figure 12 : Carte des principales mesures de protection..... p. 37

Figure 13 : Carte de la voie verte V5 en cours de réalisation et en projet..... p. 39

Figure 14 : Carte du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal..... p. 40

Figure 15 : Carte des bassins versants..... p. 41

Figure 16 : Carte des points de suivis de la qualité des eaux littorales..... p. 44

Figure 17 : Tableau du classement sanitaire, qualité microbiologique de l'eau et tendances sur la zone d'études ..... p. 45

Figure 18 : Photographie du bi-fils bas installé sur Sainte-Barbe..... p. 50

Figure 19 : Photographie du mono-fil bas installé sur le Menez-Hom ..... p. 50

Figure 20 : Photographie du tri-fils haut installé pour matérialiser l'itinéraire équestre le long du camping d'Erdeven..... p. 50

Figure 21 : Photographie des ganivelles marquant l'entrée de la plage de Penthièvre..... p. 50

Figure 22 : Photographie de l'effet de la suppression du bi-fil bas sur le respect du tracé..... p. 50

Figure 23 : Photographie d'une lice basse installée sur la voie verte de Theix..... p. 50

Figure 24 : Photographie d'une passerelle inadaptée à la pratique équestre..... p. 52

Figure 25 : Photographies d'accidents liées à des franchissements inadaptés..... P. 52

Figure 26 : Photographie d'une passerelle adaptée à la pratique équestre..... p. 52

Figure 27 : Photographie d'une passerelle adaptée aux attelages..... p. 52

Figure 28 : Photographie du revêtement alvéolaire installé sur l'accès à la plage de Port Rhu... p. 54

Figures 29 et 30 : Schéma du principe d'aménagement de voie verte avec bande enherbée latérale autorisant le passage des cavaliers et signalétique correspondante…… p. 54

Figure 31 : Photographie d'une chicane pour le passage des cavaliers …….. p. 54

Figure 32 : Schéma de principe d'implantation d'une chicane…… p. 54

Figure 33 : Photographie de la signalétique Morbihan à cheval…… p. 54

Figure 34 : Photographie de cavaliers d'endurance sur la plage de Penthièvre ……. p. 56

Figures 35 et 36 : Photographies de crottins sur le parking de la plage d'Erdeven et sur la plage du Men-Dû…… p. 56

Figure 37 : Photographie du surpâturage sur le secteur de Plouharnel…… p. 56

Figure 38 : Photographie d'entretien des dunes en pastoralisme équin à Porspoder…… p. 56

Figure 39 et 40 : Cartes de localisation des ciblages spécifiques sur les secteurs Kerdréan et Men-Dû …… p. 62

Figure 41 : Photographie de Horse-surfing sur la plage …… p. 83

PREAMBULE : METHODOLOGIE ET PROTOCOLE DE RECHERCHE

Le mémoire présenté ci-après est le résultat d'une double démarche, menée auprès de deux structures publiques que sont les Syndicats Mixte du Loc'h et du Sal et du Grand Site Gâvres - Quiberon et de l'Université de Bretagne Sud. Il s'agit en effet de répondre aux attentes universitaires dans le cadre de la validation du Master 2 Aménagement Des Territoires Maritimes et Littoraux et aux collectivités qui s'interrogent sur la place des activités équestres dans leurs territoires et ses impacts sur les milieux.

Le stage s'est ainsi construit autour de deux lettres de commande (cf. annexe 1) émanant des deux Syndicats Mixtes susnommés, dont l'objectif commun est d'engager un dialogue entre la filière professionnelle équine, actrice de l'aménagement des territoires et les instances locales.

Dans un contexte économique difficile, face à une réglementation environnementale de plus en plus présente, les entreprises équestres, souvent individuelles et peu représentées s'avèrent complexes à appréhender pour les propriétaires et gestionnaires de l'espace confrontés aux pratiques. La phase de terrain de ce stage avait donc pour ambition d'aller à la rencontre des acteurs professionnels et amateurs du monde du cheval, avec le concours des instances fédérales départementales - Comité Départemental d'Equitation et Comité Départemental de Tourisme équestre - dans l'optique d'engager avec les propriétaires et les gestionnaires de l'espace, un dialogue constructif. Après une réunion plénière invitant l'ensemble des professionnels, l'envoi de questionnaires par mail et la proposition de rendez-vous collectifs par secteur géographique complétés d'entretiens individuels, la phase d'analyse des données a pu déboucher sur des propositions spatiales et organisationnelles en prise directe avec les besoins et attentes du terrain.

Les échanges bilatéraux avec les propriétaires des terrains, le croisement des contraintes réglementaires et techniques pesant sur les gestionnaires avec les enjeux économiques ont permis de faire émerger des propositions soumises au débat. Une concertation avec les élus, prévue en septembre 2016, permettra, après discussion, une formalisation des itinéraires retenus, des arrêtés municipaux nécessaires, une programmation budgétaire et un phasage des travaux, conditionnés par l'obtention des autorisations administratives ad hoc.

La validation des conclusions par les élus, pour des raisons de calendrier ne pourra s'opérer qu'au-delà du délai de stage. Il conviendra, pour les deux Syndicats Mixtes, d'être attentifs à la mise en œuvre des mesures et à leur suivi dans le temps, dans le souci permanent du maintien du dialogue instauré durant les six mois d'étude.

INTRODUCTION

Le cheval et la mer sont deux sujets qui, au cours de l'histoire, se croisent et donnent lieu à de multiples récits, mythes et légendes. Ces deux sujets aujourd'hui se côtoient et parfois entrent en conflit, face à des pratiques qui se développent et à des attentes sociétales qui évoluent.

Quelles sont les pratiques équestres exercées sur les littoraux, au travers de deux exemples bretons et quels impacts ont-elles sur ces milieux naturels fragiles ? Quelles économies en dépendent et quels moyens peuvent être mis en œuvre pour tenter de concilier développement des activités et préservation des milieux ? Comment le cheval peut-il être approché en tant qu'acteur de l'aménagement du territoire ?

En s'appuyant sur le territoire du Grand Site dunaire de Gâvres - Quiberon et le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, ce mémoire se propose de retracer les évolutions des pratiques équestres et d'évaluer leurs impacts, tant sur l'occupation foncière, la dégradation physique des milieux que sur la qualité de l'eau sur les sites respectivement concernés. Dans la limite des possibilités de l'étude, en termes de temps, de budget et d'état de l'art, il tentera d'apporter des éléments factuels et scientifiques sur le rôle joué par les activités équestres dans les territoires étudiés sans pour autant prétendre à déterminer des responsabilités en terme juridique.

A partir d'un panorama bibliographique des connaissances actuelles sur les relations entre cheval et littoral, appliquées aux zones à forte fréquentation équestre, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut Français du cheval et de l'équitation en matière d'aménagements et de filière équestre, il propose de mettre en perspective les observations effectuées sur le littoral du sud Bretagne avec les politiques d'aménagement envisageables.

Enfin, il ne fait pas l'impasse sur les impacts positifs des activités liées aux pratiques équestres en bord de mer, et ce du point de vue de la dynamique économique générée, ainsi que des possibilités offertes en matière de surveillance ou d'entretien des espaces.

L'objectif de ce mémoire sera donc de dresser, à l'instant T, le constat des pratiques observées et de leurs impacts, de les analyser au regard des autres zones géographiques françaises ou étrangères soumises aux mêmes pressions afin de proposer une analyse des relations cheval-littoral et des préconisations en matière de gestion technique et humaine de ces activités, dans un objectif d'aménagement concerté des territoires.

1. LA BRETAGNE, LE CHEVAL ET LE LITTORAL

La culture locale bretonne, de par la position géographique de la région, repose avant tout sur la mer. Mais entre continent et océan, le cheval a depuis longtemps accompagné les hommes dans leur conquête de ces territoires rudes, où terre et mer apportent à l'homme sa subsistance. Comment cet animal est-il passé de l'utile au futile? Quelle place est aujourd'hui la sienne, dans cet espace de plus en plus convoité qu'est le littoral ?

1.1. Les Celtes d'Armorique et leurs chevaux

1.1.1. La place du cheval dans l'Histoire de la Bretagne

Installés du centre au nord de l'Europe entre le quinzième et le dixième siècle avant notre ère, les Celtes issus des hauts plateaux d'Asie ont apporté avec eux leur culture équestre. Objet d'une véritable vénération, le cheval dans la race celtique semble avoir été très tt divinisé : « ar gazec gwenn » ou la jument blanche, nom donné à la lune sur l'Ile de Molène comme en Irlande, illustre ainsi l'adoration de cet astre et le relie au cheval. Le soleil, fils de Dagdae, dieu suprême gaélique est également symbolisé par un cheval. La célèbre Epona, déesse Gauloise, hérite son nom du mot Epos (Equos en gaélique), rattachable au latin Equus qui signifie cheval. Protectrice des peuples cavaliers, elle est souvent rapprochée de la déesse Rhiannon également nommée « la grande reine » qui galopait si vite qu'il était impossible de la rattraper. Elle sera détmée, avec l'avènement du christianisme, par Saint Eloi, qui lui succèdera en tant que patron des chevaux et des forgerons sur le fronton de nombreuses églises bretonnes. Une autre figure célèbre des légendes bretonnes relie le cheval au littoral : il s'agit du roi Marc'h, qui se vit affublé par vengeance, par la princesse d'Ys, des oreilles et de la crinière de son cheval.

Un ancien poème breton, daté du Vème siècle, fait état de ce qui fut sans doute la première course organisée de chevaux sur le sol breton : le Roi Bodrick offrit ainsi la main de sa fille, Aliénor, à celui des cavaliers qui se montrerait le plus rapide… De nombreux documents, ainsi que des fers à cheval et des bornes de pierre retrouvées dans les champs, attestent également de la présence des premiers hippodromes en divers endroits de Bretagne [1]. Histoires et légendes ne manquent donc pas, dans la culture bretonne, qui associent le cheval et le littoral.

[1] Henry Lee, *Historique des courses de chevaux de l'antiquité à ce jour*, Librairie Charpentier et Fasquelle, Paris, 1914, p. 52

La place de cet animal dans le territoire s'est peu à peu structurée, en réponse aux besoins des populations et aux caractéristiques pédoclimatiques des micro-régions. Avec quatre types différents de chevaux, adaptés à chaque utilisation, la Bretagne dispose de montures pour la guerre : destrier et roussin, légers, sommier plus lourd et palefroi pour la parade. Seuls le roussin et le sommier étaient produits en Bretagne, le palefroi venant du Sud de la France et le destrier de Normandie. Sur le littoral, pays de cultures où la température est douce, les routes sont faciles à construire et les sommiers utiles au transport des marchandises jusqu'aux ports. Dans les terres, le roussin prend le nom de bidet breton, présent des Montagnes noires aux Landes de Lanvaux. La topographie irrégulière, la présence de nombreux marais rend difficile la circulation des charrettes, les étroits sentiers souvent boueux n'étant praticables qu'à cheval, et le piéton devant se résigner à cheminer sur les talus. C'est donc bien le cheval qui guide l'aménagement routier à cette époque.

L'animal est l'indispensable compagnon de la vie quotidienne, homme, femme et marchandises y trouvant place pour se rendre au marché. Les noces sont également l'occasion de courses effrénées où le nouveau couple se mesure au reste du village (cf. figure 1). Pardons, fêtes populaires et cérémonies accordent au cheval une place particulière dont les traces restent visibles aujourd'hui dans la statuaire des chapelles et des calvaires ainsi que dans les agendas, au regard des multiples comices agricoles, Pardons aux chevaux ou fêtes du cheval (cf. figure 2). Dès le XVIIème siècle, sous l'influence de Colbert, la production de chevaux se structure, dans une région favorable à l'élevage où le cheval est déjà bien implanté. Prenant le relais des haras provinciaux et des riches propriétaires, les Haras nationaux contribuent à faire de la Bretagne une zone de production d'exception avec plus de 28 000 animaux exportés par an à la fin du XVIIIème siècle et plus de 180 000 chevaux présents sur le territoire. A Langonnet d'abord, puis à Lamballe et Hennebont, la construction des Haras vient compléter la structure urbaine existante, créant, autour des édifices royaux, de nouveaux quartiers qui englobent peu à peu les sites équestres dans le tissu urbain (cf. figure 3).

Au-delà de la production de chevaux lourds pour l'agriculture, la Bretagne se distingue par une production importante de chevaux de selle, reconnus pour leurs qualités d'endurance et de vitesse. Tout naturellement, les premières courses de chevaux voient le jour, d'abord en pleine lande puis, sur les grèves de ce qui deviendra les stations balnéaires. Auparavant, un certain nombre aura péri, sur les dunes de Sainte Barbe, où la cavalerie royaliste affrontera les Républicains et les Chouans, en 1795 lors d'une bataille dont Hoche sortira vainqueur (cf. figure 4).



Figure 1 : Illustration d'un retour de noces

Source : Les origines du cheval breton



Figure 2 : Pardon aux chevaux à Clohars-Carnoët

Source : Françoise Lumalé

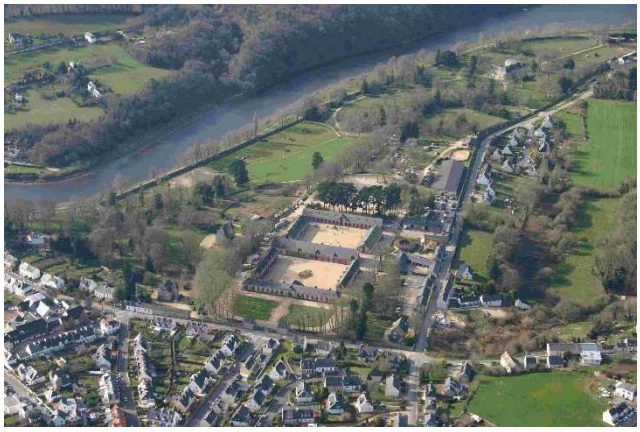


Figure 3 : Haras national d'Hennebont vu du ciel

Source : Olivier Macé



Figure 4 : Peinture de Paul-Emile Boutigny,
Un épisode de l'affaire de Quiberon

Source : Musée des Beaux-Arts de Mirande

Au fil des siècles, le cheval prend donc sa place, aux côtés des hommes et contribue à façonner un urbanisme intégrant pleinement sa circulation et son hébergement : voies « carrossables » permettant le roulage des attelages, portes cochères autorisant le passage dans l'habitation jusqu'à l'écurie ou simples anneaux fixés au mur pour y attacher les montures sont autant de témoins de la place des chevaux dans l'environnement.

1.1.2. Deux siècles pour construire une relation : quand le travail cède la place au loisir

Le tourisme balnéaire, création britannique de la fin du XVIIIème siècle, se propage en Bretagne dans la continuité des côtes européennes, des Pays Bas à la Manche. Les stations balnéaires, telles que définies par Philippe Clairay, sont « des agglomérations situées au bord de la mer, organisées autour d'une ou plusieurs plages, dans lesquelles se sont implantés une villégiature de plaisance et des équipements spécifiques, l'ensemble, à destination de loisir, se caractérisant nécessairement par la saisonnalité de son activité économique[2] ». Initialement construites autour d'une approche hygiéniste liée aux bienfaits médicaux des bains de mers et de l'air marin, elles évoluent rapidement vers ce que les anglais qualifient de « high life », à savoir le développement d'activités sportives et de loisirs, d'abord destinés à l'élite mondaine[3]. Les familles royales choisissent en premier lieu la côte normande plus proche de Paris comme résidences d'été - à l'image de Deauville créée en 1860 par le Duc de Morny et où l'hippodrome fut construit avant l'église -, mais sous l'influence de quelques intellectuels et artistes tels que Sarah Bernhardt ou Edmond Rostand, la presqu'île de Quiberon confirme rapidement son attractivité. Le développement des conserveries entre 1860 et 1880 sur le secteur, et avec lui, la construction des premières villas près des plages modifient le paysage et les équilibres économiques du territoire. L'arrivée du chemin de fer à Quiberon en 1882 conforte son attractivité, les riches propriétaires des filatures du Choletais puis les Soyeux Lyonnais jetant leur dévolu sur cet éperon rocheux, pour y construire leur résidence, à l'exemple du Château Turpault, figure de proue de la commune.

Le cheval reste alors - presque paradoxalement au regard des progrès techniques - très présent, sur les côtes françaises comme à l'intérieur des terres et cela pendant presque un siècle.

---

[2] CLAIRAY P. et VINCENT J., « Le développement balnéaire breton », une histoire originale, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2008, tome 115, n°4, p. 201-233).

[3] PECOUT C. et BIROT L., « La culture sportive mondaine à la Belle Époque : facteur du développement des stations balnéaires du Calvados », *Annales de Normandie*, 2008, 58e année, n°1-2. p. 135-146

Le cheptel chevalin français passera ainsi de 2 millions de têtes en 1789 à 3 millions en 1840, effectif qui se maintiendra jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Le « taux de pénétration » est alors de presque 1 cheval pour 10 habitants ! Utilisé pour la guerre, l'agriculture et l'industrie, il est partout et sous toutes ses formes.

Le XIXème siècle voit ainsi se développer la traction hippomobile, d'abord dans sa version agricole puis pour le transport des personnes et des biens - chevaux de roulage et chevaux de poste -. Une commission fut même constituée, en 1816, pour étudier l'influence de l'allure d'un cheval sur le revêtement des routes. Signe distinctif pour l'aristocratie, qui se doit de posséder les plus beaux chevaux et les plus belles écuries, l'apport du pur-sang anglais vient modifier l'aspect et l'usage du cheval dans la société. En 1833 est créée la Société Française d'Encouragement tandis que les premières courses trouvent naturellement leur place sur les plages. L'État, initiateur du développement balnéaire, conduit en parallèle une politique d'aménagement du territoire qui modifie profondément la physionomie du littoral et explique en partie la situation foncière actuelle observée sur nos côtes.

Le décret du 14 décembre 1810 impose ainsi la plantation de pins fixateurs des côtes sableuses et l'installation de palissades : celles-ci sont régulièrement dégradées par les propriétaires mécontents, qui se voient privés du bénéfice de leurs terres tant qu'ils n'ont pas payé les travaux effectués par l'État. De nombreuses communes, à l'image de Plouharnel en 1816, cèdent alors leurs parcelles littorales à l'État. Faute de conditions pédoclimatiques favorables, de nombreuses plantations ne connaîtront pas le succès escompté d'un strict point de vue forestier. Une partie des forêts sera même fermée au public, dans l'espoir de favoriser - sans réel effet - la production sylvicole. Dans le prolongement de ces espaces boisés, le Domaine Public Maritime, défini par l'ordonnance de Colbert de 1681 comme des espaces non appropriés ou « res millius » comprend « tout ce que la mer couvre et découvre et jusqu'où le grand flot de mars peut étendre sur les grèves ». Il se voit soustrait à l'appropriation privée, devenant inaliénable et imprescriptible et le restera hormis durant une courte période au cours de la Révolution Française. L'ensemble de ces politiques conduira à une omniprésence de l'État, détenteur théorique du pouvoir sur ces espaces, tandis que des pressions de toute nature - promoteurs immobiliers, politiques locales, luttes d'influences… - viendront peser sur les décisions et limiteront considérablement la cohérence des actions.

Au début du XXème siècle, le tourisme balnéaire prend un nouveau visage, que favorise la création, en 1906 du « droit au dimanche libre ». Les bains de mer à vocation médicale ayant considérablement perdu de leur attrait, les villages côtiers doivent trouver d'autres sources d'intérêt. Les activités festives et les animations se multiplient, à l'image des courses organisées sur les grèves un peu partout en Bretagne (cf. figure 5).







Figure 5 : cartes postales illustrant les courses de chevaux en Bretagne au début du XXème siècle

Source : archives Haras national de Lamballe

Les courses de chevaux quittent alors l'élite à laquelle elles appartenaient pour devenir des événements populaires et accessibles à tous. La pratique des sports nautiques, du tennis et du golf puis de l'équitation de loisir se développe peu à peu, conduisant les communes à structurer leurs équipements, en faisant ainsi des avantages concurrentiels majeurs. La cure-taxe, instaurée en 1910 devient taxe de séjour en 1919 et permet aux collectivités de disposer d'une manne financière permettant d'assurer les investissements nécessaires à l'accueil de ces populations saisonnières. A cette même période, l'Office National du Tourisme et les Syndicats d'Initiative voient le jour comme en 1917 à Quiberon. En 1924, le village est classé « station balnéaire [4] ».

Au-delà des premiers occupants issus de l'aristocratie, un nouveau public prend peu à peu sa place sur le littoral. La bourgeoisie d'affaires d'origine urbaine investit en constituant des sociétés de lotissement. De nouvelles entités balnéaires apparaissent, issues de noyaux anciens ou ex-nihilo, accolés aux plus belles plages. Plus que leurs homologues normandes ou aquitaines, les plages bretonnes jouent rapidement la carte du tourisme familial vantant la sécurité des baigneurs comme à Port Maria décrite en 1920 « comme la plage rêvée pour les enfants [5] ». A l'opposé des stations plus huppées offrant casinos et hôtels de luxe, les stations bretonnes misent sur les joies saines et les tarifs attractifs de leurs hébergements[6]. Le « discours de soi [7] » et la manière dont les publications relatent le territoire montrent bien cette évolution. Les côtes prennent des noms : Opale, Emeraude ou Sauvage ; les plages s'intitulent « Sables d'or » ou, dans un élan de simplicité « Grande Plage » ; les brochures touristiques mettent en avant les activités offertes, parmi lesquelles le « galop sur la plage » figure en bonne place. Les centres équestres et les centres de tourisme équestre se multiplient, parfois installés sous un abri sommaire au plus près des touristes. Quittant leur origine militaire et les méthodes d'apprentissage « à la dure », l'équitation évolue vers le loisir et se féminise. La fin de la monte obligatoire en amazone, en 1930, avec l'autorisation du pantalon « pour monter à cheval et à bicyclette » signe le début d'une révolution…

---

[4] PECOUT C., BIROT L., « La culture sportive mondaine à la Belle Époque : facteur du développement des stations balnéaires du Calvados », *Annales de Normandie*, 2008, 58e année, n°1-2. p. 135-146

[5] COLL, « La Presqu'île de Quiberon, Auray, Carnac, Vannes *», Guide pratique du touriste*, sans date, 3ème édition, 90 p.

[6] COLL, « Les Petits trous pas chers *», Guides des familles aux bains de mer, plages de la Manche et de l'Océan*, Ed. La Fare, Paris, 1903, 383 p.

[7] VINCENT J., « Vers la professionnalisation des stations balnéaires, Bretagne, Vendée », www.espaces-temps.net, 2011, p.1-18

Certaines régions, comme la Camargue, qui dispose d'un littoral non urbanisé de 40 km ont saisi très tôt l'opportunité que représente ce tourisme équestre naissant. Dès les années 50, un homme, visionnaire et emblématique, Denys Colomb de Daunat, a ainsi ouvert le premier hôtel pour accueillir les cavaliers en quête de liberté. Territoire hostile, inhospitalier et quasi amphibie, la Camargue est devenue en quelques années, autour de la trilogie « chevaux, taureaux, oiseaux », un véritable mythe. Son image, construite de toutes pièces au cours du XXème siècle est venue s'opposer aux velléités de l'État d'y implanter des aménagements lourds : la Nation Gardiane et l'économie touristique qui l'accompagne sont nées autour d'un costume mi-provençal mi far-west, de parades d'Arlésiennes montées en croupe sur des chevaux blancs et de tridents brandis devant les taureaux… Le film Crin-Blanc illustre pour toute une génération, cette « nature sauvage et toute-puissante, incarnée par le galop d'un étalon blanc monté par un jeune héros en quête de liberté ». De manière très pragmatique, le territoire accueille aujourd'hui plus de 800 000 touristes par an auxquels s'ajoutent 4,7 millions d'excursionnistes à la journée. Ils injectent quelques 210 millions d'euros dans l'économie locale dont 11% sont liés aux loisirs. 1 visiteur sur 6 pratique l'équitation à l'occasion de son passage soit un chiffre d'affaires pour la filière estimé à 3,85 millions d'euros par an pour un cheptel d'environ 3 000 équidés[8].

D'autres régions littorales ont également fait du cheval un facteur différenciant. La Baie de Somme, et plus particulièrement le Parc du Marquenterre ont vu ainsi émerger, il y a un peu plus de 30 ans, une nouvelle race de chevaux: le Henson. Répondant au triple objectif de réduction des coûts de production des chevaux, d'entretien des espaces et d'accueil d'un public amateur de liberté et de découverte, le concept d' « Espaces Equestres Henson » s'est développé pour proposer aujourd'hui 3 sites de pratique sur les 20 km de côte regroupant plus de 200 chevaux fabriqués « sur mesure » pour cette activité de tourisme équestre accessible à tous. Eco-adaptée, proposant une occupation et une valorisation du territoire par le pâturage extensif et contribuant aux ressources économiques locales, la stratégie Henson est rapidement devenue une illustration du rôle possible du cheval dans le développement local.

Dans de nombreux territoires, le rôle des touristes dans la vie locale s'accentue, ceux-ci passant du statut de visiteurs d'un jour à vacanciers fidèles puis résidents secondaires ou retraités permanents ! Cette sédentarisation des villégiateurs les transforme en acteurs des politiques de territoire, qui intègrent le tissu associatif puis les conseils municipaux. Ces profondes évolutions ne sont pas sans conséquences sur les perceptions actuelles de ces espaces et sur les activités, notamment équestres, qui s'y exercent. L'origine souvent urbaine de ces nouveaux habitants les a parfois tenus éloignés d'un animal que les ruraux ont continué à côtoyer au quotidien.

[8] BRUNEL S. et COLOMB DE DAUNANT F., *Le mythe de Crin Blanc ou l'invention de la Camargue*, Arles, Actes Sud, 2016, 144 p.

Le crottin qu'ils laissent derrière eux, l'appréhension ressentie à leur approche ou le ralentissement de la circulation qu'ils produisent déclenchent quelquefois de vives réactions dans les conseils municipaux.

De cheval de labeur et de guerre, l'animal devient donc cheval de course puis de loisir. Élément essentiel de la station balnéaire chic, à l'image de la Baule, Deauville ou le Touquet, il est également très présent dans les stations plus familiales où il rend les services de transport de personnes et de marchandises et contribue au folklore local. Sur un espace où la pression foncière s'accentue, où l'automobile s'impose peu à peu et se traduit par l'élargissement des voiries et l'augmentation de la vitesse, il devient au fil du temps moins essentiel, et parfois même indésirable, tandis que d'autres activités économiques autour du tourisme de masse prennent le pas.

1.2. Une place pour le cheval dans un espace de plus en plus convoité

1.2.1. De la notion de milieu à celle de territoire

A l'image de la pêche à pied, la pratique équestre s'effectue en grande partie sur un espace naturel au statut singulier - puisqu'il relève du domaine public-, l'estran. Les évolutions réglementaires européennes et leur traduction sur les côtes françaises par le décret de 1996, définissent des zones de salubrité du littoral en fonction des niveaux de contamination fécale (par la mesure de la teneur en *Escherichia coli*) et chimique (teneurs en métaux lourds notamment plomb, cadmium et mercure). Essentiellement appliquée aux zones de production conchylicole et à la pêche professionnelle, cette réglementation a été étendue au ramassage des coquillages et aux eaux de baignade.

Au-delà de l'impact économique lié à la production proprement dite, la préservation de l'estran envisagé comme « un espace naturel susceptible d'être affecté par les effets négatifs de la croissance et à ce titre d'entrer dans le champ du politique[9] » devient un enjeu de territoire. Les points de vue des acteurs locaux s'affrontent avec ceux de l'administration comme l'illustrent les conflits récurrents observés dans les baies du grand ouest dès qu'un arrêté interdisant la pêche est prononcé.
Les politiques publiques d'aménagement, qu'elles soient contractuelles (charte de Parc Naturel régional, contrat de baie ou de pays…) ou planificatrices (Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Gestion Intégrée des Zones Côtières, Opérations Grand Site, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme…) font naître de vives réactions tant

[9] KALAORA B., « Quand l'environnement devient affaire d'État », *Anthropologie du politique,* Paris, 1997, p. 179

l'appropriation de ce milieu est forte : tradition contre changement, nouveaux contre anciens, locaux contre extérieurs, loisirs contre activités primaires, l'un dérange toujours l'autre. Les cavaliers et meneurs, friands de cet espace d'entraînement et de loisir n'échappent pas à la règle à chaque marée basse. La cohabitation sur l'estran entre bassiers (nom donné aux pêcheurs à pied), kite-surfeurs, chars à voile, plagistes, promeneurs et chevaux s'établit, avec des questions soulevées de sécurité de chacun, voire de risque sanitaire. A l'exception des inventions récentes relatives aux matériels sportifs, le phénomène n'est pas nouveau puisque dès 1820, un arrêté municipal interdit aux habitants de la ville de Royan « de laver les cochons, chevaux et autres bestiaux à la mer au moment où l'on prend les bains [10] ».

Le milieu dunaire est lui aussi objet de convoitise de la part des cavaliers. Constitué d'une succession d'habitats depuis la plage vers l'intérieur des terres, la faune et la flore s'y répartissent selon des gradients écologiques tels que le vent, la salinité, l'albédo…

Les facteurs écologiques, souvent très limitants, concourent à créer des habitats d'exception, à haute valeur patrimoniale par leur diversité génétique et spécifique. Un zonage se constitue ainsi, depuis la mer jusqu'aux franges forestières endémiques ou aux agroécosystèmes anthropiques.

La plage tout d'abord, totalement dépourvue de végétation à l'exception des laisses de mer apportées par les marées, abrite une faune variée d'invertébrés. Le haut de plage, recouvert par forte marée autorise, par l'enrichissement en azote que procure la décomposition des algues déposées, le développement d'halophytes annuelles telles que l'Arroche maritime *(Atriplex laciniata*) ou la Roquette de mer (*Cakile maritima).*

Très sensible au piétinement qui fragilise les plantes nouvellement installées, ce milieu souffre également du nettoyage intensif et mécanisé des hauts de plage parfois réalisé par les collectivités pour « faire plus propre ». Il est à noter que des méthodes de nettoyage par traction animale (cf. figure 6), moins impactantes sur le milieu, se développent, avec remise à l'eau des laisses de mer collectées, purgées de leurs macro-déchets.

Peu propice à la pratique équestre, du fait des sols fouillants néfastes aux tendons des chevaux, les hauts de plage ne sont que traversés par les cavaliers et meneurs pour accéder à l'estran. Ce faisant, ils menacent néanmoins, tout comme les autres usagers, l'habitat privilégié du Gravelot à collier interrompu *(Charadrius alexandrinus)* notamment en période de nidification entre mai et juillet (cf. figure 7).

Vient ensuite la dune embryonnaire soumise aux embruns mais non atteignable par la mer, où le sable mobile recouvre et découvre le couvert végétal au gré des vents.

Les plantes psammophiles telles que le Chiendent des sables *(Elymus farctus)* développent des réseaux denses de racines et de stolons qui contribuent à la rétention du sable et à la constitution d'une dune mobile (dite aussi dune vive ou blanche) sur laquelle s'installe l'emblématique Oyat (*Ammophila arenaria).*

[10] CAUE 17, « Royan 2000, un siècle et deux fois construite », *Actes de colloque*, www.caue17.com/wp-content/uploads/2014/04/royan-2000_100.pdf, 2000, p.16

Tout comme le haut de plage, la dune embryonnaire propose des sols trop profonds pour être utilisables par les pratiquants équestres.
Enfin, vient la dune grise, qui correspond à un habitat à l'abri des embruns où le sable fixé permet le développement de pelouses composées de mousses et de lichens et d'une cohorte de plantes annuelles et parfois vivaces, telles que l'Immortelle des dunes *(Helichrysum stoechos)* ou le Raisin de mer (*Ephedra distachia*). Le sol est ici plus stable, notamment lorsque le couvert végétal est dense, offrant une surface rase et portante propice à la pratique équestre. Il reste très fragile et sensible au piétinement, qui fait revenir le milieu vers l'état phyto-sociologique précédent (cf. figure 8).

La dune laisse ensuite place aux boisements et à l'urbanisation selon l'occupation du territoire privilégiée par les aménageurs : les espaces non urbanisés restent bien entendu les plus propices à la promenade à cheval, même si cavaliers et meneurs apprécient les traversées des hameaux ou villages, occasions de rencontres et de découvertes. L'une des caractéristiques majeures du Grand Site Gâvres - Quiberon mise en avant tant par les acteurs du nautisme que du tourisme de nature est bien entendu la limitation de son urbanisation et sa quasi-absence en front de mer, à l'opposé de ce que peuvent connaître la Vendée ou l'Aquitaine par exemple. De nombreux itinéraires de balades équestres s'établissent ainsi en arrière de la dune, sur les chemins ruraux et forestiers, hors périmètre du Grand Site proprement dit. C'est également sur ces secteurs, parfois en limite de dune grise que les propriétaires particuliers ou les structures professionnelles implantent les paddocks et équipements destinés à l'hébergement des équidés. L'absence de gestion agronomique de ces parcelles et le surpâturage souvent constaté, conduisent à une forte dégradation du milieu préjudiciable au maintien du couvert végétal et donc à la protection du sol contre l'érosion (cf. figure 9). A contrario, une bonne gestion pastorale permet l'entretien de ces surfaces via les équidés et contribue à ouvrir et à enrichir les milieux en luttant contre l'avancée des ligneux.
A l'interface entre milieu côtier et intérieur des terres se trouvent les rias, profondes échancrures par lesquelles la marée remonte les cours d'eau. Elles témoignent peut-être plus encore que les zones côtières de l'ambiguïté que la Bretagne entretient avec la mer. En effet, les populations n'ont pas toujours célébré le littoral ! Elles y sont venues, plus par nécessité que par engouement, les terres bordant les rias nécessitant pour être productives des apports issus du milieu marin. Le goémon, ramassé à l'aide des chevaux, permettait d'améliorer ces « terres froides » peu fertiles afin d'y produire légumes et céréales dans une logique extensive pour compléter la production effectuée sur les « terres chaudes » plus riches, de l'intérieur.



Figure 6 : nettoyage de plage en traction animale

Source : Tout en traction





Figure 7 : gravelot à collier et enclos sur le haut de plage

Source : Yaouenn Sabot



Figure 8 : traces de sabots dans la dune grise de Plouharnel

Source : Françoise Lumalé



Figure 9 : surpâturage en bord de ria

Source : Françoise Lumalé

L'extraction du Maërl, accumulation d'algues calcaires et son épandage sur les champs était également une pratique fertilisante très répandue, les dernières autorisations d'extraction sur la Bretagne sud s'étant éteintes en 2011. Les milieux que l'on qualifie aujourd'hui de « naturels », présents dans ces rias, sont donc les héritages des pratiques agricoles menées au fil des siècles et les écosystèmes qui en résultent au niveau des estuaires y sont fortement inféodés. La faune et la flore qui s'y installent résultent de la conjonction des facteurs naturels - contexte géologique, topographie, climat… - et des caractéristiques qui en découlent - courants, charges de matières en suspension, salinité, température… Dans ces milieux intertidaux qui constituent des écotones particuliers vivent et se reproduisent de nombreuses espèces parfois protégées qui subissent de plein fouet les impacts des activités humaines. Selon la dynamique agricole encore présente, liée notamment aux contraintes réglementaires fortes s'exerçant sur les itinéraires techniques d'élevage ou culturaux, ces terres trouvent un regain d'intérêt auprès des détenteurs d'équidés, à la recherche de parcelles pour y faire pâturer leurs animaux.

Lieux de toutes les convoitises, mais aussi de tous les dangers, les zones côtières font l'objet de politiques de protection depuis les ordonnances des XVIème et XVIIème siècles jusqu'aux directives européennes les plus récentes.
Parmi la multitude de textes existants, les deux textes fondateurs de la politique actuelle sont sans doute la Directive Oiseaux de 2009 et la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) de 1992. Il s'agit, dans les deux cas, de constituer, à l'échelle de l'Europe, un réseau écologique de sites d'intérêt communautaires, qualifiés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour l'avifaune et Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les milieux et les espèces. Ces directives sont traduites par la création de sites « Natura 2000 » sur lesquels un document d'objectifs (DOCOB) doit être produit, l'incidence des projets éventuels évalué et l'état de conservation des espèces et des habitats mesuré. Au préalable, avec la création en 1975 du Conservatoire du Littoral des Rives et des Rivages Lacustres puis l'adoption de la Loi Littoral en 1986, la France s'était engagée à préserver son « tiers sauvage » de côtes, associant acquisitions foncières en collaboration avec les collectivités et conventions de gestion.
Nos côtes, milieux autrefois peu convoités et libres d'usages, considérés comme dangereuses au regard des risques pour les habitations et les terres cultivées lors des tempêtes sont devenues des « sites classés ou inscrits » au titre de la loi de 1930 : certaines sont considérées à l'image de ce qui est prévu pour les monuments historiques comme des « sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». La notion de « littoral » qui résulte de l'association des deux milieux que sont la terre et la mer, montre toute la difficulté de définir ce qui, d'évidence, dépasse le seul domaine de la géographie physique. Le littoral dépend de l'usage qui en est fait.

Jean-Louis Tissier, géographe et professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, disait ainsi du littoral « qu'il n'est que la conséquence de son attractivité pour les populations qui s'y sont fixées ; c'est le génie humain qui fonde les formes d'exploitation des territoires : il est tout à la fois intelligence des milieux et de leur dynamique et facultés d'adaptation permanente aux contraintes ». Au-delà du littoral d'oekoumène, le littoral est également un territoire d'institution : sa maîtrise découle de la volonté stratégique de contrôle par les puissants (c'est le *res publicae in uso publico* des Romains) et les décrets déjà évoqués de 1566 et de 1681. Il est à la fois ligne - bord de mer - et bande - rivage - et tient compte des activités de la société (et donc de ses décideurs) à un instant T, plus que de la mobilité inhérente à sa nature même. De plus en plus, le concept intègre les notions d'interface, de lieux de contacts et d'échanges à l'image de ce que prévoient les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) des régions disposant d'une façade littorale. La Trame Verte et Bleue (TVB) s'étend alors jusqu'à la laisse de basse mer et prend en compte la limite transversale de la mer dans les estuaires. Les enjeux de continuité écologique peuvent ainsi être identifiés permettant de fixer des objectifs de préservation et de remise en état, base des plans d'actions à conduire.
La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) renvoie quant à elle à une conception homogène et continue du littoral où mer et terre ne se distinguent pas, où homme et nature se fondent, où activités économiques et développement écologique s'articulent. Cette approche dynamique, observable sur une échelle de temps humain, conduit à la définition d'un nouveau « domaine public littoral » à partir des zones qui seront progressivement submergées en raison notamment des effets du réchauffement climatique. Il s'agit de repenser la frange littorale comme un espace-tampon protégeant les zones urbaines arrières, en développant des méthodes de « relocalisation des biens et activités » originales, sécurisées et équitables.

Néanmoins, la perception du littoral par les acteurs et notamment les élus-décideurs varie considérablement selon la représentation qu'ils se font de cet espace. Une étude, menée en 2013 a permis d'observer une population d'élus au regard de sa perception du littoral en tant que territoire communal. Si l'objet premier de l'étude était de faire le lien entre représentations sociales, spatiales et iconographie, ses conclusions nous éclairent sur la manière dont les élus appréhendent le littoral et par voie de conséquence l'administrent. La poursuite de l'étude montrera de manière très concrète cette différence d'approche, au regard de la place des activités équestres, en fonction des collectivités et de leurs élus et ses conséquences sur l'aménagement des espaces et l'organisation de l'activité.

1.2.2. La perception par l'élu local des activités équestres au regard de la protection du littoral

Les représentations sociales, selon Moscovici (1961), se définissent comme des « univers d'opinions » relatifs à certains objets de notre environnement. Savoir de sens commun pour Jodelet (1984) ou système d'interprétation de la réalité pour Abric (1994), une représentation sociale est une organisation d'opinions socialement construites relative à un objet donné, résultant d'un ensemble de communications sociales, permettant de maîtriser l'environnement et de se l'approprier en fonction d'éléments symboliques propres à son ou ses groupes d'appartenance » (Roussiau et Bonardi, 2001). « Les représentations sociales d'un groupe déterminent les prises de position de ce groupe et participent ainsi à sa relation avec les autres groupes[11] ».

Deux processus fondamentaux sont à l'origine de l'émergence des représentations sociales : le processus d'objectivation d'une part qui associe une image concrète à une signification abstraite ; le processus d'ancrage d'autre part, qui a pour fonction d'injecter du sens dans une figure non familière. L'action simultanée des deux processus aboutit à une forme de pensée naïve où s'associent des images et des significations et conduit également à une forme de représentation iconographique spécifique au groupe.

Parmi 141 élus interrogés au sein de 39 communes littorales, deux classes sont apparues. La première, regroupant les items « Protection », « Aménagement », « Risque » et « Responsabilité », semble renvoyer à l'idée d'une menace portée par le milieu marin contre lequel il convient de lutter ; la seconde, qui regroupe les items « Développement économique », « Organisation du territoire », « Ressource » et « Conflits d'usages », semble plutôt évoquer l'idée de l'activité économique et de son organisation qu'il convient d'encadrer et d'accompagner. Il est possible de faire l'hypothèse que l'appartenance à l'une ou l'autre de ces classes conditionne, au moins en partie, l'attitude de l'élu au regard des pratiques équestres. En effet, dans le premier cas, la priorité donnée à la protection du milieu conduirait à rechercher la limitation des activités tandis qu'une représentation sociale axée sur l'activité économique inciterait à la promouvoir. Cette différence pourrait partiellement expliquer les variations considérables de réglementations existantes au sein de collectivités parfois contigües et offrant des milieux similaires. Quelles sont les raisons qui poussent un élu à interdire totalement l'accès aux plages ? Quels sont les arguments mis en avant localement pour faire de la pratique équestre un emblème pour le territoire ?

[11] LE MOEL B., MOLINER P., RAMADIER T., « Représentation sociale du milieu marin et iconographie du territoire chez des élus de communes littorales françaises », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, http://vertigo.revues.org/16014, 2015, Volume 15 Numéro 1.

1.2.3. La perception des usagers vis-à-vis de la sensibilité des milieux

Au-delà des élus, les usagers de ces espaces littoraux ont également leur perception du milieu en fonction du rapport à la nature qu'ils établissent. L'approche sociologique proposée par Jean Corneloup en 2009 dans le cadre des Ateliers du Conservatoire du Littoral[12], distingue quatre grandes formes culturelles de relation à la nature s'étant succédées au cours de l'Histoire. Les formes traditionnelles se réfèrent aux jeux d'adresse tels que les joutes ou jeux à cheval déjà pratiqués dans l'Antiquité ; le XIXème siècle a vu se développer une logique de domination de la nature (symbolisée par l'animal dans le cas de l'équitation) avec la régate ou l'alpinisme et dans le domaine équin, le développement des courses et des concours hippiques.

A partir des années 80, les pratiques ludiques sont apparues accompagnées d'une forte marchandisation et d'une mise en spectacle, en parallèle d'une démocratisation importante, notamment pour l'équitation. Enfin, depuis les années 90, dans la mouvance d'un rapport à la nature différent liée à l'augmentation des préoccupations « écologiques », la conception récréative des pratiques tend à être repensée en favorisant davantage la relation et la recherche de sens. « Il est urgent de retrouver de la profondeur pour que la nature ne soit pas simplement un lieu de consommation. » Dans cette logique, construire la relation de l'usager à la nature revient à hiérarchiser les valeurs de la société dans laquelle il opère : qui, du randonneur pédestre, du cycliste ou du cavalier est le plus légitime ? Quel projet de développement pour le territoire et par là même, quel projet de société ?

L'enjeu est de développer une culture de la nature afin de recomposer les liens entre pratiques, environnement, patrimoine et activités de divertissement. Il faut parvenir à modifier les attitudes et les comportements des usagers, dans le cadre des pratiques encadrées mais aussi des individuelles notamment pour les sports de nature qui sont, par essence, des pratiques non encadrées, dans des espaces non aménagés et libres d'accès… Sur 25 millions de pratiquants recensés, 14 millions sont en effet des pratiquants libres ou auto-organisés[13]. Le terme « sport de nature » retenu dans la réglementation française (Agence Française d'Ingénierie Touristique, 2014) désigne «les activités physiques et sportives, aériennes, nautiques ou terrestres qui se déroulent en milieu naturel». Les pratiquants de ces activités étant en forte augmentation depuis plusieurs décennies, la connaissance fine de ces publics et des représentations qu'ils se font de la nature est essentielle pour parvenir à limiter leurs impacts sur les milieux qu'ils occasionnent.

[12] CORNELOUP J., « Conservatoire du littoral et sports de nature : pour des règles du jeu partagées? », *Actes de colloque, Ateliers du Conservatoire du Littoral*, Gruissan, 2009, p.14

[13] COSQUER A., LE CORRE N., MICHEL GUILLOU E., DAVIAU N, DEROGIS P . GICQUEL C., TACHOIRES S., « Sensibilisation des pratiquants de sports et loisirs de nature au dérangement de la faune sauvage, les apports de la psychologie environnementale », *Laboratoire LETG-Brest-Géomer*, Brest, 2015, p.13.

Les apports de la psychologie environnementale qui propose d'étudier les interrelations de l'individu avec l'environnement dans ses dimensions physiques et sociales peuvent permettre de mieux connaître les facteurs influençant les comportements (Moser 2009). Chaque individu possède sa perception spécifique de l'environnement en fonction de ses connaissances, de ses valeurs ou de ses émotions. Le contexte social dans lequel il évolue, les relations interindividuelles qu'il déploie influencent également cette perception. Les deux mécanismes sont inter-agissants : selon Clayton (2009), « le comportement est fortement affecté par les conséquences qui découlent de ce comportement ; (…) les individus apprennent non seulement des comportements, mais également des attitudes, des valeurs et des normes des autres individus qui les entourent ; et (…) les individus changent dans le temps, de manière génétiquement préprogrammée ainsi qu'en réponse aux environnements ».

Plusieurs théories du comportement, dont celle des représentations sociales de Moscovici évoquée au chapitre précédent permettent d'identifier et d'analyser les éléments qui entrent en jeu dans la compréhension des comportements des individus. La Théorie du Planned Behavior (TPB) et le modèle environnemental Value Belief Norm (VBN), bien que non explicitement rattachés s'appuient tous les deux sur les liens entre comportement, normes sociales et normes personnelles. Ils négligent cependant la part de réponses émotionnelles et affectives dans les processus de délibération cognitive pour ne considérer l'individu que sous l'angle de la rationalité. Ils présentent néanmoins un intérêt pour la compréhension des comportements collectifs au regard des actions individuelles et de leurs apparentes contradictions. Le modèle Attitude Behavior Context (ABC) intègre quant à lui les facteurs internes et externes. « Le comportement (B) est le produit de l'interaction entre la sphère personnelle des variables d'attitude (A) et des facteurs contextuels (C) (Stern, 2000). Enfin, la théorie de l'attachement au lieu, « relation affective, identitaire, entre un individu et un lieu spécifique, dans un contexte social donné » (Low 1992), associe les notions d'environnement naturel et culturel. Il existe un lien émotionnel positif entre l'individu et le lieu, qui influence les représentations et les comportements individuels (Wynveen, 2013). Ces théories, utilisées via les outils numériques dans le cadre du programme « sensibilisation des pratiquants de sports et de loisirs de nature au dérangement de la faune sauvage », actuellement en cours en région Bretagne (2015-2017) ont permis d'analyser le comportement des pratiquants auto-organisés utilisant les sites bretons classés Natura 2000, au travers de l'étude de forums complétés d'entretiens qualitatifs. Cette étude offre des données sur une population de pratiquants ne mobilisant pas de structure associative ou professionnelle, traditionnellement peu représentée.

Concernant la pratique équestre, les conclusions de cette étude montrent une approche de la nature considérée comme support de l'activité, la relation homme-cheval semblant prendre le pas sur la présence d'une biodiversité remarquable ou d'une fragilité des milieux.

Au-delà du bien-être psychologique (diminution du stress et de l'anxiété, augmentation de l'estime et de la confiance en soi) et physiologique (exercice physique), les bénéfices cognitifs de la pratique tels que le développement de connaissances et de compétences techniques (gestes et postures, météo, topographie…) est mis en avant. Cet élément constitue un argument à promouvoir dans la communication sur le respect des milieux, qui au lieu de s'exercer par la négative, peut s'appuyer sur ces aspects valorisants. Ainsi, le pratiquant, retirant des bénéfices d'une activité fortement dépendante du milieu en perçoit davantage les fragilités et devient plus enclin à coopérer pour sa préservation. La notion de liberté, entendue ici comme l'absence de contraintes notamment d'encadrement et de ressenti liée aux sensations procurées par l'activité (galop sur la plage par exemple…) est primordiale dans l'approche que font les usagers des sports de nature. La recherche d'une autonomie des individus transparaît également et se traduit par l'éloignement volontaire qu'il soit géographique ou social.

Le choix d'un cheminement, la volonté de pratiquer seul ou en groupes restreints et choisis illustrent cette recherche d'émancipation du cadre social habituel. Au regard de ces exigences, toute tentative de normalisation (interdictions ou restrictions d'accès, horaires,…) est perçue comme une contrainte à la pratique. Les moyens mis en œuvre pour réguler les pratiques, qu'il s'agisse de communication ou d'aménagements devront intégrer cette caractéristique afin d'amener les pratiquants à internaliser les normes. Ainsi, les injonctions ne seront plus ressenties comme extérieures par les individus mais vécues comme des éléments cognitifs internes qu'il devient naturel de considérer (Darner 2009). La construction identitaire qui peut résulter des pratiques est également un levier pour une diffusion des bonnes attitudes en orientant certains comportements individuels par adhésion aux valeurs du groupe. Très marquée chez les surfeurs des années 70, elle ne se retrouve pas dans l'ensemble des sports de nature mais il peut être intéressant d'identifier les représentations associées à chacun. Ainsi, les messages de sensibilisation pourront porter, non pas sur les activités elles-mêmes mais sur les images véhiculées par les activités, images qui doivent être partagées par la majorité des pratiquants sans pour autant chercher à survaloriser l'appartenance à une communauté.

Le cavalier ou le meneur, contrairement à d'autres activités sportives de nature comme les sports nautiques ne se mesure pas aux éléments naturels mais à son cheval ! La notion d'humilité ou de respect du milieu apparait donc moins évidente que dans le cas du surf ou de la voile, mais peut s'appuyer sur la relation homme-animal qui doit nécessairement tenir compte de ces valeurs pour s'établir. L'attachement au lieu, associé parfois au lien familial donne aux pratiquants un sentiment de légitimité, voire de priorité sur les espaces qu'il convient de valoriser par un discours positif plutôt que coercitif : respecter le milieu, c'est aussi permettre la prolongation de l'expérience pour ses propres enfants… Devenir un protecteur de ces espaces, en contribuant à sa mise en valeur, constitue une étape supplémentaire qu'il n'est pas interdit d'imaginer.

Ces apports quelque peu théoriques et conceptuels demandent maintenant à être territorialisés, afin de les intégrer à la réflexion menée sur le territoire d'études. Si de nombreux éléments semblent, de manière intuitive s'appliquer au littoral concerné par l'étude, il convient de préciser les caractéristiques et les enjeux des espaces étudiés, afin de proposer des solutions concrètes et adaptées.

2. LE TERRITOIRE D'ETUDES : DE LA PETITE MER DE GAVRES A LA RIVIERE D'AURAY

Le littoral morbihannais entre Lorient et Auray offre une grande variété de paysages, plages de sable, criques rocheuses et rias se succédant au fil des contextes géomorphologiques. Soucieuses de la préservation de son environnement, et en particulier de la qualité de ses eaux, les collectivités locales se sont organisées, depuis une vingtaine d'années, en Syndicats Mixtes en charge de la gestion d'entités cohérentes, au niveau des principaux bassins versants. La zone d'études couvre ainsi le territoire géré par le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon et celui du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, distant de quelques kilomètres. Si les problématiques sur les deux territoires sont quelques peu différentes, les impacts constatés et les acteurs mis en jeu trouvent des points communs utiles à la compréhension croisée du sujet.

2.1. Deux Syndicats Mixtes aux missions et aux actions différentes

2.1.1. Le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon, opérateur Natura 2000 et Grand Site de France

2.1.1.1. Un périmètre d'action s'étendant sur 7 communes

Initialement créé en 1997 sous la forme d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVU Grand Site Gâvres - Quiberon afin de piloter l'Opération Grand Site (OGS) initiée en 1993, la structure a été transformée en Syndicat Mixte Grand Site Gâvres - Quiberon (SMGSGQ) en 2005. Elle regroupe les 7 communes suivantes : Quiberon, Saint Pierre Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Etel, toutes les 4 membres de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), Plouhinec appartenant à la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (BBO) et enfin Gâvres, rattachée à Lorient Agglomération (cf. figure 10). Le Conseil Départemental du Morbihan a par ailleurs intégré le Syndicat Mixte en 2013. En parallèle, le SMGSGQ est devenu Opérateur Natura 2000 en 2002 et porteur du Programme Life Nature « Maintien de la biodiversité littorale sur le site Gâvres - Quiberon » en 2006. La signature de la convention d'Opération Grand Site Gâvres - Quiberon, en juillet 2012 est venue sceller un partenariat dynamique et pérenne entre l'Etat, la Région Bretagne et certains propriétaires fonciers - Conseil départemental du Morbihan, Office National des Forêts - assurant la mise en œuvre technique et financière d'un programme d'actions pour les cinq prochaines années.



Figure 10 : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon

Réalisation : SMGSGQ - Grégory Derrien

Le Conservatoire du Littoral contribue également à cette convention par des acquisitions foncières et des actions techniques complémentaires. Doté en 2015, d'un budget annuel de 1.1 million d'euros abondé, pour un quart par les communes et le Conseil départemental à hauteur de 7,35 €/habitant, le SMGSGQ a pour mission la réhabilitation du site par la protection et la restauration des milieux naturels tout en permettant aux visiteurs de profiter et découvrir le site dans des conditions de respect. Un premier programme opérationnel de 2 millions d'euros a permis d'enrayer, par l'organisation des conditions de stationnement des véhicules et de circulations piétonnes et la protection écologique du site, la dégradation des secteurs naturels les plus menacés.

A l'interface entre les propriétaires des terrains et les usagers, les missions du SMGSGQ sont portées par 8 salariés auxquels s'ajoutent 2 passeurs recrutés chaque été. Elles s'articulent autour de 2 axes principaux :

- la surveillance du territoire et la réalisation d'aménagements via la présence de 4 gardes du littoral encadrés par un directeur-adjoint,
- la sensibilisation à la protection du milieu, grâce à un animateur-nature et à une chargée de communication.

La maîtrise foncière constitue comme dans de nombreux espaces naturels, une clef de voûte de la gestion concertée et efficace des milieux. La présence historique du Ministère de la Défense, via la base des Fusco (fusiliers et commandos de marine) et ses champs de tirs associés (Centre d'Entraînement et de Lancement de Missiles -CELM), les 180 ouvrages du mur de l'Atlantique disséminés sur le site du Bego au cœur des dunes de Plouharnel ou encore la Poudrière de Saint Pierre Quiberon, a protégé le site d'une urbanisation certaine mais engendré des contraintes toujours fortes de limitation d'accès, voire de risques pyrotechniques. La politique actuelle de cession de certains terrains militaires aux collectivités ou au Conservatoire du Littoral contribue à réduire ces contraintes sur les zones concernées tout en invitant à la prudence et à la mise en œuvre d'études de sécurité pyrotechnique avant toute intervention. Un site internet actualisé en temps réel permet aux usagers de s'informer sur les servitudes et exercices de tir en cours, en complément de la signalétique installée sur le terrain et de la surveillance exercée par les vigies. Le constat effectué par les militaires est néanmoins celui d'une dégradation du respect des consignes par les usagers, et ce à terre comme en mer. De plus, le grand public a parfois du mal à accepter le régime dérogatoire, notamment en matière de constructions et d'aménagement dont l'armée bénéficie au titre des impératifs de défense. L'Office National des Forêts constitue un second interlocuteur en tant qu'héritier du massif de dunes royales plantées au XIXème siècle. La forêt domaniale de Quiberon constitue le seul massif boisé du site, si l'on excepte la zone enrésinée de la pointe du Conguel. En charge de sa protection et de sa valorisation, notamment via la chasse et, dans une moindre mesure, l'exploitation forestière, l'ONF a également pour missions l'ouverture et l'accueil du public.

Les cots d'entretien des chemins et leur prise en compte ou non dans le Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR) constituent un point d'achoppement à ne pas négliger dans cette étude. Le Conservatoire du Littoral des Rives et Rivages Lacustres (CEL) est particulièrement actif sur le secteur de la côte sauvage et sur Plouhinec où se confrontent richesse des milieux et fortes fréquentations. Sa mission de préservation des dunes le conduit à réguler la présence du public par la mise en défens des secteurs les plus sensibles et la réalisation d'aménagements en concertation avec le Syndicat Mixte. Le principe de non-accessibilité du sentier côtier aux chevaux, conformément à la législation en vigueur a été réaffirmé par le responsable régional consulté lors de l'étude, indépendamment de la configuration des lieux. De même, l'affirmation de l'accessibilité du public s'entend pour les pédestres en priorité, les autres usages étant fonction des adaptations nécessaires et des moyens disponibles. Enfin, la règle est celle de la non-création d'itinéraires nouveaux, voire de la recherche de fermeture lorsque cela est possible sans compromettre l'accessibilité. Des compensations de tracés sont néanmoins envisageables s'ils apportent la preuve de leur justification et de leur moindre impact sur l'environnement. Le Conseil Départemental du Morbihan, via les Espaces Naturels Sensibles est quant à lui propriétaire de quelques 400 hectares de dunes sur la commune d'Erdeven. Il a également en charge le suivi du projet Voie verte qui prévoit la traversée du site en reliant Gvres à Quiberon par des modes de déplacement doux.

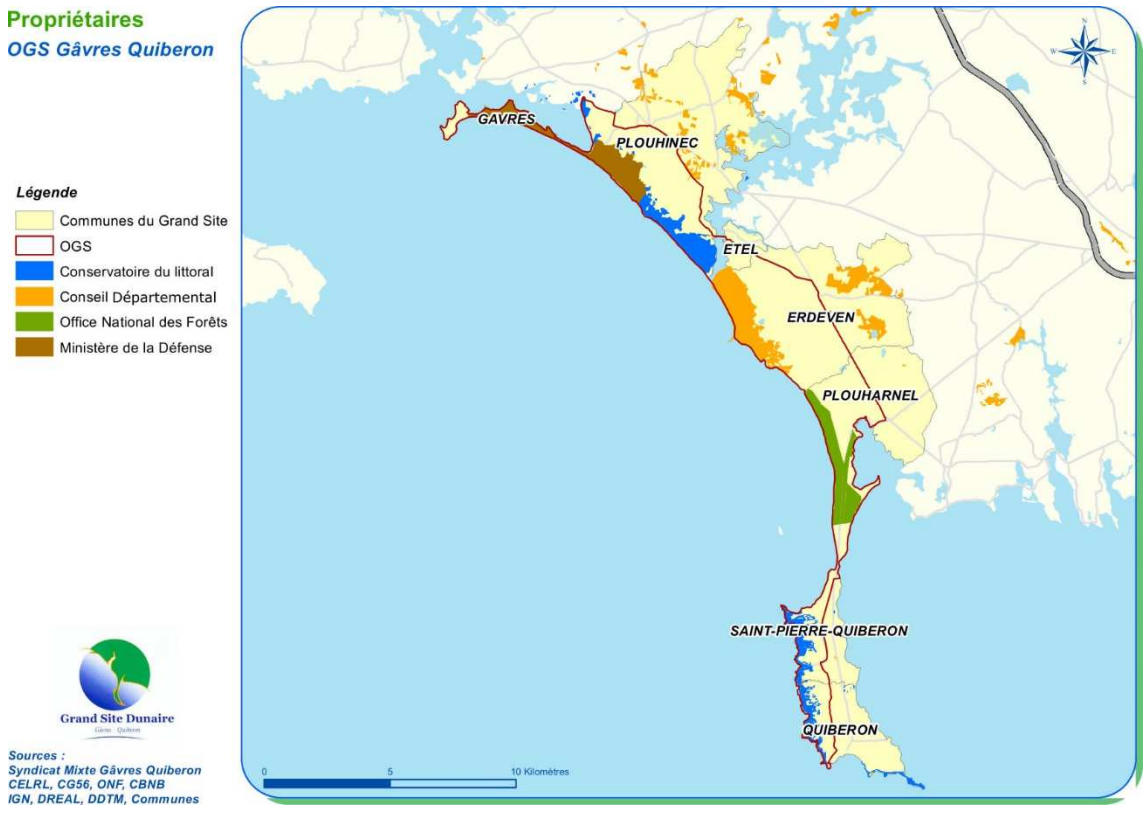


Figure 11 : carte des propriétaires fonciers

Réalisation : SMGSGQ - Grégory Derrien

Avec ses 35 km de linéaires côtiers non urbanisés d'un seul tenant, le site est le plus grand massif dunaire encore présent en Bretagne. Fortement apprécié des amateurs de glisse et des vacanciers, il connaît une fréquentation estimée à plus de 2 millions de visiteurs annuels. La population des communes adhérentes au Syndicat Mixte passe ainsi de quelques 25 000 habitants permanents à plus de 100 000 en saison. Le tourisme représente l'activité économique majeure, avec une offre de services large, allant des sports nautiques à l'aéromodélisme. L'équitation et notamment les promenades sur la dune et la plage font bien entendu partie des propositions très appréciées des vacanciers, fortement relayées par les outils de communication des Offices de Tourisme. L'agriculture reste bien représentée sur les communes de Plouhinec, Erdeven et Plouharnel, notamment en maraîchage, tandis qu'elle a quasiment disparu à Gvres, Quiberon et Saint Pierre Quiberon. Autrefois utilisées pour le pacage des animaux, le séchage du goëmon ou encore l'étrépage, la dune n'est plus aujourd'hui source de revenus agricoles directs du fait notamment des mesures de protection qui s'y rattachent. La conchyliculture reste active en Baie de Plouharnel avec une production d'huîtres creuses d'environ 2 000 tonnes par an.

La juxtaposition des propriétaires fonciers – et donc de leurs objectifs – donne tout son sens à l'existence d'un Syndicat Mixte en charge de la coordination des projets et de la gestion concertée du site.

2.1.1.2. Une gestion à coordonner

Constituant le grand espace naturel du littoral breton avec plus de 2 500 hectares, il est évident que cet espace hors norme est au cœur d'enjeux à la taille du défi que représente la préservation d'un site ultra-convoité. A peine large parfois d'un kilomètre, le site est prolongé par les dunes perchées surmontant les falaises de la presqu'île de Quiberon et recèle une diversité écologique exceptionnelle, liée notamment à la variété des conditions pédoclimatiques.
Le site regroupe ainsi, sur un territoire ininterrompu, la quasi-totalité des milieux littoraux de Bretagne :

- les milieux de haut de plage, soumis à l'érosion et aux grandes marées, où niche le Gravelot à collier interrompu *(Charidrius alexandrinus*), inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées d'extinction ;
- la dune blanche, dite aussi dune mobile à Oyat (*Ammophila arenaria*), qui forme un cordon de sable à la végétation clairsemée ;
- la dune grise, habitat prioritaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore de 1992, qui couvre plus de 1 000 hectares et abrite de nombreuses espèces végétales protégées telles que la Bourrache du littoral (*Omphalodes littoralis*) ;

- les dépressions humides intradunales, où la présence d'eau douce issue de la pluviométrie permet le développement des orchidées ;
- les falaises de la Côte Sauvage dont le cortège d'espèces est spécifique de ces milieux au sol quasi-absent.

Ce sont au total plus de 700 espèces végétales dont 80 à forte valeur patrimoniale qui se côtoient sur le site. Devant cette richesse écologique et paysagère, de multiples protections ont été mises en œuvre au cours du temps. La loi de 1930 s'y applique ainsi sur plusieurs sites classés ou inscrits. Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont également été pris en plusieurs endroits, en application de la loi de 1976 sur la Protection de la Nature. Une démarche est en cours auprès de la Préfecture concernant le fond de la Petite Mer de Gâvres et devrait aboutir courant 2017 à un APPB visant à restreindre la pratique hivernale des sports nautiques, source de dérangement pour l'avifaune. Les acteurs équestres n'ayant pas été consultés dans le cadre de cette réflexion, ils se sont regroupés et suite aux rencontres réalisées dans le cadre de l'étude ont manifesté leur intérêt et leur inquiétude auprès des services compétents. L'ensemble du site est bien évidemment soumis à l'application de la Loi Littoral traduite dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) intégrant les nouveaux périmètres des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) définis par la Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR). Les servitudes militaires présentes sur le site y sont notamment intégrées.
Au titre des Directives Oiseaux et Habitat Faune Flore, des zones Natura 2000 y ont été définies, un DOCOB rédigé et des ZPS et ZPC officialisées par arrêté préfectoral. Les action de protection, cofinancées par le programme européen Life Nature, qui a notamment permis la réalisation d'une première étude, en 2009 sur l'impact des activités équestres sur le Grand Site, sont coordonnées et mises en œuvre par le SMGSGQ, désigné opérateur local.
Enfin, dans le cadre de la démarche OGS engagée en 1989 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le massif dunaire de Gâvres - Quiberon est membre du Réseau des Grands Sites de France. Cette adhésion, qui ne confère pas de dimension réglementaire à l'action menée a pour objectif de permettre la reconnaissance du massif en tant que Grand Site de France à l'image de la Camargue Gardoise ou de la Pointe du Raz. Elle vise, outre une promotion commerciale évidente de la destination auprès du grand public, à la préservation de « l'esprit des lieux » par l'attribution pour une durée de 6 ans d'un label délivré par l'Etat, subordonné « à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable » (loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement - ENE).



Figure 12 : carte des principales mesures de protection

Réalisation : SMGSGQ - Grégory Derrien

2.1.1.3. Une stratégie en marche pour l'obtention du label Grand Site de France

La politique des Grands Sites de France, à l'origine curative - restaurer des sites très fréquentés qui avaient parfois perdu leur beauté et leur attractivité - consiste aujourd'hui à requalifier ceux-ci pour leur rendre leur beauté originelle et à les doter de modalités de gestion adaptées pour l'avenir. La valeur fondamentale du site est ainsi remise au cœur de l'action publique, de même que le capital qu'elle représente et sur lequel les collectivités territoriales et l'Etat acceptent d'investir. « Comment imaginer un avenir qui préserve à la fois les qualités, les valeurs et l'esprit des lieux des Grands Sites de France, enrichisse l'expérience globale de leurs visiteurs, procure un atout distinctif dans le positionnement touristique, et soit générateur de richesse économique et d'emplois pour le territoire et ses habitants ? ».

La réponse passe sans doute par une profonde remise en question du modèle actuel où les « gardiens du temple » (les protecteurs de l'environnement) s'opposent encore trop souvent aux « marchands du temple » (les acteurs du tourisme).

Le document-cadre édité en 2014 par le Réseau des Grands Sites de France décline les clefs d'un tourisme durable en adéquation avec les attentes du public :

- priorité donnée à l'expérience vécue plutôt qu'au produit, ce qui impose de sortir d'une offre standardisée,
- émergence du concept de motivation du visiteur au regard de sa découverte d'un site patrimonial,
- notion de « promesse Grand Site » conférant un avantage concurrentiel vis-à-vis de destinations meilleur marché mais ne disposant pas du capital paysager unique du Grand Site,
- gestion du « grand nombre » mais accueil de la « personne »,
- cohérence de l'expérience proposée sur le territoire via la création d'une chaîne de valeurs communes à l'ensemble des acteurs.

Le rôle possible du SMGSGQ dans la mise en œuvre concrète de cette démarche repose sur son expertise technique, fondée sur plus de 10 ans d'expérience et une très bonne connaissance du terrain mais dépend fortement de la qualité de sa gouvernance. Les élus du Comité Syndical, qui représentent chacun des territoires aux contours administratifs et politiques différents, doivent ainsi s'engager ensemble dans une stratégie commune, susceptible de fédérer les énergies. La volonté d'œuvrer collectivement à l'obtention du label Grand Site constitue une opportunité à saisir, traduite aujourd'hui dans la mise en œuvre concrète de la voie verte régionale V5 dite « la littorale ». Cet itinéraire, en cours d'élaboration, doit permettre de relier Roscoff à Saint-Nazaire. Il est prévu la réalisation du tronçon Gvres - Plouhinec - Erdeven, dans la continuité des itinéraires existants.

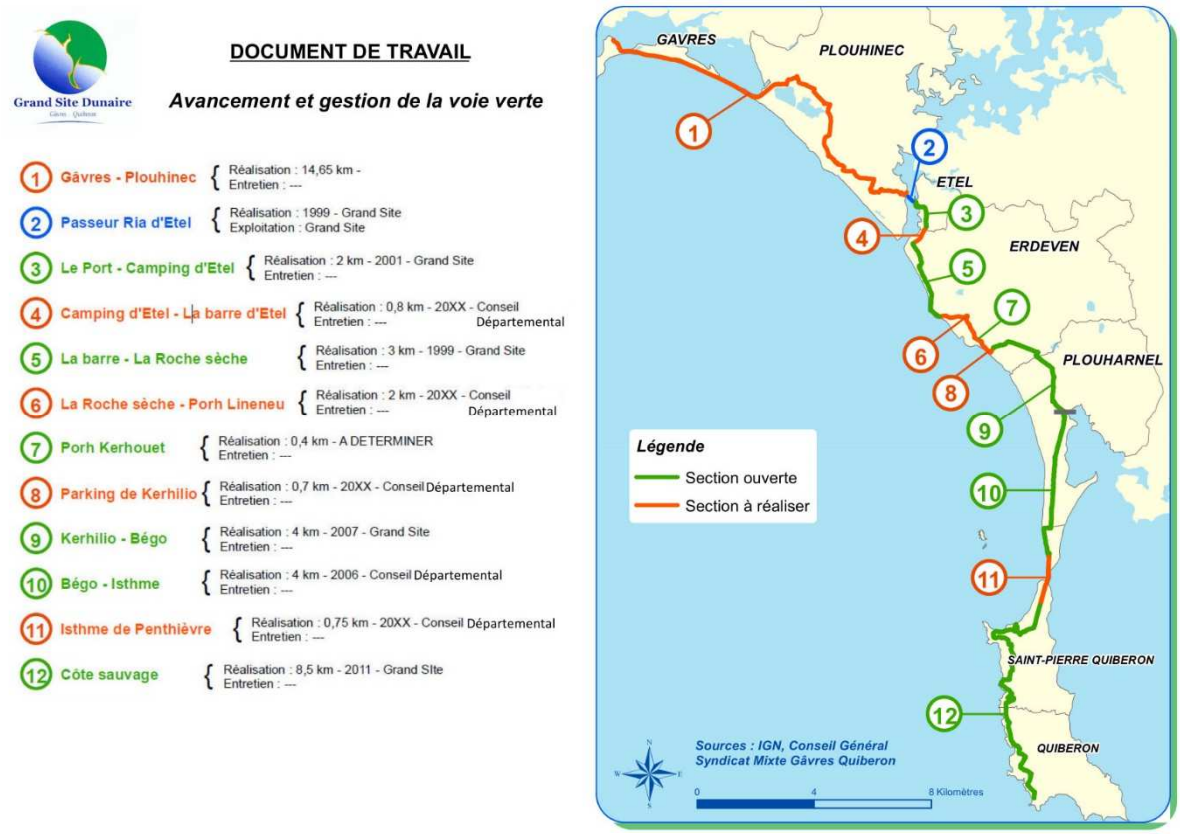


Figure 13 : carte de la voie verte V5 en cours de réalisation et en projet

Réalisation : SMGSGQ - Grégory Derrien

A ce jour, les premières concertations autour des tracés proposés ont eu lieu sans que les professionnels du monde équestre y soient associés. La voie verte, au travers des publications comme des décisions prises semble ne devoir concerner que les vélos,... Les autres usagers, pédestres, personnes à mobilité réduite, équestres semblent oubliés des réflexions alors que la coexistence des modes de transport doux devrait être recherché. Des difficultés propres au service du Conseil Départemental du Morbihan en charge du chantier Voie Verte retardent par ailleurs l'avancement de la réflexion. Le bureau d'études en charge du dossier voit ainsi son marché suspendu dans l'attente d'un renforcement en ressources humaines au sein du service. Cette pause imposée dans le processus peut constituer une opportunité pour la filière équestre, avec l'objectif d'être pleinement intégrée aux discussions au moment de leur redémarrage. Une démarche en ce sens a été conduite auprès du prestataire et du Conseil départemental dans le cadre de cette étude. Elle n'a pas été suivie d'effet à ce jour mais mérite d'être relancée lors de la reprise des études préalables. La seconde Opération Grand Site actuellement en cours en vue de l'obtention du label doit donc s'attacher à associer très largement l'ensemble des acteurs économiques du territoire, afin d'optimiser les chances de réussite de ce projet ambitieux, ce qui suppose un partage de valeurs qui va bien au-delà des seules contingences réglementaires.

Le travail réalisé en matière d'itinéraires équestres, par sa valeur d'exemple en terme de concertation entre une filière professionnelle, les propriétaires des espaces et les élus peut constituer une illustration très concrète d'une telle démarche, transposable à d'autres territoires à condition de voir aboutir et respecter les décisions.

2.1.2. Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal

2.1.2.1. Entre terre et mer, des territoires à réconcilier

Créé en 2007 dans la continuité de l'adhésion de la Communauté de Communes du Loc'h au programme Bretagne Eau Pure, le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal a pour vocation de porter les démarches de gestion de l'eau et des milieux aquatiques de ses 27 communes membres.

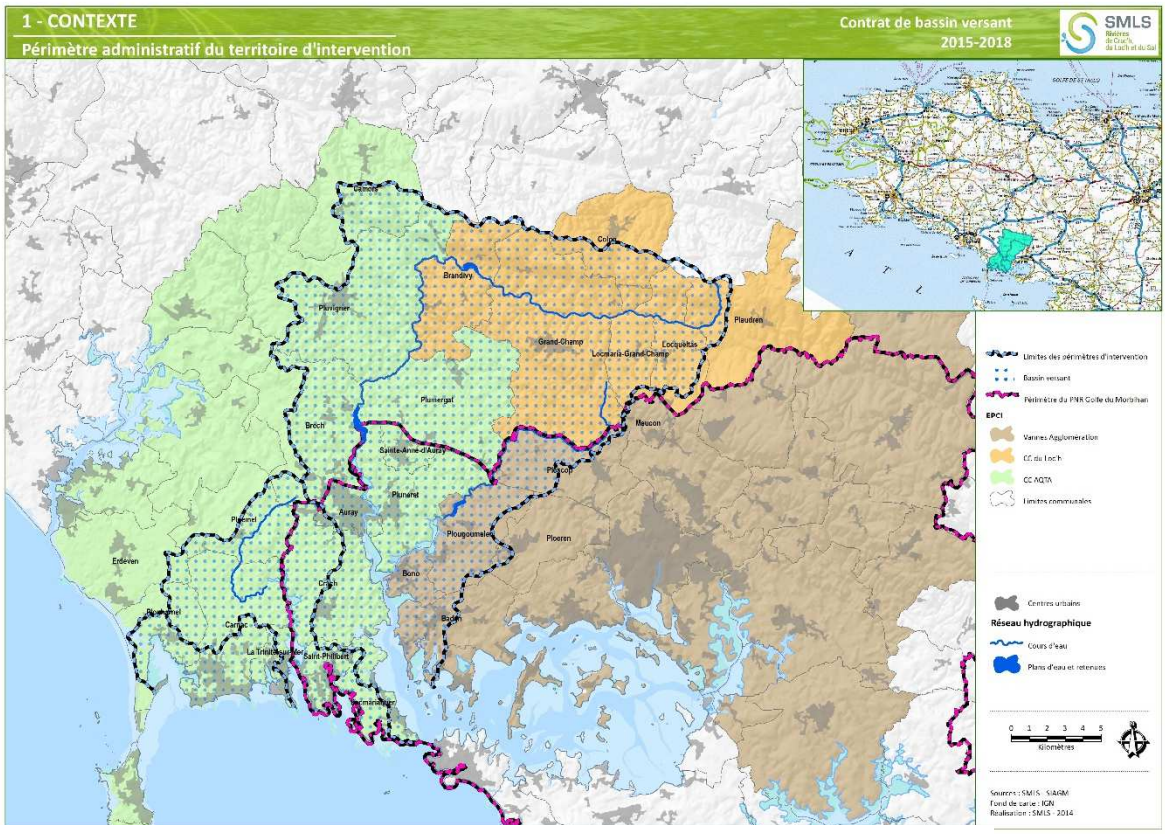


Figure 14 : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal

Réalisation : SMLS

Avec un budget prévisionnel de 3.8 millions d'euros sur la période 2015-2018, alimenté par les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (45%), du Conseil Départemental du Morbihan (19%) et du Conseil Régional de Bretagne (6%), complété de ressources propres, le SMLS conduit des actions de proximité visant à la préservation et à la reconquête de la ressource en eau ainsi qu'à la valorisation des milieux aquatiques. Ses actions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2010 et des dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE).

De l'inventaire des zones humides et des cours d'eau au suivi des travaux de restauration, ses missions sont diversifiées, avec trois interlocuteurs privilégiés :

- les agriculteurs, dans un souci d'amélioration des pratiques pour un meilleur respect de l'environnement, en pleine cohérence avec les orientations issues du Grenelle de l'Environnement ;
- les collectivités, autour de la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces et l'amélioration de la gestion de l'eau en milieu urbain ;
- les particuliers, propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) visant à la restauration des milieux et de la continuité écologique.

Sur un peu moins de 50 000 hectares, regroupant 50 000 habitants permanents, auxquels s'ajoutent de nombreux touristes, riche de plus de 500 exploitations agricoles et 130 entreprises conchylicoles, le territoire du SMLS regroupe :

- le bassin versant de la rivière d'Auray composé des Rivières Loc'h et du Sal,
- le bassin versant des Rivières de Crac'h et de Saint-Philibert, auquel on peut intégrer celui de l'anse du Brénéguy (Locmariaquer),
- le bassin versant de l'anse de Po – Carnac plage, de l'isthme de Penthièvre jusqu'à la rivière de Crach (baie de Plouharnel, Carnac et Anse du Men-Dû).

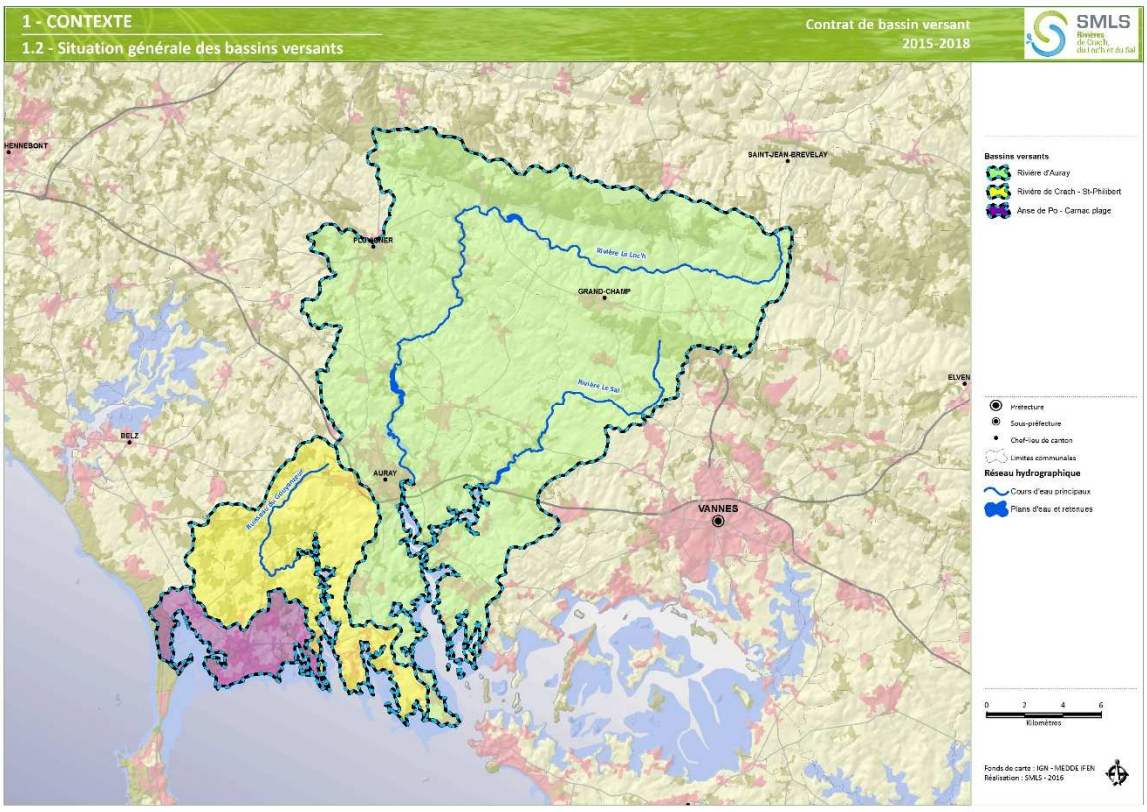


Figure 15 : carte des bassins versants

Réalisation : SMLS

Alimentant le Golfe du Morbihan en eau douce, il est au cœur de la problématique de qualité des eaux côtières et des activités économiques qui en dépendent, notamment la conchyliculture, véritable héritage culturel et identitaire du territoire, ainsi que la pêche à pied et les activités balnéaires.

2.1.2.2. Quatre enjeux majeurs à articuler

En bordure du Golfe du Morbihan, positionné sur les axes de communication majeurs reliant Auray à Vannes, le territoire est particulièrement soumis à la pression urbaine. Avec une population en hausse constante (+ 23% sur la période 1999-2009) et une consommation d'espace croissante, la pression s'exerçant sur les milieux est de plus en plus forte.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés :

- l'alimentation en eau potable, la réserve du bassin versant du Loc'h représentant plus de 16 % de la production du département soit 6.5 millions de m3 annuels ;
- la poursuite des usages littoraux, ostréiculture, pêches à pied et activités de loisirs très sensibles à la dégradation de la qualité de l'eau ;
- la reconquête des milieux aquatiques, fortement dégradés par les actions anthropiques ;
- la préservation de la biodiversité et des paysages remarquables qui y sont associés.

2.1.2.3. Une obligation de résultats

Parmi l'ensemble des missions affectées au SMLS, celle du suivi de la qualité des eaux constitue en quelque sorte son cœur de métier. En lien avec l'ensemble des problématiques, elle permet de « juger » de l'efficacité des actions conduites, et par là-même de les pérenniser.

En effet, le bilan du Contrat de Bassin 2008-2012 fait ressortir « une efficacité mitigée au regard de la qualité bactériologique des eaux même s'il a permis une meilleure représentation et hiérarchisation des secteurs contribuant à la contamination ». Le Contrat de Bassin signé pour la période 2015-2018 réaffirme donc l'objectif initial qui consiste à enrayer la dégradation tendancielle des paramètres microbiologiques et à restaurer la qualité sanitaire des eaux côtières afin de préserver en premier lieu la conchyliculture, mais également l'ensemble des activités récréatives du secteur.

Le SMLS assure un suivi de la qualité des eaux sur les principaux cours d'eau et exutoires côtiers du territoire ainsi que sur les estuaires (cf. figure 16), par le biais de prélèvements menés en régie par ses chargés de mission et en prestation de service par des bureaux d'études, selon un double protocole :

- un suivi physico-chimique calendaire et par épisode pluvieux :

  Les tournées de prélèvement calendaires ont lieu le 1er mardi du mois : mesure du paramètre « Nitrate » pour tous les points de suivi et « Phosphore total » et « Ortho-phosphate » (indicateurs d'érosion des sols) pour les stations Pont du Loch, Kerberhuet, la Haie le Loch, Pont de Brech et Moulin de Kervilio. 2 semaines plus tard, les prélèvements sont renouvelés uniquement sur les stations en aval du Loch (Pont de Brech) et du Sal (Moulin de Kervilio).
  Les campagnes « temps de pluie » sont déclenchées lors d'épisode pluvieux de plus de 10 mm dans les dernières 24h, à raison d'un prélèvement par mois. Sont mesurés, les paramètres « Phosphore total » et « Orthophosphate » sur les stations Pont du Loch, Kerberhuet, la Haie le Loch, Pont de Brech et Moulin de Kervilio, les pesticides sur les stations Pont de Brech et Moulin de Kervilio.

- Un suivi bactériologique calendaire et par épisode pluvieux :

  Réalisé aux principaux exutoires des cours d'eau ou des réseaux d'eaux pluviales définis à partir de diagnostics territoriaux préalablement établis, ce suivi permet de faire un état des lieux des apports continentaux (ou terrigènes) et d'identifier les sous-bassins versants les plus contributeurs en *Escherichia coli (E. coli)*, germes témoins de la contamination fécale. Des ciblages sont également réalisés sur les secteurs à problèmes. L'objectif de cette surveillance environnementale est triple : veiller à la non dégradation des eaux de surface, identifier les sources de contamination et évaluer les effets des actions engagées. Le SMLS réalise les prélèvements par temps sec sur les 16 exutoires identifiés comme prioritaires, si possible lors de marées de vives-eaux (coefficient supérieur à 90) conformément au protocole défini avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan (LDA56) ; le LDA56 effectue les analyses selon la méthode dite par « microplaques » (NF EN ISO 9308-3). Les campagnes « temps de pluie » sont généralement déclenchées après enregistrement d'au moins 10 mm de précipitations en 24h. Les prélèvements sont réalisés, depuis juillet 2015 par l'entreprise Minyvel et les analyses confiées au LDA 56. Réalisées selon la même méthode, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 24h après le prélèvement des échantillons. La salinité, facteur défavorable à la survie des *E. coli* est également mesurée.

Ce suivi vient compléter les prélèvements effectués par l'IFREMER dans le cadre notamment des réseaux REMI relatifs au risque bactériologique. Ce réseau permet la surveillance sanitaire des zones de production exploitées par les conchyliculteurs et les pêcheurs à pied professionnels et classées par l'administration en référence au règlement européen n°854/2004, en 3 catégories dont les seuils de contamination ne doivent en aucun cas être atteints, avec une tolérance à 90 % pour la zone B. Une recherche de la contamination en métaux lourds est également effectuée.

Un suivi complémentaire est assuré par les Agences Régionales de Santé (ARS) organismes sous tutelle du Ministère de la Santé concernant les zones de pêche à pied récréative, un portail internet commun avec l'IFREMER permettant en Bretagne, de mutualiser les données afin de les rendre plus accessibles aux professionnels et aux particuliers et de relayer les alertes émises par les préfectures de département (cf. http://www.pecheapied-responsable.fr/).

L'annexe 2 présente l'ensemble des critères microbiologiques retenus pour le classement des eaux au regard de la conchyliculture, de la pêche à pied professionnelle et récréative et de la baignade.

La carte ci-dessous regroupe l'ensemble des points de suivi de la qualité des eaux littorales sur le territoire du Syndicat Mixte, tous acteurs confondus.

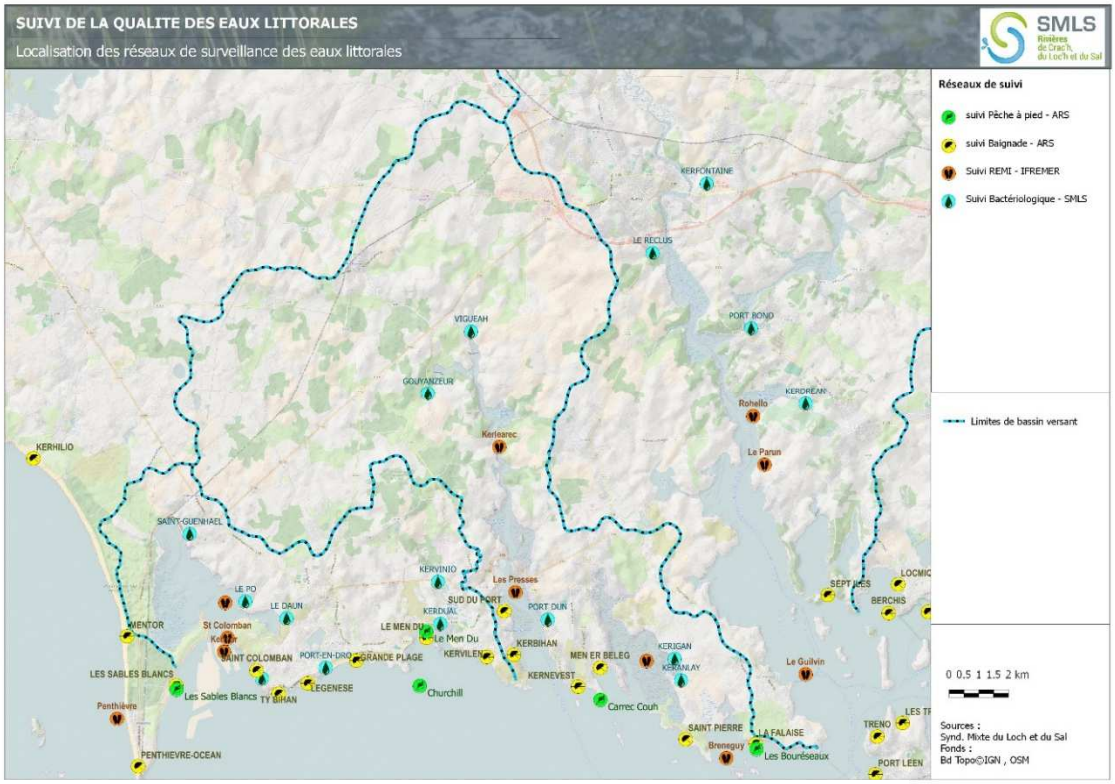


Figure 16 : carte des points de suivis de la qualité des eaux littorales

Réalisation : SMLS

Au cours des dernières années, deux secteurs ont été plus spécifiquement identifiés comme problématiques du point de vue de la qualité bactériologique des eaux, tant sur le plan environnemental que conchylicole et des eaux de baignade : la baie de Kerdréan située en partie sur la commune du Bono et sur celle de Baden et la plage du Men-Dû sur la commune de la Trinité sur Mer.

Localisation	Zone de production	Point REMI / ARS	Groupe de coquillages*	Classement sanitaire (Arrêté du 15/12/2005)	Classement sanitaire (Arrêté du 17/02/2010)	Classement sanitaire (Arrêté du 13/08/2013)	Tendance**	Qualité estimée***
Rivière d'Auray 56.12	Rivière d'Auray amont	Le Parun	3	B	B	B	→	B
		Rohello	2	B	B	B (nov-avr) / C (mai-oct)	↘	C
	Rivière d'Auray aval et Anse de Baden	Le Guilvin	3	A	A (juil- déc) / B (janv- juin)	A (juil- déc) / B (janv- juin)	→	A
			2	B	B	B	↘	B
Rivière de Crac'h 56.09	Rivière de Crac'h amont	Kerlearec	3	B	B	B	→	B
		--	2	B	B	B	→	B
	Rivière de Crac'h aval	Les Presses	3	A	A (oct-mars) / B (avr-sept)	A (oct-mars) / B (avr-sept)	→	B
			2	B	B	B	→	B
Rivière de Saint-Philibert 56.10	Rivière de Saint-Philibert	Karrec-Rouz	3	A	A (avr-sept) / B (oct-mars)	A (avr-sept) / B (oct-mars)	→	B
			2	B	B	B	↘	B
Anse de Locmariaquer 56.11	Anse de Locmariaquer	Breneguy	3	A	A (avr-sept) / B (oct-mars)	A (avr-sept) / B (oct-mars)	↘	B
		--	2	B	B	B	↘	B
Baie de Quiberon 56.08	Baie de Plouharnel	Le Po / Kerivor	3	A	B	B	↘ / →	B
		St Colomban	2	B	B	B	↘	C
	Baie de Quiberon	Men-er-Roué	3	A	A	A	→	B
		--	2	A	A	A	→	B
	Anse du Men Du	Churchill (ARS)	3	A	B	B	→	B
		Men Du (ARS)	2	B	B	B	↘	B

*Groupe 2: bivalves fouisseurs (palourdes, coques...) ; Groupe 3: bivalves non fouisseurs (huitres, moules...)

**Analyse statistique réalisée par l'Ifremer sur la période 2003-2012 - expertise des suivis ARS

***Estimation de l'Ifremer d'après les seuils du règlement CE n°854/2004 en intégrant le Codex - Appréciation de l'ARS

Figure 17 : Classement sanitaire, qualité microbiologique et tendances sur la zone d'études

Réalisation : SMLS

Après plusieurs hypothèses, celle d'une contamination par la présence de chevaux a été émise, des entreprises équestres et des particuliers détenteurs d'équidés étant présents à proximité des zones concernées ou sur les plages et sentiers qui les bordent. Les fèces des équidés contiennent en effet des concentrations non négligeables de la bactérie tout comme l'ensemble des animaux à sang chaud : ils constituent la charge primaire initiale en E. coli (cf. annexe 3). Les études menées sur la survie de ces bactéries dans les effluents et les sols montrent qu'un stock secondaire se constitue également, dans la végétation et le sol, stock qui dépend des conditions du milieu et des pratiques agricoles.

Ainsi, les sols nus, contrairement aux sols végétalisés, sont plus propices à la conservation des bactéries[14]. Enfin, le taux de survie des *E. coli* dans les sédiments est d'environ 1 000 fois supérieur à celui observé dans les eaux libres[15]. Les milieux estuariens sont ainsi beaucoup plus sensibles à ces pollutions que les grandes plages du littoral.

Loin d'être les seules sources de contamination possibles, la volonté du Syndicat mixte est d'établir, de manière scientifique et étayée, l'éventuelle participation des activités équestres dans les pollutions observées. Le rapprochement des données obtenues avec les résultats des suivis de l'IFREMER et de l'ARS permet également de conforter le discours et d'envisager les mesures adéquates si nécessaire.

Le site du Men-D ne fait pas l'objet d'un suivi direct par l'IFREMER. Néanmoins, les données recueillies au niveau de la plage du Men-D par l'ARS sont prises en compte pour le classement de la zone de production conchylicole. Le suivi par l'ARS de la qualité des coques du gisement de Men-D montre en effet un « bruit de fond » de contamination bactériologique sur la période d'études, la moitié des résultats seulement étant conformes, 40% témoignant d'une pollution légère et 10 % d'une pollution significative (cf. annexe 4). Les dernières données publiées conjointement par l'IFREMER et l'ARS confortent ce constat, avec un classement en « site déconseillé pour la pratique de la pêche à pied récréative » pour la plage du Men-D sur la période 2013-2015. Concernant la Baie de Kerdréan, intégrée à la zone de production conchylicole « Rivière d'Auray amont », deux points de suivi du réseau REMI y sont rattachés : le point dit « Rohello » pour les palourdes et « le Parun » pour les huîtres.

Au-delà des paramètres conchylicoles, l'impact éventuel sur la qualité des eaux de baignade est également à considérer, la présence de crottins et d'urine équine sur les sentiers littoraux et l'estran étant éventuellement susceptible de contribuer aux pollutions bactériennes observées. La qualité des eaux de baignade est réglementée par la Directive Européenne n°2006-7 du 15 février 2006. Elle est « contrôlée sur l'ensemble des zones o la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, que ces zones soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer, et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public ». C'est également l'ARS qui est en charge de la réalisation des prélèvements. Ceux-ci doivent comprendre 2 paramètres microbiologiques (entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*) et être réalisés en 4 campagnes minimum sur chaque saison de baignade. Un classement en 4 catégories, « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente » est alors publié et porté à la connaissance du grand public.

---

[14] DORIOZ JM., GIVORD L., « La survie des microorganismes d'origine fécale dans les effluents et les sols, éléments de cadrage bibliographique », *Etude réalisée dans le cadre du projet CasDAR Territ'Eau*, *INRA Thonon UMR CARRTEL*, 2010, p.11-20

[15] LE GUYADER F., « Colonisation bactérienne et implantation de E.coli dans le sédiment d'origine littorale », *Thèse de doctorat en Sciences biologiques et Santé*, Université de Rennes 1, 1989, p. 50-52

L'obligation réglementaire issue de la Directive ci-dessus a été traduite par la réalisation de « profils de vulnérabilité des zones de baignade » qui visent à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population ainsi que des actions visant à supprimer ces sources de pollution. Ces profils de vulnérabilité sont renouvelés lorsque des modifications sont apportées à l'environnement et intègrent les résultats des suivis précédents.

Le profil de baignade de la plage du Men-Dû a été étudié en 2011 par un cabinet d'études (Cabinet Bourgeois). Le rapport d'étude ne mentionne pas d'activités équestres considérant qu' « il n'y a pas de centre équestre sur la commune et (que) les plages ne sont pas fréquentées par des cavaliers ». La connaissance du terrain, ainsi que les observations menées par le SMLS permettent de nuancer cette affirmation, les centres équestres voisins, les écuries de propriétaires et les cavaliers professionnels et amateurs étant nombreux à fréquenter la plage, parfois de manière concomitante avec les pêcheurs à pied et les baigneurs, la marée basse et en particulier les grandes marées étant propices aux plus beaux galops. Les suivis qualitatifs menés entre 2004 et 2015 sur la plage du Men-Dû font par ailleurs état d'une excellente qualité des eaux de baignade sur la période (cf. annexe 5).

Ces conclusions viennent quelque peu contredire les observations réalisées sur les coquillages. L'hypothèse d'une plus grande concentration dans les coques et palourdes, liée au filtrage de quantités importantes d'eau, est avancée pour expliquer ces différences, qui ne sont pas corrélables sur la période à des épisodes météorologiques ou des événements particuliers. La part - pour ne pas parler de responsabilité - de la pratique équestre dans les résultats observés est donc à établir, dans le double objectif d'améliorer la connaissance des sources de contamination et de mettre en œuvre des politiques adaptées. En effet, si les exploitations agricoles œuvrant en production animale bovine, porcine ou avicole font l'objet d'un suivi régulier par le SMLS, les exploitations équines, qu'il s'agisse d'élevages ou de centres équestres n'ont pour l'instant quasiment pas été sollicités dans le cadre des programmes d'accompagnement à la mise en œuvre de bonnes pratiques. En effet, peu d'entre-elles effectuant les déclarations PAC, elles ne sont donc pas recensées par le SMLS comme interlocuteur potentiel en tant qu'agriculteur. Par ailleurs, contrairement aux bovins-lait qui sont parqués à proximité des sièges d'exploitation pour des raisons pratiques évidentes, les équins sont parfois mis en pâture à plusieurs kilomètres du siège d'exploitation. La bande des 1 km en bord du rivage, qui constitue la cible retenue pour les exploitations accompagnées par le SMLS ne s'avère donc sans doute pas la plus pertinente pour les exploitations équines.

Qu'elles s'exercent sur la Grand Site Gâvres - Quiberon ou sur le territoire du SMLS, les activités équestres occupent une place de plus en plus importante qu'il conviendra, dans la suite de ce mémoire, de qualifier et de quantifier. Malgré un rattachement à quelques exceptions près aux activités agricoles dans le cadre de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (Article L. 311-1 du code rural), les activités équines restent mal intégrées aux dispositifs destinés aux agriculteurs tandis que les particularités des pratiques les marginalisent parfois au regard des activités sportives en général et des sports de nature en particulier.

2.2. Des problématiques spécifiques liées à la nature des activités équestres

2.2.1. Un positionnement des pratiques équestres au sein d'un espace nécessairement partagé

La présence des chevaux est souvent concomitante à d'autres activités utilisatrices des mêmes espaces. Les itinéraires de randonnée et les cheminements d'accès aux plages sont ainsi le plus souvent communs aux différents usagers, qu'ils soient pédestres, cyclistes ou équestres. Outre la largeur de la voie, qui doit permettre un croisement sans risque entre deux cavaliers ou attelages ainsi qu'avec les autres usagers, la nature des revêtements ainsi que les modes de délimitation des espaces sont souvent source d'interrogations. Quelle matérialisation du tracé ? Sur quelles hauteurs ? Quelle largeur ? Quelle nature de sol ?

Plusieurs éléments physiologiques d'une part et comportementaux d'autre part propres aux équidés doivent être pris en compte pour répondre à cette question. La vision du cheval est en effet très différente de celle de l'homme, et de celle de son cavalier ou meneur ! S'il est relativement connu de tous que les chevaux ne voient pas derrière eux (et qu'il faut donc les prévenir lorsqu'on les aborde par l'arrière), la capacité à visualiser les obstacles situés devant eux ou latéralement est moins fréquemment abordée. Cette capacité dépend avant tout de la possibilité ou non d'utiliser librement le « balancier » de l'encolure, qui permet au cheval d'ajuster parfaitement sa vision. Ainsi, un cheval libre de toute contrainte, broutant dans son pré, possède une excellente vision frontale et latérale, lui permettant, tout en s'alimentant, de surveiller l'arrivée éventuelle de prédateurs. Le cheval monté, disposera quant à lui, de plus ou moins de liberté selon son cavalier : un randonneur expérimenté, sur une monture habituée à l'extérieur pourra ainsi être conduit « rênes longues » et jouer avec son balancier d'encolure pour ajuster sa vision ; a contrario, un cavalier débutant un peu crispé sur les rênes empêchera ce mouvement et donc la vision des obstacles situés à moins de 70 cm du sol environ.

Un jeune cheval ou un animal peu habitué à l'extérieur, sera le plus souvent en alerte, et se tiendra spontanément tête haute et encolure relevée, se privant également de la vision au sol… En terme de comportement face à l'inconnu ou au danger, le cheval conserve ses instincts de proie, privilégiant la fuite à l'attaque lorsqu'il le peut. Ainsi, l'arrivée impromptue d'un cycliste à vive allure ou la survenue d'un bruit inhabituel peut engendrer un réflexe de fuite chez le cheval qui cherchera, par tous les moyens à échapper à ce qu'il identifie comme une menace. Les clôtures en fil, lorsqu'elles sont nécessaires, doivent donc être suffisamment dissuasives pour que le cheval ne soit pas tenté de les franchir. Si elles sont franchissables, elles doivent être étudiées pour ne pas risquer de blesser le cheval ou d'entraner sa chute ainsi que celle de son cavalier. Les aménagements proposables pour délimiter, lorsque le besoin existe, les tracés des allées destinées aux équestres doivent tenir compte de ces divers éléments. La manière la plus efficace reste la séparation végétalisée constituée d'essences à feuillage dense. Seront déconseillées, les cltures basses, inférieures à 100 cm, constituées de fils lisses ou torsadés et bien évidemment les ronces défensives (interdites uniquement dans les Etablissements Recevant du Public). Bi-fils bas et pires encore, mono-fil seront donc proscrits, le danger de chute de l'animal et a fortiori de son cavalier étant considérés comme majeur avec ce type d'équipements (cf. figures 18 et 19). En l'absence de norme, les références utilisées pour les clôtures destinées aux pâturages pour chevaux peuvent constituer une base de réflexion : la recommandation concernant la hauteur est de 1.30 m pour un cheval « standard », celle concernant les matériaux est de conserver une possibilité de rupture en cas d'urgence et donc une résistance à la rupture inférieure au poids du cheval. La visibilité est également une donnée importante, les contrastes étant plus efficaces que les couleurs au regard des caractéristiques de vision chez le cheval. Afin d'assurer une dissuasion suffisante, dans les secteurs où la mise en défens est nécessaire, une clôture de 1.10 m de haut, constituée de 2 ou 3 fils galvanisés (résistance maxi 300 kg), voire d'un ruban de clôture électrique non alimenté, placés en tête de piquet, à 80 et à 50 cm du sol paraissent une solution alternative pertinente. Des poteaux bois, espacés de 2.50 m environ viennent soutenir le dispositif (cf. figure 20). Les ganivelles traditionnellement utilisées sur le littoral constituent également des délimitations dissuasives et peu dangereuses, si elles sont entretenues régulièrement (cf. figure 21).

Une délimitation par les seuls piquets bois, espacés de 2.50 m, sur une hauteur de 1.10 m peut constituer une alternative intéressante, l'expérience ayant malheureusement souvent montré que le caractère non-coercitif de cet aménagement engendrait un respect très partiel du cheminement (cf. figure 22). Une délimitation par des lices basses (demi-rondins ou lices rectangulaires), posées sur des plots bois peut s'envisager, la délimitation restant franchissable sans danger en cas d'urgence. Elle présente les mêmes inconvénients que la solution précédente en imposant une attitude responsable à chacun et alourdit considérablement les coûts et l'impact visuel de l'aménagement (cf. figure 23).

Photographies : Françoise Lumalé



Figure 18 : visibilité très réduite du bi-fils bas installé sur Sainte-Barbe



Figure 19: visibilité quasi-inexistante du mono-fil bas installé pour matérialiser l'itinéraire équestre sur le Menez-Hom



Figure 20 : bonne visibilité du tri-fils haut installé pour matérialiser l'itinéraire équestre le long du camping d'Erdeven



Figure 21 : Dégradation partielle des ganivelles marquant l'entrée de la plage de Penthièvre



Figure 22 : Effet de la suppression du bi-fil bas sur le respect du tracé



Figure 23 : Lice basse en bois installée sur le Voie verte de Theix

La largeur de la voie dépend bien entendu du trafic, tant en intensité qu'en typologie d'usagers. Ainsi, les largeurs usuelles pour les circulations douces sont de 3 m, le rétrécissement à 2.50 m étant possible sur de courts tronons et l'élargissement à 4 m, voire 5 m proposé pour les secteurs à forte fréquentation ou à mixité d'usage[16].
Cette largeur minimale de 4 m est recommandée sur toutes les sections ou la mixité d'usage est envisagée. L'autre solution, fréquemment rencontrée est celle d'une séparation des voies, permettant de surcroit la différenciation des revêtements en fonction des usages. En tout lieu, un dégagement de 3 m de haut minimum est recommandé, des passages à 2.50 m pouvant être admis ponctuellement. Sur les itinéraires équestres proprement dits, la largeur de 2.50 m semble suffisante, à la condition de prévoir, placés aux niveaux de zones de co-visibilité, des espaces de croisement suffisamment larges permettant de s'arrêter pour laisser passer un cavalier ou un groupe de cavaliers arrivant en sens inverse. La Fédération Franaise d'Equitation préconise des cheminements de 1.50 m minimum et de 2 m de hauteur dégagés de tout obstacle, recommandations qui ne s'appliquent qu'aux itinéraires de randonnée équestre montée, destinés à des pratiquants et à des montures adaptées. La réalisation d'itinéraires à vocation de simple promenade ou d'entranement doit intégrer la présence de cavaliers débutants et d'équidés non aguerris à l'équitation d'extérieur. La présence d'attelages impose par ailleurs une largeur minimale de 2.50 m. Les zones de franchissement (fossés, rûs, rivières,…) doivent également faire l'objet d'un traitement attentif. Si le passage à gué est privilégié, il convient d'aménager les berges en pente douce et de stabiliser le fond de manière à permettre une traversée sans risques en toute saison. La hauteur d'eau maximale devra être de 35 cm pour permettre le passage de tout type d'équidés, y compris les poneys. Si un pont ou une passerelle doit être réalisé, il faut veiller à sa solidité ainsi qu'au revêtement qui ne doit, ni présenter d'interstices susceptibles de provoquer des blocages des fers ni être glissant (cf. figures 24 et 25). La présence d'un garde-corps dépend de la configuration des lieux : la norme XP P98-405 l'impose pour une hauteur de chute supérieure à 1 m et/ou une pente sur talus supérieure à 45 °, le guide départemental vélo du Morbihan le recommande à partir d'une hauteur de chute de 40 cm. Sa hauteur imposée pour les piétons se calcule en fonction de la présence éventuelle d'un trottoir, par la formule suivante : h = 0,95 + 0,005 ht +/- 0,05 ou ht est la hauteur maximale du trottoir au-dessus du sol. Pour les cyclistes, et a fortiori pour les chevaux dont le centre de gravité, cavalier inclus est plus haut, une hauteur de 1.20 m minimum est préconisée (voire 1.40 m dans les guides de conception européens pour les mobilités douces). En l'absence de garde-corps, la largeur minimale recommandée est de 2 m pour les cavaliers et de 3.50 m pour les attelages. Avec garde-corps, la largeur peut être réduite à 1.5 m minimum pour les cavaliers et 3.00 m minimum pour les attelages (cf. figures 26 et 27).

[16] COLL., Guide technique vélo départemental, Conseil départemental du Morbihan, 2014, 231 p.



Figure 24 : Passerelle inadaptée à la pratique équestre

Source : Françoise Lumalé



Figure 25: Accidents liées à des franchissements inadaptés

Source : Haras nationaux



Figure 26 : Passerelle adaptée à la pratique équestre

Source : Comité Départemental de Tourisme



Figure 27 : Passerelle adaptée aux attelages

Source : Communauté de communes d'Isigny Grandcamp

Le sol sera de préférence souple sans être fouillant, tout en permettant une utilisation « tous temps » (cf. annexe 6). Les sols équestres, tels que réalisés dans les aires de travail (carrières et pistes) restant très onéreux en raison des exigences de sécurité et de respect de la locomotion du cheval dans le cadre de pratiques intensives, il paraît difficile de les préconiser dans le cadre de sentiers de promenade. Il est possible de s'en inspirer de manière à limiter les risques, en recommandant, pour les allées cavalières, la mise en œuvre d'un sable local sur 15 cm d'épaisseur, recouvrant une fondation empierrée sur 30 cm si la portance du sol naturel est insuffisante. Les zones fouillantes ou humides peuvent être stabilisées à l'aide de dispositifs alvéolaires à la condition qu'ils soient recouverts de sable et rechargés régulièrement. A défaut, il existe un risque d'accrochage des fers voire de glissade pour les chevaux (cf. figure 28).

Pour les voies mixtes accueillant d'autres usagers, la priorité sera donnée à l'absence de glissance (le béton, et dans une moindre mesure l'enrobé lorsqu'il est fermé seront déconseillés). Les allures recommandées étant alors le pas, l'impact de la nature du sol sera limité et la recherche d'un compromis satisfaisant l'ensemble des usagers privilégié. Le sable stabilisé compacté reste l'idéal dans ce cas de figure mais s'avère moyennement résistant au poinçonnement causé par les pieds des chevaux. Le maintien d'une bande latérale enherbée, d'au moins 0.60 m de large constitue une solution intéressante, les chevaux pouvant y circuler aisément sans détériorer le revêtement central (cf. figures 29 et 30).

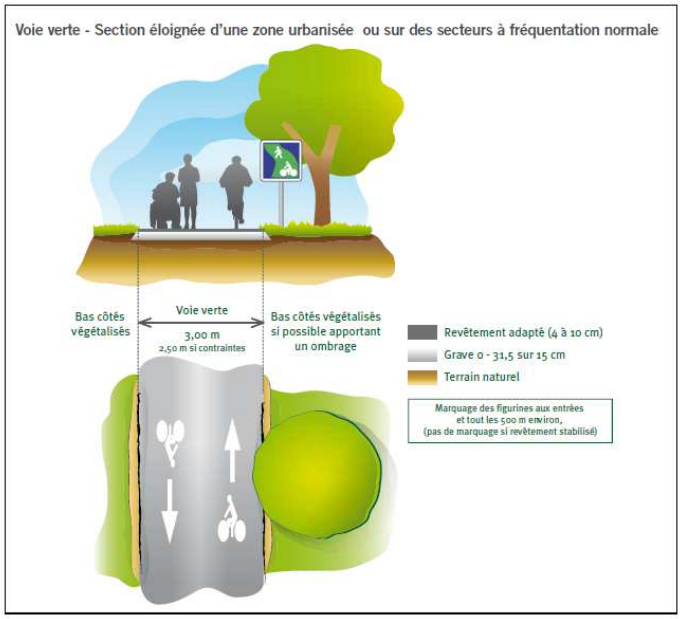
Les aménagements doivent également respecter les contraintes de passage des chevaux, en termes de largeur et de hauteur de dégagement. Les barrières ou chicanes devront veiller à laisser un passage libre d'au moins 1.5 m de large pour les cavaliers et 2.5 m pour les attelages (cf. figure 31). Des poteaux pivotants permettent, moyennant un dispositif de verrouillage, de laisser le passage aux véhicules de secours (cf. figure 32). Afin d'empêcher le passage des voitures, des systèmes de plots ont été expérimentés par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la garde au sol des voitures d'attelage étant très supérieure à celle des véhicules (200 mm) et même quads ou 4X4 (300 à 400 mm). Les bois ronds devront être préférés aux bois de section carrée, au béton ou au métal, de manière à limiter les risques en cas de choc.

La signalétique bordant l'itinéraire devra être installée de manière à ne pas gêner la circulation des cavaliers tout en restant visible et facilement repérable. A cette fin, en concertation avec le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Morbihan, le logo orange - couleur officielle des balisages équestres – a été proposé, dans un souci d'harmonisation, à l'ensemble des propriétaires fonciers. Ce balisage, bien connu des cavaliers et des meneurs est en général bien respecté et le pari est pris pour qu'il constitue sur le site une incitation forte aux respects des cheminements autorisés (cf. figure 33).



Figure 28 : Revêtement alvéolaire installé sur l'accès à la plage de Port Rhu

Source : Françoise Lumalé





Figures 29 et 30: Principe d'aménagement de voie verte avec bande enherbée latérale autorisant le passage des cavaliers et signalétique correspondante

Source : Guide technique des voies de circulation douce de l'Oise



Figure 31 : Chicane autorisant le passage des cavaliers mais pas des attelages

Source : Françoise Lumalé

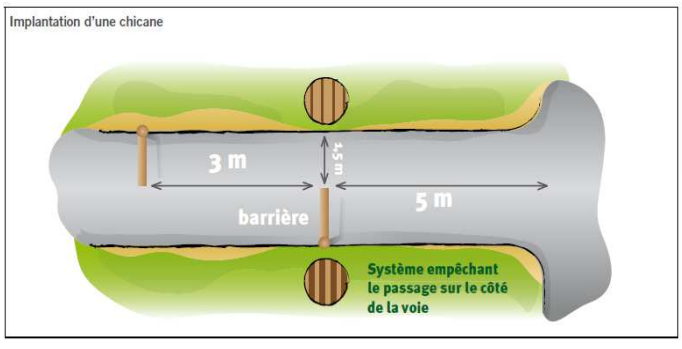




Figure 33 : Signalétique itinéraire équestre Morbihan à cheval

Source : CDTE 56

Figure 32 : Principe d'implantation d'une chicane

Source : Guide technique des voies de circulation douce de l'Oise

La compétition pour l'espace s'effectue également sur l'estran. L'espace découvert à marée basse accueille en effet de nombreux usagers, baigneurs, pêcheurs à pied, chars à voile et bien sûr cavaliers et drivers (cf. figure 34).

Outre les problématiques éventuelles liées aux déjections animales (cf. figures 35 et 36), la cohabitation des différentes activités peut générer des risques d'accident et des conflits d'usage. A l'exception des sites où le linéaire ctier est faible, ces difficultés sont généralement résolues par le savoir-être des usagers. La ville du Touquet avec ses 15 km de plage et son million de visiteurs annuel offre ainsi plus de 45 km d'allées cavalières et ne réglemente l'accès à sa plage qu'entre les 2 flammes bleues de la zone de baignade surveillée… Les mauvaises langues diront, qu'au vu des températures, le risque de rencontre avec un baigneur est faible… Les esprits plus ouverts pourront se convaincre qu'un partage de l'espace, même en pleine saison est possible (cf. annexe 7).

Traditionnellement très accueillante pour les équitants, la ville de la Baule a néanmoins inclus, dans sa nouvelle Délégation de Service Public relative à l'exploitation du centre équestre municipal, une obligation de ramassage des crottins après les balades, tant sur les allées cavalières que sur le haut de plage non recouvert par la marée. Elle vient également d'interdire les pique-niques sur la plage. La ville voisine de Pornichet pourtant dotée d'un hippodrome nouvellement réaménagé restreint totalement l'accès à ses plages en été aux équidés comme aux cerfs-volants. Un peu partout, les contraintes d'accès se multiplient, qu'il s'agisse d'horaires restreints ou d'itinéraires soustraits à la pratique équestre par crainte d'accident ou de conflit d'usage.

Enfin, la pression foncière s'accroît sur les terres agricoles et les zones naturelles, les particuliers propriétaires de chevaux comme les structures professionnelles étant en compétition avec les autres productions agricoles et la progression de l'urbanisation. Souvent de moindre qualité, les terres les plus accessibles aux équidés sont souvent les plus sensibles du point de vue environnemental : terres humides des fonds de rias, parcelles de haut de falaise au sol pauvre et superficiel, zones de landes délaissées par l'agriculture… Les impacts d'une présence équine mal gérée, notamment en termes de chargement instantané à l'hectare ou de rotation sont alors exacerbés et peuvent conduire à de fortes dégradations des milieux (cf. figure 37). A contrario, l'usage pastoral des équidés, lorsqu'il est correctement conduit permet un accroissement de la biodiversité et un entretien écologique du couvert végétal qui constitue une alternative intéressante à l'entretien mécanisé (cf. figure 38).



Figure 34 : Cavaliers d'endurance à l'entrainement sur la plage de Penthièvre

Source : Françoise Lumalé





Figure 35 et 36 : Crottins sur le parking de la plage d'Erdeven et sur la plage du Men- Dû

Source : Françoise Lumalé



Figure 37: Dégradation du milieu liée au surpâturage sur le secteur de Plouharnel

Source : Françoise Lumalé



Figure 38: Entretien des dunes en pastoralisme équin à Porspoder

Source : Françoise Lumalé

2.2.2. Un calendrier des pratiques qui chevauche celui des autres activités s'exerçant sur le littoral

La cohabitation des activités s'exerce également dans le temps, les loisirs équestres, tout comme les autres pratiques de sport de nature subissant une saisonnalité marquée, centrée sur la période estivale, tandis que les activités d'entraînement de chevaux de course ou de sport s'exercent à l'année. La demande touristique est ainsi plus forte en haute saison, notamment en ce qui concerne les promenades à la plage ou les randonnées en bord de mer, voire les pensions. A l'instar de ce que Sophie Bagniol, présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre (CDTE) du Morbihan indique aux cavaliers et meneurs intéressés, la règle la plus simple pourrait être la suivante : « Le Morbihan à cheval, c'est l'été mais pas la plage… ou la plage mais pas l'été ! » . Cette vision occulte néanmoins le caractère fortement économique de l'activité pour les centres équestres littoraux, la part de chiffre d'affaires réalisée via la clientèle de passage pouvant représenter plus de 25 % des rentrées annuelles.

Des périodes et des horaires d'accès aux plages sont ainsi définis par arrêtés municipaux, sur des bases qui varient très fortement selon les communes. Outre les plages totalement interdites d'accès aux chevaux en permanence comme à Gâvres, il existe de multiples règles, parfois difficiles à intégrer : accès interdits de 10 h à 20 h du 15 juin au 15 septembre à Plouhinec mais du 1er juin au 30 septembre à Plouharnel ou Erdeven, pratique autorisée du 16 septembre au 14 mai à Quiberon ou du 1er octobre au 31 mars à Saint Pierre Quiberon… Un vrai exercice de mémorisation (cf. annexe 8) ! La présence des chevaux est autorisée toute l'année sur les chemins de randonnée et les itinéraires balisés, ainsi que sur les voies ouvertes à la circulation, le cheval ou l'attelage étant alors considéré comme un véhicule. Enfin, contrairement aux bovins qui sont la plupart du temps conduits en pâturage tournant, les parcelles dédiées aux équins sont majoritairement occupées toute l'année, des abris installés ou des haies naturelles suffisant à la protection des animaux contre les intempéries. Cette occupation permanente, sans temps de repos pour les sols et la végétation renforce la dégradation des pâtures souvent observée en présence d'équidés comme évoqué et illustré ci-avant.

Les activités équestres apparaissent parfois, aux yeux des élus comme des citoyens, comme des pratiques de loisirs dont la valeur économique reste peu prise en compte. Les bureaux d'études chargés d'assister les maîtres d'ouvrage sont par ailleurs souvent démunis devant la diversité des réalités de ce « monde du cheval » où se côtoient le pur-sang de course à plusieurs centaines de milliers d'euros et la monture du particulier amateur de promenade… L'évaluation des impacts sur les milieux terrestres et aquatiques constituent une première étape dans la démarche souhaitée d'intégration de l'activité au territoire.

2.3. Des impacts physiques et biologiques encore méconnus

2.3.1. Des impacts sur les milieux terrestres qui restent mal évalués

La destruction mécanique du couvert végétal reste l'impact le plus visible de la présence des chevaux sur les milieux naturels sensibles. Le rapport poids / surface explique la différence observée entre la trace d'un marcheur (640 à 1 080 g/m2) et celle d'un cavalier (2 000 à 4 000 g/m²). L'incision du couvert végétal est supérieure également en raison du pincement provoqué par le pied du cheval. La dégradation des sentiers est plus importante à la montée et au galop avec un ameublissement constaté des sols lors des passages répétés.

Au-delà de la destruction mécanique, le passage des chevaux induit une modification de la composition floristique du milieu, liée notamment à l'introduction possible d'espèces exotiques par les crottins. Cet impact est néanmoins limité à l'image de l'étude menée au sein du Mount Assiniboine Provincial Park (Amérique du nord) qui voit l'apparition, après 70 ans d'utilisation équestre de 5 espèces végétales exotiques (sur 250 inventoriées) dont une partie liée aux consommations de foin. Sur ce même parc national américain le pourcentage d'espèces caractéristiques de la lande présentes le long des pistes cavalières a été mesuré : il est passé de 99 % lors d'une fréquentation de 38 passages de chevaux par an à moins de 55 % lors du passage de 1358 chevaux/an. Des mesures de l'impact du piétinement de chevaux montés ont également été réalisées près du Yosemite National Parc en Californie. Dans des prairies sèches à carex, 100 passages de chevaux par jour endommagent la moitié des plantes, alors que 25 passages en endommagent moins de 10 %[17]. Enfin, des mesures comparatives ont permis d'établir que la détérioration augmente avec l'humidité du milieu et le type de fréquentation : un marcheur impacte ainsi moins qu'un cheval qui impacte lui-même moins qu'un mulet… Au sein des équidés, l'impact varie également en fonction de la race de l'animal (et donc de sa masse, de la forme de ses sabots et de ses allures plus ou moins relevées,…).

Les impacts sur la composition floristique peuvent également s'avérer positifs, dans le cas notamment des prairies pâturées. Les travaux de G. Fleurance et al.[18] ont ainsi permis de montrer qu'à des niveaux de chargement modéré, le pâturage par les équins induit une hétérogénéité de structure favorable à la biodiversité. Surtout étudiés sur les zones humides, les effets du pâturage équin se manifestent par le remplacement des

[17] MOUNET JP., « Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche », *Laboratoire SENS Université Joseph Fourier*, Grenoble, 2004, p.18

[18] FLEURANCE G. et al., « Impact du pâturage équin sur la diversité floristique et faunistique des milieux pâturés », *Fourrages*, 2011, p 189-199

espèces compétitives pour la lumière par des espèces de petite taille et compétitives pour les nutriments sous la double influence de l'ouverture du milieu et du piétinement.

Les impacts négatifs exercés par les chevaux sur la faune sauvage restent globalement peu étudiés, la thèse réalisée en 2009 par Nicolas Le Corre sur le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne notamment la Petite Mer de Gâvres ne mentionnant par exemple pas cette problématique[19]. Il est néanmoins possible de considérer que, comme toute action humaine, la présence de cavaliers ou de meneurs est susceptible de perturber la vie des oiseaux, qu'il s'agisse d'une limitation des temps de repos ou d'alimentation liée au dérangement ou d'une destruction des nids, voire des jeunes, par piétinement.

Une étude réalisée en 2005 par le Groupement Ornithologique Picard rapporte des dérangements d'oiseaux en Baie de Somme liés à la présence de cavaliers[20]. Elle montre que lorsque la présence des cavaliers est régulière, un phénomène d'accoutumance se produit, les envols étant moins nombreux et les distances d'envol plus faibles. Sur certains secteurs, le passage de cavaliers peut également perturber la faune marine, notamment les populations de phoques, nécessitant des précautions au moment de la reproduction. Des impacts positifs ont également été relevés, en particulier l'augmentation de la richesse spécifique de l'avifaune et de l'entomofaune ainsi que des petits mammifères. Outre les effets directs, liés aux micro-organismes et aux parasites qui augmentent les ressources des coprophages, les effets indirects, liés à la modification floristique expliquent également ces variations[21].

La présence de molécules médicamenteuses, telles que l'ivermectine utilisée comme vermifuge, ou des antibiotiques engendre également des modifications de la faune. En 2016, la Station Expérimentale des Haras nationaux lance un programme de recherche intitulé REMEDE (REcherche de MEDicaments vétérinaires dans l'Environnement) afin de suivre dans les matrices, fumiers, eaux, sols et végétaux l'évolution des molécules utilisées en pharmacie vétérinaire équine, notamment pour la vermifugation. Les résultats permettront de mieux identifier les impacts de ces pratiques sur les milieux y compris en terme de pollution des eaux.

---

19 LE CORRE N., « Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux », *Université de Bretagne occidentale*, Brest, 2009, 540 p.

20 BENHINI C, FLAMANT N., SUEUR F., TRIPLET P., « Effets des dérangements sur les oiseaux d'eau en période estivale dans la Réserve Naturelle de la Baie de Somme », *Aves*, 42 (1-2), 2005 p. 23 - 32

21 FLEURANCE et al., ibid.

2.3.2. Des impacts sur les milieux aquatiques à confirmer

2.3.2.1. Estimation de l'apport en éléments minéraux et en matières actives phytosanitaires

La présence d'équidés génère la production d'éléments minéraux qui diffèrent selon le régime alimentaire proposé et se retrouvent dans les eaux de surface en fonction de la pluviométrie et de la configuration des lieux. Dans le cadre de ce mémoire, la production et l'élimination des fumiers issus des écuries des structures équestres présentes sur les zones d'étude ne seront pas traitées, considérant que les pratiques sont conformes au règlement sanitaire départemental du Morbihan et donc non polluantes.

Seule la production d'éléments minéraux au champ sera décrite, les données permettant d'évaluer les quantités susceptibles de migrer dans le milieu naturel, au regard des chargements observés sur les parcelles. Ainsi, un cheval de 500 kg conduit au pâturage et complémenté en foin, produit en moyenne 38 unités d'azote par an, 15 kg de calcium, 10.5 kg de phosphore, 3 kg de magnésium, 3.5 kg de potassium et 1.5 kg de sodium. Ces quantités ne sont donc pas négligeables, même si, compte tenu de la taille du cheptel (1 million d'équidés pour 20 millions de bovins) et du métabolisme spécifique du cheval, elles restent très marginales à l'échelle des productions animales. Les apports d'intrants étant par ailleurs peu intégrés dans les pratiques culturales des exploitations équines, les sources de pollutions liées aux engrais sont relativement limitées. Comme tout enrichissement du milieu en éléments minéraux notamment azote et phosphore, la présence d'équidés est donc susceptible de contribuer à l'eutrophisation des milieux. Dans la même logique, l'usage de produits phytosanitaires est peu répandu chez les professionnels du cheval et souvent limité au contrôle des adventices par désherbage pied à pied (rumex, chardons…). Enfin, pour mémoire, la production de méthane entérique établie aux alentours de 20 kg/équidé/an est quant à elle 4 à 5 fois inférieure chez le cheval au regard de la vache laitière.

2.3.2.2. Estimation de l'impact des équidés sur la qualité bactériologique des eaux

La problématique majeure identifiée au sein du territoire du Loc'h et du Sal est de toute évidence la qualité bactériologique en lien avec la conchyliculture et la baignade. La pollution bactériologique liée aux déjections équines dans les eaux de surface reste peu étudiée, les cas de transmission de maladies entre le cheval et l'homme étant fort heureusement très réduits. Plusieurs maladies bactériennes peuvent être communes au cheval et à l'homme ou transmises de l'un à l'autre (zoonoses).

Le tétanos, maladie causée par la production d'une toxine en milieu anaérobie par la bactérie *Clostridium tetani* est ainsi présent dans l'environnement, notamment dans les vases et boues, ainsi que dans le système digestif des herbivores. Maladie à déclaration obligatoire, elle est mortelle chez le cheval dans 80 % des cas, la vaccination n'étant pas obligatoire, contrairement à l'homme, où grâce au protocole vaccinal en vigueur, les décès sont relativement rares. Parmi les zoonoses les plus répandues, la leptospirose à *Leptospira interrogans* reste une maladie fréquente chez le cheval, en partie en raison des rongeurs qui peuvent fréquenter son environnement et qui constituent des vecteurs importants de la bactérie. Présentes dans les urines (des chevaux, mais aussi des chiens, des hérissons), les bactéries survivent essentiellement dans l'eau douce et les sols acides, en milieu aérobie. La contamination peut se faire par contact (voie transcutanée) ou ingestion (voie orale). Les chevaux tout comme les autres mammifères, peuvent s'avérer excréteurs sans pour autant être malades, ce qui rend la surveillance de cette pathologie très difficile. Le nombre de cas annuels de contamination humaine reste néanmoins assez faible, de l'ordre de 0.5 cas pour 100 000 habitants et touche essentiellement des professionnels ayant des contacts répétés avec les milieux aquatiques (pêcheurs, agents d'assainissement…) et/ou les animaux. D'autres maladies graves peuvent également s'avérer transmissibles avec des occurrences extrêmement faibles telles que la fièvre charbonneuse, dont la bactérie *Bacillus anthracis* a parfois été identifiée lors d'attaques bactériologiques volontaires plus connues sous le nom d'Anthrax. Cette maladie réputée contagieuse (MRC), véhiculée par contact direct (animaux vivants) ou indirect (sous-produits) atteint très rarement l'homme puisque seulement une dizaine de cas ont été identifiés ces 30 dernières années. La bactérie peut toutefois persister plusieurs années dans le milieu, sous forme de spores véhiculées par les eaux de ruissellement ou à l'occasion de travaux d'aménagement hydrauliques. Des salmonelloses peuvent également être d'origine équine, la bactérie *Salmonella enterica* étant transmissible à l'homme et pouvant résister plus de 300 jours dans le sol, plus de 30 mois dans les crottins et environ 9 mois dans l'eau. Sur les 40 000 cas annuels recensés en France, une très large majorité est liée à l'ingestion de produits alimentaires crus, mal cuits ou ayant subi des ruptures dans la chaîne du froid. Les coquillages sont particulièrement concernés par ce risque, leur consommation crue étant fréquente. Les contaminations massives peuvent entraîner des Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) soumises à déclaration. Les cas de contamination bactérienne d'origine équine liés à l'ingestion de coquillages, à l'absorption d'eau douce, saumâtre ou de mer infectée restent difficiles à identifier avec précision, l'origine de la contamination n'étant pas toujours connue. Il n'en reste pas moins que, comme toute pollution, la contamination potentielle par les équidés des eaux de baignade comme des eaux utilisées pour la conchyliculture doit être prise en compte et traitée, par des mesures adaptées et préventives.

Dans le contexte du SMLS, les deux secteurs précédemment évoqués de l'Anse de Kerdréan et de la plage du Men-Dû font l'objet d'un suivi particulier : l'exutoire A3-Kerdréan est ainsi l'objet de ciblages depuis 2009 et l'exutoire MD5 – Kerdual depuis 2015 dans l'objectif de déterminer si les activités équestres y sont sources de pollution bactérienne.

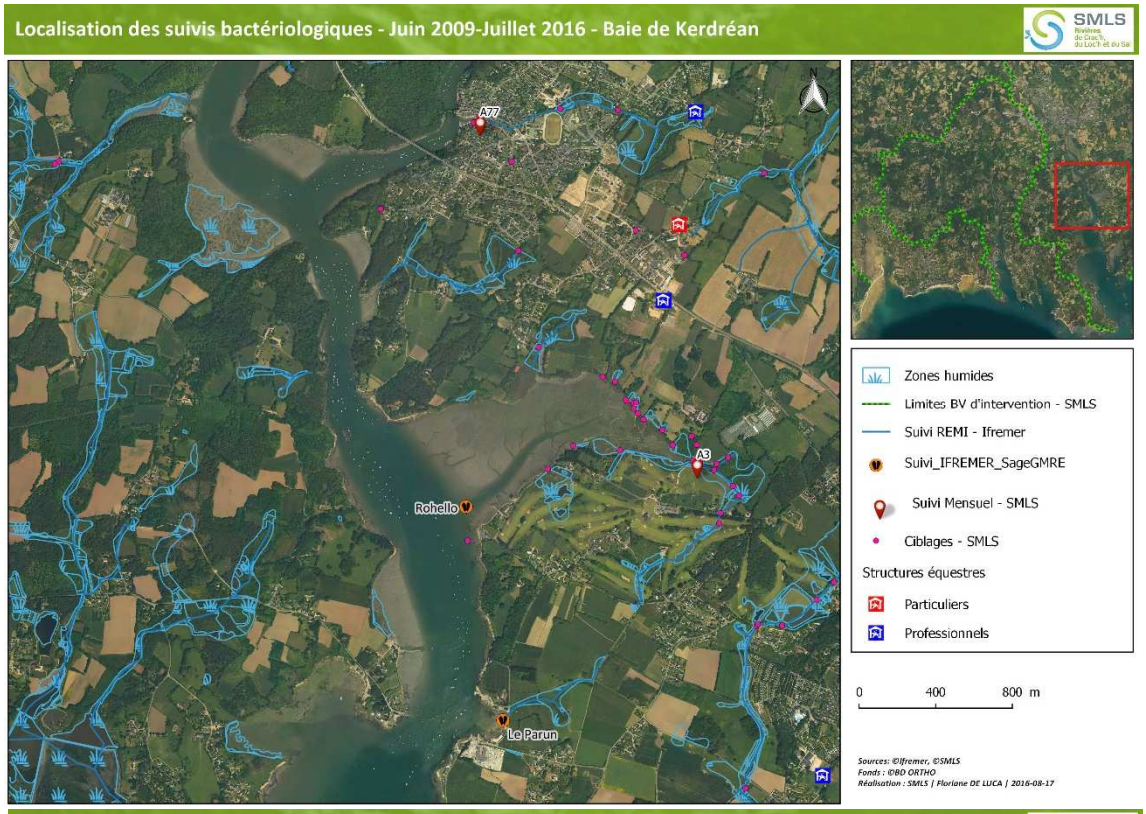




Figure 39 et 40 : Cartes de localisation des ciblages spécifiques sur les secteurs Kerdréan et Men-Dû

Source : SMLS – Floriane De Luca

Les problématiques équestres y sont différentes :

- La plage du Men-Dû, située en secteur fortement urbanisé, accueille les chevaux des centres équestres et des particuliers lors de promenades à marée basse.
  En retrait de la plage, quelques détenteurs d'équidés disposent de paddocks localisés en bordure de la zone humide.
- La Baie de Kerdréan, plus en amont sur la Rivière d'Auray, abrite plusieurs structures équestres professionnelles ainsi que des détenteurs individuels. La concentration en équidés y est plus importante, et les parcelles en contact direct avec le milieu.

La recherche des concentrations en *E. coli* constitue un élément déterminant de la détection des pollutions d'origine animale ou humaine, mais l'absence de recherche des marqueurs génétiques confirmant l'origine équine de la pollution ne permet pas d'affirmer avec certitude la responsabilité de la filière dans les désordres observés. En effet, sur ces deux sites, de multiples origines peuvent être supposées : l'habitat et ses installations d'assainissement individuelles ou collectives, l'industrie et ses résidus, les voiries et leurs écoulements de pluviales, la charge bactérienne issue de la faune sauvage notamment l'avifaune…

Les suivis effectués entre Février et Juin 2016 ont fait apparaître des contaminations récurrentes par temps secs et plus exceptionnelles par temps pluvieux comme le montre l'annexe 9.

Afin de disposer d'éléments factuels et attestés par des résultats d'analyses, il est proposé de recourir au protocole LABOCEA (cf. annexe 10) élaboré dans le cadre du projet MARQUEAUPOLO élaboré en 2013 et basé sur la méthode de biologie moléculaire dite « PCR » (Polymérase Chain Reaction). Il s'agit d'amplifier in vitro une région spécifique d'un acide nucléique donné - en l'occurrence ici, celui d'un marqueur bactérien spécifique à l'espèce équine - afin d'en obtenir une quantité suffisante pour le détecter. Le résultat obtenu permet de confirmer l'origine spécifique sans pour autant permettre d'établir une proportionnalité entre les différentes sources de contamination.

La première campagne de prélèvements a pu être analysée et une seconde a été réalisée courant juillet 2016 (cf. annexe 11). Au vu des premiers résultats, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer l'origine équine de la pollution observée (cf. annexe 12). De la poursuite des prélèvements et des résultats d'analyse découlera la suite de la démarche et notamment, si l'origine équine était confirmée, une prise de rendez-vous avec les professionnels du cheval directement concernés afin d'engager une discussion sur les pratiques notamment en matière de gestion des pâtures en bord de ria et d'utilisation de l'estran. Une première rencontre informelle a d'ores et déjà eu lieu, en présence des techniciens du SMLS, afin de les informer de la démarche engagée et des prélèvements en cours.

Elle demande à être poursuivie et amplifiée, en y associant les élus locaux, dans le but d'impliquer l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels concernés.

Parler d'impacts sur le milieu naturel revient souvent à contester la présence d'une activité… Afin d'éviter toute stigmatisation, il est essentiel de prendre en compte l'ensemble des acteurs susceptibles d'agir et d'interagir sur ces impacts, qu'il s'agisse des opérateurs eux-mêmes mais aussi des propriétaires, des gestionnaires et des usagers des espaces concernés. Concertation n'étant pas synonyme d'acceptation, exposer à chacun le point de vue de l'autre, ses contraintes et ses obligations prend du temps mais désamorce de nombreuses difficultés susceptibles de survenir lors de la mise en œuvre des aménagements et de l'application des décisions. C'est la démarche que cette étude a proposé de suivre.

3. QUELLE PLACE DONNER AU CHEVAL DANS L'AMENAGEMENT DU LITTORAL ?

L'aménagement concerté du territoire constitue souvent une ambition, à laquelle l'ensemble des acteurs est convié à souscrire. Dans les faits, les interlocuteurs des collectivités restent bien souvent ceux qu'ils ont l'habitude de côtoyer. Peu regroupés en interprofession, peu familiers des instances de décision, les professionnels équestres, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, s'assoient rarement à la table des négociations.

Leurs activités, multiformes et en constante évolution au regard des attentes sociétales, restent mal connues des assistances à maîtrise d'ouvrage comme des élus, tout comme la dimension économique de la filière. La cohabitation de pratiques individuelles et encadrées rend également la filière peu lisible. Un effort de communication est donc nécessaire, dans les deux sens, afin que « ce monde du cheval », aux contours flous, prenne pleinement sa place dans la construction de son territoire.

3.1. Des acteurs équestres éloignés des gestionnaires et propriétaires des territoires

3.1.1. Une prise en compte partielle des professionnels et des usagers dans la réflexion conduite à ce jour

Sur le territoire du SMGSGQ, une analyse des pratiques équestres a été réalisée en 2009 dans le cadre du programme Life Nature par le Bureau d'études TBM. Limitée au périmètre de l'OGS pour des raisons de compatibilité avec les financements accordés, cette étude a permis d'interroger les centres équestres en activité sur le Grand Site ainsi que certains entraîneurs et cavaliers indépendants. 20 enquêtes ont ainsi pu être exploitées.

L'étude a conduit à l'établissement d'une cartographie de la dégradation des chemins empruntés par les pratiquants équestres, sans que la part de dégradation affectable à l'activité puisse être établie. Ainsi, il est fréquent qu'un cheminement établi par le passage de pédestres ou de VTT soit utilisé par les équestres - et réciproquement -, les impacts des pratiques se cumulant alors sans qu'il soit toujours possible d'en distinguer l'origine. Le classement des cheminements en fonction de leur niveau de dégradation, ainsi que les analyses phyto-sociologiques réalisées ont guidé les choix des 54 km d'itinéraires et des allures qui ont été formalisés dans une brochure à l'attention des usagers (cf. annexe 13).

Les arrêtés municipaux en vigueur y ont été précisés, notamment les horaires d'accès aux plages sur chaque commune et les allures autorisées ainsi qu'une charte des bonnes pratiques équestres, proposée à la signature des professionnels. Fortement axée sur la préservation des milieux puisque menée dans un cadre naturaliste, cette étude a suscité un grand nombre de réactions, en majorité négatives, face à la crainte d'une restriction des cheminements et des activités. De plus, l'absence de prise en compte des usagers extérieurs au site, professionnels et particuliers a engendré un sentiment d'injustice de la part des usagers locaux. La mise en place de certains aménagements pour la mise en défens des secteurs les plus dégradés a également provoqué des contestations, au regard de la dangerosité estimée de certains dispositifs - notamment bi-fils inférieurs à 80 cm -. Enfin, l'absence de balisage accompagnant la mise en œuvre des nouveaux cheminements a laissé un flou quant aux itinéraires autorisés, flou qui profite aux nouveaux venus comme aux habitués.

Sur le secteur du SMLS, les acteurs équestres restent également mal connus, aucune étude ne les ayant spécifiquement ciblés. Comme évoqué au 2.1.2.3., seules les structures équestres ayant effectué une déclaration PAC sont susceptibles d'être prises en compte dans le programme de sensibilisation des agriculteurs aux problématiques de pollution des eaux mis en œuvre par le SMLS. A ce jour, une seule exploitation équine a fait l'objet d'un accompagnement. Là encore, les acteurs extérieurs au territoire mais l'utilisant régulièrement ne sont pas intégrés à la réflexion, pas plus que les particuliers détenteurs de chevaux ou les pensions et centres d'entraînement.

Les études de fréquentation réalisées sur le SMGSGQ en 2014 ont également peu concerné les pratiquants équestres, seules les données 2009 y étant reprises et peu de données complémentaires ayant pu être collectées. Les pratiquants libres interrogés n'ont pu être intégrés aux résultats faute de constituer un échantillon suffisamment représentatif. La fréquentation encadrée estimée à environ 3 500 cavaliers par an en 2009 n'a pas été réévaluée, les professionnels interrogés estimant néanmoins avoir réduit leur activité du fait des restrictions d'accès mises en œuvre.

Sur le territoire du SMLS, aucune étude de fréquentation n'a été effectuée, seules quelques observations ponctuelles ont été relevées par la chargée de mission du Syndicat, à l'occasion des tournées de prélèvement d'échantillons pour le suivi de la qualité des eaux. La plage du Men-Dû reste néanmoins une destination appréciée des centres équestres voisins qui y organisent très régulièrement des promenades pour leurs clients réguliers mais aussi et surtout pour les touristes de passage.

Il convenait de compléter les travaux déjà engagés, en les élargissant à l'ensemble de la filière équine locale et rétro-littorale et en actualisant et approfondissant les données.

3.1.2. Une analyse proposée qui intègre les acteurs équestres dans leur globalité et leur diversité

Il importait de considérer les sites dans leur environnement et leurs zones de chalandise respectifs, afin d'intégrer, de la manière la plus large possible l'ensemble des usagers équestres à la réflexion.

Dans le cadre de ce mémoire, la démarche s'est donc construite autour de 2 notions :

- la localisation sur site (périmètre OGS ou secteurs définis pour le SMLS) ou hors site, impliquant un transport des chevaux en vans ou camions ou une arrivée par les cheminements extérieurs et itinéraires de randonnée équestre (Equibreizh) notamment,
- le caractère professionnel ou non de l'activité équine, sur la base des déclarations d'entreprises enregistrées (codes NAF, déclarations auprès de la DRJS-CS pour les établissements équestres, déclarations auprès de la DDPP pour les sièges d'exploitation agricoles…).

Ce recensement, sans prétendre à l'exhaustivité a permis d'identifier un peu moins de 60 structures professionnelles dont une vingtaine situées directement sur les sites proprement dits, auxquels s'ajoutent environ 400 propriétaires individuels pour un cheptel total évalué à 1 500 équidés déclarés sur les communes concernées des 2 syndicats mixtes.

Sur le Grand Site, le nombre de structures a été multiplié par 2 depuis 2010, le nombre de pratiquants restant globalement stable : il s'ensuit une concurrence de plus en plus forte entre les professionnels du cheval, qui subissent par ailleurs les effets de la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui l'accompagne.

Au sein du SMLS, la présence des chevaux s'est elle aussi accrue, par le développement des structures professionnelles en place et par l'arrivée de détenteurs individuels, louant ou achetant des parcelles délaissées par l'agriculture traditionnelle.

Afin de prendre en compte la spécificité des pratiques et donc des besoins et contraintes, les catégories suivantes ont été différenciées :

- Centres équestres et poneys-clubs : adhérents à la Fédération Française d'Equitation, ils fonctionnent à l'année et proposent une activité d'enseignement de l'équitation à leurs adhérents ainsi qu'à des cavaliers de passage. Ils organisent également des promenades encadrées notamment durant les vacances scolaires et plus rarement des randonnées à la demi-journée ou à la journée.

Ils ont souvent une activité complémentaire de pension de chevaux, avec ou sans proposition d'enseignement ou d'accompagnement de promenades, voire de travail des chevaux.

Ils peuvent être situés à plusieurs kilomètres du site et déplacent alors leur cavalerie en camion. Leurs cavaliers vont du parfait novice au confirmé et leurs chevaux, polyvalents, ne peuvent être considérés comme des montures d'extérieur, leur activité principale s'exerçant en milieu clos (carrière ou manège).

- Centres de tourisme équestre : également adhérents à la FFE, ils sont spécialisés dans les promenades (de 1 h à une matinée) et randonnées à cheval (à la journée ou sur plusieurs jours avec hébergement), pour des cavaliers licenciés ou de passage. Accueillant des débutants mais aussi des cavaliers aguerris, les équidés y sont sélectionnés et éduqués pour la pratique en terrain varié.
- Loueurs d'équidés : ils proposent la location de poneys ou de chevaux sans accompagnateurs ; le cavalier est alors totalement responsable de sa monture au cours de l'activité, y compris d'un point de vue juridique, en devenant momentanément « gardien de l'animal ».
- Entraîneurs de chevaux de course : préparateurs de chevaux trotteurs ou de galopeurs, ils éduquent et valorisent des jeunes chevaux de course au moyen d'entrainements quotidiens, montés ou attelés. Ces animaux, sélectionnés pour leurs capacités physiques sont souvent vifs et imprévisibles. La présence de sulkys pour ce qui est des trotteurs impose des largeurs de chemins plus conséquentes et une nature de revêtement plus roulante.
- Centres de remise en forme et de convalescence : spécialisés dans les soins post-opératoires ou la remise en condition de chevaux de course ou de sport, ils utilisent la présence des plages et de l'eau de mer pour développer des activités de thalassothérapie pour chevaux. La qualité des sols permettant les accès à l'estran est ici primordiale.
- Cavaliers professionnels : ils préparent de jeunes chevaux de sport destinés au saut d'obstacles ou au concours complet d'équitation et varient les situations de travail afin de conférer du souffle et de l'expérience aux futurs champions. Ils recherchent des sols de bonne qualité et de longs temps de galop permettant un travail cardiaque de fond.
- Cavaliers et préparateurs de chevaux d'endurance : les pur-sang arabes qu'ils entraînent constituent des montures de prix à même de parcourir des tracés de plus de 160 km lors des épreuves internationales. La variété des terrains offerte, le dénivelé, et surtout la possibilité d'entrainements longs (2 à 3 h, voire plus, à allure vive trop et galop) est exploitée pour ce type de chevaux extrêmement résistants.

- Pensions pour chevaux : elles assurent l'hébergement de chevaux de propriétaires et proposent parfois des activités d'enseignement ou d'encadrement de promenades. Les pratiques y sont libres, individuelles ou par petits groupes.
- Prestataires en traction animale : ils proposent des services utilisant le cheval à des fins d'entretien des espaces naturels, verts ou forestiers ainsi que du transport de personnes ou de marchandises en attelage. Là encore, la largeur des chemins et des aménagements, ainsi que la portance des sols est primordiale.
- Eleveurs d'équidés : à la base de la filière, ils valorisent une production animale qui peut être orientée autour d'une race ou d'une discipline et inclure la préparation de jeunes chevaux en conséquence. Les chevaux sortent peu des exploitations, hormis pour leur valorisation mais occupent le foncier agricole en pâturant ou par les productions végétales (céréales, fourrages…) associées.
- Organisateurs de compétitions équestres : sur une base d'associations de type loi de 1901, ils ont pour objectif la mise en place de manifestations sportives ou festives autour du cheval, qui prennent place au sein des structures existantes ou sur des sites affectés ponctuellement à l'activité. Ils génèrent un flux ponctuels de cavaliers et de vans ou camions nécessaires à leur transport.

L'ensemble de ces catégories a été consulté, sous la forme d'une réunion plénière de présentation de l'étude (cf. annexe 14) puis de réunions collectives par territoire complétées de questionnaires et d'entretiens individuels : 22 structures ont participé à la réunion plénière, 5 se sont excusées. Les réunions collectives par territoire ont permis de rencontrer l'ensemble des acteurs équestres professionnels du Grand Site, à l'exception d'une structure qui n'a pas souhaité répondre. 14 questionnaires ont par ailleurs pu être exploités (cf. annexe 15).

L'analyse des résultats a permis de caractériser l'activité de ces structures par catégories. Les promenades encadrées sont ainsi proposées entre 1 fois par semaine hors saison et jusqu'à 5 fois par jour en saison, pour des moyennes de 6 à 7 cavaliers par sortie. Peu de structures acceptent les débutants pour les balades sur la plage, mais toutes reconnaissent l'importance de cette clientèle dans l'équilibre économique de leur exploitation. Les entraneurs professionnels opèrent quant à eux environ 3 à 5 sorties quotidiennes, sur l'ensemble de l'année hors week-end. Le nombre de passages de chevaux estimé dans ce seul contexte s'élève à plus de 11 000 ce qui multiplie par 3 le chiffre proposé en 2009 lors de la précédente étude.

Outre le recueil des données techniques relatives aux pratiques, cet échange a constitué une réelle occasion de regroupement d'une filière souvent divisée et d'un dialogue engagé avec le Syndicat Mixte et ses gardes. L'écoute mutuelle en a constitué le postulat de départ, tout en rappelant les objectifs de gestion et de conservation des milieux, tant du point de vue des élus que des propriétaires fonciers.

L'ensemble des réunions s'est déroulé dans un climat de confiance où chacun a pu exprimer ses attentes et ses craintes de voir se réduire les possibilités d'accès au littoral, tout en intégrant les contraintes environnementales mais aussi politiques locales.

A titre d'exemple, la décision de la Mairie d'Erdeven d'interdire pour la saison 2016, l'accès à la plage de Kerhilio par le parking du même nom, aurait pu constituer un point de rupture du dialogue. La concertation menée avec les élus et les professionnels, en un laps de temps très court a permis d'aboutir à une solution provisoire permettant à chacun de continuer ses activités tout en répondant à l'exigence de sécurité et de salubrité publique de la commune. Un bilan sera réalisé à l'automne pour conclure à la poursuite du dispositif ou à son ajustement.

Les structures professionnelles hors site ont également été interrogées, au moyen d'un envoi de questionnaire spécifique à chaque activité, relayé par les Comités Départementaux. Les retours, complétés de la connaissance des habitudes de ces structures en matière de promenade et d'entrainement de chevaux sur les plages du Grand Site ont permis d'établir une estimation de fréquentation autour de 1 000 passages/an, qui vient s'ajouter à celle des structures sur site. Cette fréquentation correspond par ailleurs à environ 200 jours de stationnement sur site d'un camion 5 places de transport de chevaux.

En dehors des structures professionnelles, les détenteurs individuels sont également concernés par les usages, qu'il s'agisse des sols dont ils peuvent être propriétaires ou locataires ou des espaces d'exercice qu'ils utilisent. Parfois regroupés en associations de cavaliers ou de meneurs, ils sont adhérents à la Fédération Française d'Equitation ou totalement indépendants de toute structure. Ils peuvent être résidents à l'année sur le site, venir avec leurs chevaux sur des périodes de congés dans des locations de vacances ou des maisons de famille et résidences secondaires ou ponctuellement pour des promenades ou des randonnées avec hébergement en gîtes équestres. L'usage de véhicules attelés à des vans ou de petits camions VL est fréquent et nécessite l'aménagement de parkings adaptés afin d'assurer des conditions de sécurité optimales pour l'ensemble des usagers. Plus difficile à prendre en compte, cette pratique individuelle a pu être caractérisée, grâce à la connaissance du tissu local et du fonctionnement global de ce type de publics, sans pour autant être quantifiée. Le relais effectué par le CDTE 56 et les associations a constitué un atout précieux dans la bonne compréhension des attentes.

Il est ainsi apparu que les pratiques individuelles sont réparties sur l'ensemble de l'année, la période hors saison pouvant représenter la plus forte fréquentation du fait de l'absence de contraintes horaires autres que la marée. Les stationnements des vans et camions les plus importants sont observés sur les parkings de Kerhilio et du Linès, puis, dans une moindre proportion, sur Sainte Barbe et le Magouero.

La presqu'île et le secteur de Quiberon sont moins fréquentés par ce type de public du fait des difficultés d'accès routier, la plage de Penthièvre étant fréquentée dans la continuité de celle de Kerhilio offrant un parcours de plus de 10 km sur l'estran.

Les itinéraires empruntés sont variables, l'estran constituant l'objectif principal du déplacement. Néanmoins, comme le rapportent les gardes, il est fréquent de croiser des cavaliers individuels sur la dune, y compris aux allures vives et hors des sentiers autorisés. La quasi absence de balisage, ajoutée à la méconnaissance des tracés équestres rendent délicats les rappels à l'ordre.

Les équipements tels que les bi-fils de canalisation limitent également les possibilités d'intervention du policier municipal à cheval présent sur Plouharnel comme de la brigade équestre composée de gardes républicains en saison estivale. Concernant les randonneurs, ils utilisent principalement les circuits recensés « Morbihan à cheval » balisés par le CDTE 56. Néanmoins, le secteur offrant peu d'hébergements et n'étant pas connecté avec le circuit régonal Equibreizh, il est surtout utilisé pour des randonnées à la journée. Une demande d'officialisation d'un itinéraire de randonnée attelée a été formulée en 2015 par le CDTE auprès de la commune d'Erdeven, sans réponse à ce jour.

La fréquentation globale du site par les équestres s'élève donc a minima à quelques 12 000 passages annuels, hors cavaliers indépendants. Largement sous-estimée lors des précédentes réflexions, elle doit être replacée dans le contexte de progression des pratiques équestres observée depuis quelques décennies et surtout dans une vision prospective d'évolution des attentes des citoyens.

3.2. Une filière équestre en constant essor depuis 50 ans mais qui marque le pas

3.2.1. Des chiffres clefs pour comprendre

L'équitation de loisirs a connu un fort développement au cours des dernières décennies. Issue d'une pratique militaire puis sportive, réservée à une élite fortunée, l'activité s'est démocratisée depuis la fin des années 60 sous l'impulsion notamment des Sociétés Hippiques Nationales puis avec l'arrivée de l'équitation sur poneys dans les années 1980. 3ème Fédération sportive après le football et le tennis, l'équitation regroupe un nombre de pratiquants qui va bien au-delà des seuls licenciés. Ainsi, les études les plus récentes estiment à 2.2 millions le nombre de cavaliers et de meneurs, dont un peu moins de 700 000 sont licenciés auprès de la Fédération Française d'Equitation[22].

[22] HARAS NATIONAUX, Annuaire ECUS, http://www.ifce.fr/haras-nationaux/ connaissances/ statistiques-et-donnees, 2015

Plus d'un million d'entre eux pratiquent la randonnée et 8 % des licenciés choisissent une adhésion « tourisme équestre »[23].

Dans une étude un peu plus ancienne (Sondage TNS Sofres 2007), le nombre de français souhaitant monter à cheval était estimé à 14 millions. Plus de 8 000 structures professionnelles proposent la pratique de l'équitation sportive ou de loisirs et la pension de chevaux, contribuant à l'emploi des quelques 57 000 personnes déclarées en activité principale et 180 000 actifs au sein de la filière.

Dans le Morbihan, le nombre de licenciés s'établit en 2015 à un peu moins de 10 000, chiffre multiplié par 2 en 10 ans tandis que le nombre de structures équestres augmentait de 53 % sur la même période. Parmi les secteurs les plus dynamiques, les zones littorales arrivent bien évidemment en tête, en lien avec le développement de l'urbanisation et l'augmentation de leur population. Alors que le département a perdu plus de 35 % de sa SAU entre 1970 et 2010 passant de 67 000 à 43 000 hectares, et que le nombre d'exploitations agricoles y est en baisse constante, le nombre d'équidés a connu une hausse régulière sur cette même période. La corrélation entre ces deux données est délicate de par la diversité de statuts des acteurs équestres. De nombreux équidés pâturent en effet sur des terres non comptabilisées dans la SAU : espaces naturels, zones constructibles, zones d'activités…

L'estimation des surfaces valorisées par les chevaux en Bretagne fait état de quelques 48 000 hectares[24], sur les quelques 1.6 million d'hectares de SAU ce qui reste très marginal à l'échelle de la Région mais masque de fortes disparités locales[25]. Ainsi, les territoires d'étude accueillent aujourd'hui quelques 1500 équidés, soit 7 chevaux au km² et un peu moins de 3 fois la moyenne observée sur le département. 40 % d'entre eux sont hébergés au sein des structures professionnelles, les autres étant disséminés chez les particuliers. La pression exercée par les activités équestres sur le territoire s'est donc accentuée ces dernières années en termes de concurrence pour l'espace et pour la captation de clientèle. L'évolution des modes de consommation et des attentes des consommateurs a également joué un rôle dans la modification des pratiques.

[23] FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION, service FFE Club SIF, *Données Statistiques*, https://www.telemat.org/FFE/sif/?cs=4.b78cd0e4c8d50b40801929073f39cc8bdfde, 2015

[24] HARAS NATIONAUX, Annuaire ECUS, http://www.ifce.fr/haras-nationaux/ connaissances/ statistiques-et-donnees, 2011

[25] COLL, Evolution de la surface agricole utilisée des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays de 1970 à 2010, Observatoire National de la Mer et du Littoral, www.onml.fr, 2013, 5 p.

3.2.2. Des schémas prospectifs à intégrer

Les évolutions observées ces dernières années dans les pratiques équestres et plus largement dans celle des sports de nature peuvent contribuer à expliquer en partie les changements de comportement des usagers et permettre d'anticiper ceux à venir. L'étude prospective 2010-2030 réalisée par l'Institut National de la Recherche Agronomique et l'IFCE décrit ainsi 4 scénarios pour la filière équine française :

- un scénario 1 « tous à cheval », privilégiant le cheval dans le marché des loisirs, porté par une grande diversité d'entreprises
- un scénario 2 « le cheval des élites » s'orientant vers des usages restreints dans une société de fracture sociale et de pression sur les ressources naturelles
- un scénario 3 « le cheval citoyen », renforçant la place du cheval dans l'action publique et collective, lien entre les hommes, les territoires et la nature,
- et enfin le scénario 4 « le cheval compagnon », plaçant le bien-être animal au centre de la réflexion[26].

S'il est évident pour les auteurs (et posé en postulat) qu'aucun de ces scénarios ne peut se réaliser de manière complète et exclusive, le premier bilan à 5 ans fait ainsi état d'une prédominance du scénario 2 dans les orientations constatées actuellement. La stratégie d'une « équitation de masse » telle que prônée et développée par la Fédération Française d'Equitation depuis les années 80 semble donc marquer le pas, face aux difficultés économiques d'une partie de la population.

Les pratiques organisées de loisirs ont ainsi tendance à se réduire, en terme de panier moyen tandis que les dynamiques des secteurs sport et surtout courses se relèvent, avec des records de vente observés en 2015, en galopeurs notamment. L'élevage, en régression constante depuis 2010 se stabilise dans ces secteurs permettant d'espérer un relèvement de l'activité que confirme d'ailleurs l'augmentation du nombre de chevaux mis à l'entraînement et du nombre de cavaliers en compétition[27]. Une étude menée en 2005 par les Haras nationaux[28] estimait à 0.5 milliard annuel le chiffre d'affaires de la filière « sport et loisirs » rattachée à environ 600 000 animaux contre 1.6 milliards pour celle des courses qui compte, elle, moins de 100 000 chevaux. L'extrapolation du ratio d'environ 800 € de chiffre d'affaires par cheval de loisir appliqué aux 1 500 animaux du secteur d'études conduit à estimer un chiffre d'affaires de quelque 1.2 million d'euros dont environ 1/3 est réalisé par l'activité de promenade encadrée.

[26] COLL, « La filière équine française à l'horizon 2030 », *Rapport du groupe de travail Prospective équine IFCE INRA*, 2012, 102 p.

[27] HEYDEMAN P., Note de conjoncture Filière équine, *Réseau références IFCE*, 2016, n°22, p. 8

[28] VIAL C., « Le loisir, un poids lourd dans le monde du cheval », *Equ'Idée*, 2005, n°54, p. 20-22

Loin d'être négligeable, cette activité est même essentielle à l'équilibre économique des structures équestres, représentant de 25 à 100 % de leur chiffre d'affaires. L'attractivité équestre du territoire joue par ailleurs un rôle moteur dans les réservations d'hébergements pour des vacanciers venant accompagnés de leurs montures ou choisissant leur destination par rapport aux possibilités d'accès aux plages à cheval. Ce critère devient même différenciant, de nombreuses communes ayant fortement restreint voire interdit leurs accès à l'estran, à l'image de Noirmoutier en l'Ile ou même plus récemment de Pornichet et d'Assérac en Loire-Atlantique.

La place accordée aux activités équestres, tant dans l'occupation foncière que dans la cohabitation avec les autres usagers est donc au centre de la problématique rencontrée sur les 2 sites. Si la démarche parait évidente aux élus en ce qui concerne le nautisme, elle l'est beaucoup moins au regard des équestres qui peinent à se structurer et donc à être représentés dans les instances de décision.

3.2.3. Une place à repenser pour les activités équestres

Devenues agricoles en 2005 avec la loi relative au développement des territoires ruraux, les « activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle » peinent encore à s'inscrire pleinement dans la politique agricole et ses méandres.

L'absence de formation en production animale et en agronomie de nombreux professionnels du cheval, diplômés d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) et souvent très éloignés des contingences rurales y est sans doute pour beaucoup… La gestion (ou la non-gestion) des pâtures destinées aux équidés en est peut-être la marque la plus flagrante dans le paysage. Les difficultés d'accès au foncier, pour les jeunes porteurs de projet en recherche d'installation illustrent également cette absence de reconnaissance de la part de la filière agricole en général. Néanmoins, les équidés occupant souvent les terres délaissées, sous des formes précaires non contraignantes pour les propriétaires et à des tarifs bien supérieurs aux fermages habituellement pratiqués, la clientèle équine reste recherchée, notamment dans les secteurs en déprise. Lorsque la pression foncière est plus forte, comme c'est le cas sur le territoire du SMLS, la rareté des terres conduit souvent à leur surexploitation, le sol n'étant plus qu'un support inerte, au détriment de ses capacités à nourrir les herbivores qu'il abrite. Une meilleure formation des acteurs professionnels et une sensibilisation aux risques environnementaux liés à ces mauvaises pratiques est indispensable pour voir la situation évoluer dans le bon sens. L'argument de poids est sans doute celui du gain possible en matière de charges opérationnelles, l'herbe restant l'aliment le moins cher pour nourrir les chevaux !

Cela suppose une prise en compte des spécificités du cheval par les conseillers agricoles et une ouverture des dispositifs d'accompagnement, y compris financiers, à l'ensemble des structures équines. Aujourd'hui en effet, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires issu de l'élevage est majoritaire peuvent prétendre aux Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) de la nouvelle PAC. Le cheval, en tant qu'herbivore, contribue en effet à la gestion des espaces, qu'il s'agisse de pâturage ou, dans un contexte plus extensif de pastoralisme. De nombreuses conventions sont d'ailleurs passées entre détenteurs d'équidés et propriétaires - CD56 et CEL -, à des fins d'entretien des parcelles situées en bordure des zones dunaires. Bien gérées, le prélèvement et le piétinement opéré par les équidés permet de lutter contre le développement des ligneux et contribue à l'enrichissement du milieu comme évoqué plus avant dans ce dossier.

Utilisés en traction animale ou pour le portage, les équidés – chevaux, ânes, mules et mulets – peuvent également rendre de multiples services environnementaux. Ils peuvent ainsi être employés pour le transport de matériels tels que ganivelles, poteaux et fils dans des endroits inaccessibles ou sensibles, pour le criblage de plages, le ramassage de macro-déchets, la fauche, l'arrachage de plantes indésirables telles que le baccharis (*Baccharis halimifolia)* ou l'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana).* Le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel y a d'ailleurs régulièrement recours, via l'entreprise « Tout en Traction » installée sur Erdeven. La découverte patrimoniale en attelage est également une activité qui trouve toute sa place au sein d'espaces naturels et culturels de qualité mais nécessite une adaptation des itinéraires en termes de gabarit et de roulage. Le développement de services de transport publics hippomobiles est également concevable, sous forme de navettes entre parkings et plages, tel qu'expérimenté à Plouhinec entre 2012 et 2014.

Enfin, la surveillance à cheval des espaces naturels constitue une mission à part entière, réalisée sur le Grand Site depuis 2008 par des cavaliers de la Garde Républicaine. Partie intégrante du dispositif estival de sécurité, en renfort des équipes de police municipale locales et des gardes du littoral, la présence d'éco-gardes contribue à la sécurité des biens et des personnes tout en assurant un rôle de sensibilisation et de médiation auprès du grand public.

L'articulation de l'ensemble de ces pratiques, qui viennent s'ajouter à celles déjà évoquées de l'équitation et de l'entraînement de chevaux est indispensable pour que le cheval trouve pleinement sa place dans le territoire et contribue à son développement.

3.3. Des actions à conduire pour concilier usages équestres et préservation des sites

Le cheval constitue donc un acteur potentiel de l'aménagement des espaces, acteur bien entendu sous la contrainte des décisions humaines. Le comportement de chaque acteur conditionne la cohérence des décisions et l'adaptation des aménagements et des modes de fonctionnement, garantes du succès d'une telle démarche.

3.3.1. Des comportements à faire évoluer

D'un bout à l'autre de la chaîne, l'attitude de chacun est déterminante pour faire évoluer la perception du cheval au sein du territoire. Les professionnels du cheval sont les premiers responsables de l'image qu'ils donnent de leurs pratiques. En encadrant leurs cavaliers ou en travaillant leurs chevaux, ils sont la vitrine de la filière et se doivent donc d'être exemplaires dans leurs comportements.

Respect des autres usagers par le passage systématique au pas lors des croisements, maîtrise de leurs allures en toutes circonstances – impliquant le choix de montures adaptées au niveau des clients et à la pratique en extérieur -, stricte observation des itinéraires dédiés sont autant de conditions incontournables. Il ne faut pas, en effet, oublier que l'exemple donné par le moniteur au cavalier débutant se retrouvera pour partie dans l'attitude du futur cavalier-propriétaire. Ce cavalier indépendant doit lui aussi être convaincu d'être un privilégié, libre d'arpenter un milieu d'exception… sous conditions ! Plus centré sur sa monture que sur l'environnement proprement dit, il importe de le sensibiliser à la fragilité des milieux qu'il fréquente, en lui donnant la possibilité d'y être acteur. C'est à cela que s'emploient de nombreuses associations, dans l'organisation de chantiers de nettoyage de chemins par exemple ou encore de balisage. A l'image du partenariat initié sur le Grand Site avec l'Ecole Nationale de Voile, il est possible de construire une offre de formation continue à l'attention des professionnels du cheval, visant à les sensibiliser au milieu qu'ils traversent et à les impliquer dans sa gestion. Des journées associant contenus théoriques et travaux pratiques sur la dune peuvent être proposées, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, en partenariat avec les Comités Départementaux d'Equitation et de Tourisme Equestre. Finançables par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et les Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour les professionnels, elles peuvent également être ouvertes aux particuliers intéressés.

Les détenteurs d'équidés, amateurs ou professionnels, sont également redevables de la gestion qu'ils font des espaces agricoles qu'ils occupent, qu'ils en soient propriétaires, locataires ou occupants à titre précaire sous convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Améliorer la connaissance en matière de gestion des pâtures destinées aux équidés en zone littorale et diffuser les bonnes pratiques auprès des intéressés constituent un axe important du travail à mener.

La « culture équestre » des gestionnaires et des propriétaires fonciers mérite également d'être approfondie, à l'image des autres disciplines sportives utilisant le littoral : constitution de références techniques, conduites d'études complémentaires si nécessaire permettent de répondre aux interrogations par des éléments factuels et scientifiques. La mise en commun de ces données, et leur mise à disposition par les moyens internet aujourd'hui disponibles permettent d'éviter à chacun de se poser les mêmes questions face aux mêmes problématiques. Il devrait en être ainsi des recommandations relatives aux aménagements et à l'organisation générale des pratiques. L'élu, enfin, doit pouvoir disposer de l'ensemble des données, y compris économiques, afin d'opérer les inévitables arbitrages en toute connaissance de cause. Pour cela, il est nécessaire que la filière porte à sa connaissance les référentiels économiques et techniques dont elle dispose. En échange, certains élus doivent se départir d'une vision de « loisir élitiste » source de nuisances - qui peut exister -, pour envisager l'activité en tant qu'économie et facteur de développement du territoire.

C'est à ce prix que le cheval pourra confirmer sa présence, aux côtés des hommes, dans une société où le vivant a tendance à disparaître. L'intérêt porté dans les villes, à la reconquête du vivant – qu'il s'agisse d'abeilles ou de chevaux utilitaires menant les enfants à l'école – témoigne de cette nécessité et des atouts offerts par ces dispositifs, dans le rétablissement du lien social souvent défaillant. Les milieux ruraux et littoraux n'y font pas exception, le vivant y ayant parfois pris une allure d'industrie plus que de nature. Le cheval peut constituer une formidable opportunité pour ralentir le pas et tenter de rétablir des équilibres parfois mis à mal par la frénésie touristique. Cela implique bien sûr quelques aménagements, mais surtout le partage d'une ambition : celle de vivre ensemble plutôt que côte à côte.

3.3.2. Des aménagements dans le temps et l'espace à adapter

La démarche proposée sur le Grand Site s'est structurée en trois temps, visant à déterminer des itinéraires possibles pour la pratique équestre, conjointement aux autres usagers, dans le respect des contraintes liées à la sécurité des personnes et aux milieux traversés.

Un travail de terrain en compagnie des gardes littoraux a permis d'actualiser les cheminements référencés en 2009 distinguant ceux sur lesquels une pratique est constatée – qu'elle soit autorisée ou non -, ceux qui semblent ne pas être utilisés et les aménagements ou éléments présentant d'éventuels risques pour la pratique équestre.

La saisie dans le Système d'Information Géographique (SIG) a permis de constituer une base de données expliquant et spatialisant les observations réalisées, en les accompagnant de prises de vues référencées (cf. annexe 16).

Une première cartographie a été éditée et soumise aux professionnels équestres lors des réunions collectives organisées par territoire. Ceux-ci ont indiqué les chemins empruntés, ceux inutilisés et les difficultés rencontrées sur les itinéraires, liées notamment aux équipements ou aux aménagements ainsi que leurs souhaits de nouveaux tracés. Ce recensement a été superposé aux contraintes réglementaires et techniques pour établir une proposition cartographique (cf. annexe 17) intégrant les principaux enjeux environnementaux. Celle-ci a été soumise aux propriétaires qui ont exprimé leurs arguments, en faveur du maintien, de la révision ou de la suppression des itinéraires et des aménagements. La table attributaire a été enrichie des éléments relatifs aux équipements de sécurité indispensables à l'officialisation des futurs itinéraires ouverts aux équestres.

Suite à ces différentes concertations, la cartographie rectifiée sera soumise au mois de septembre 2016 aux élus des communes concernées, pour amendements éventuels et validation. Un chiffrage des aménagements - chicanes, passerelles, tri-fils, voire barre d'attache et surtout, signalétique – ainsi qu'un phasage par caractère d'urgence sera établi par le Syndicat Mixte, de manière à proposer un « schéma directeur » des itinéraires équestres à court et moyen termes. Après vote par le Comité Syndical, les itinéraires définitifs seront portés à la connaissance des acteurs équestres et leur mise en place programmée, notamment en vue de leur balisage. Conformément à la démarche initiée au printemps 2016, la collaboration des instances fédérales, des associations et des professionnels sera sollicitée pour cette mise en œuvre. La mise en œuvre opérationnelle des itinéraires ainsi validée est prévue pour le printemps 2017, certains aménagements pouvant être différés pour des raisons de financement s'ils ne constituent pas des points de passage obligatoires. Les itinéraires ont été réfléchis de manière à permettre les connexions avec les circuits existants identifiés par le CDTE et avec les itinéraires empruntés par les professionnels équestres hors périmètre du Grand Site. Le tracé de la future voie verte a été intégré, dans la mesure de la définition en cours des fuseaux, en considérant le partage d'usage comme la norme à chaque fois que la configuration du terrain le permet. Les aires de stationnement dédiées aux équestres seront matérialisées et signalées, de manière à permettre des manœuvres aisées et sécurisées. Il sera demandé aux usagers de veiller à la propreté des sites après utilisation et en particulier au ramassage des crottins sur les aires autres que végétalisées. Une aire d'attache peut également être envisagée pour permettre un arrêt sur la côte sauvage, à hauteur de Port Rhu, dans le cadre du recul du parking envisagé sur le secteur par le CEL. Dans une logique de service, une navette hippomobile reliant ce nouveau parking à la côte pourrait également être étudiée.

En parallèle et compte-tenu des éléments recueillis lors des entretiens et du benchmarking réalisé sur d'autres sites littoraux, des propositions d'harmonisation des horaires et périodes d'accès aux plages seront remises aux élus. Deux pistes se dégagent actuellement, qui doivent être discutées entre les gestionnaires et propriétaires en charge de la protection des espèces et les élus :

- Un accès à horaires fixes, ces horaires différant selon la période de l'année : horaires libres hors saison (du 1er septembre au 30 juin hors week-end de mai, juin et septembre et jours fériés) ; accès avant 11 h et après 20 h du 1er juillet au 31 août ainsi que les week-ends et jours fériés précités.
- Un accès conditionné aux horaires de marée, comme cela se pratique par exemple en Baie de Somme, en particulier pour la mi-saison : interdiction d'accès de 2 h avant à 2 h après la pleine mer aux périodes de nidification de l'avifaune et à proximité des sites de reposoir, accès avant 11 h et après 20 h du 1er juillet au 31 août ainsi que les week-ends et jours fériés des mois de mai, juin et septembre.

Concernant l'occupation du sol par les équins, sur le Grand Site comme sur le territoire du Loc'h et du Sal, un cahier des charges de bonnes pratiques pourrait être rédigé, de manière à respecter les couverts végétaux et à limiter les risques de pollutions diffuses par un chargement à l'hectare et une rotation des pâtures adaptés aux capacités d'accueil du milieu. La Camargue donne ici l'exemple avec une préconisation, au vu des conditions du milieu, d'un animal pour 2 hectares.

Le respect de ce cahier des charges serait obligatoire dans le cadre de conventions signées par les détenteurs d'équidés avec les propriétaires fonciers tels que le CEL ou le CD56 et incitatif pour les parcelles privées. Les professionnels susceptibles de prétendre aux aides PAC (36 % des éleveurs seulement en perçoivent, et la proportion chute drastiquement dans les autres secteurs d'activité) pourraient être accompagnés par les instances professionnelles agricoles de manière à s'inscrire dans les MAEC, sources de revenus complémentaires pour leurs exploitations[29].

Un diagnostic à l'image de celui proposé par le SMLS pour les autres productions devrait également être élaboré, facilitant la prise de conscience des dysfonctionnements et permettant la mise en place de mesures correctives encouragées par un accompagnement financier : plantations de haies, installation de bandes tampon, schémas de rotation des pâtures, adaptation des chargements à l'hectare, analyses d'herbe et de fumiers, coproscopies visant à limiter la vermifugation systématique constituent autant d'outils qui, aujourd'hui restent mal appréhendés par les professionnels du cheval et mal accompagnés par les dispositifs d'aides agricoles classiques.

[29] HEYDEMANN P., « Les éleveurs de chevaux de course et de chevaux de selle : activités économiques », *Observatoire économique et social du cheval*, IFCE, 2016, p. 6

Aménager et sécuriser les itinéraires, organiser les activités équestres au regard des autres usagers et améliorer l'usage du foncier sont donc 3 leviers permettant d'insérer pleinement le cheval dans une politique concertée d'aménagement du territoire. Les investissements, tant humains que matériels nécessitent qu'une communication efficace soit mise en place, afin de faire du cheval un véritable outil de développement local.

3.3.3. Une image du cheval à valoriser

Comme évoqué dans la première partie de ce mémoire, certaines régions ont fait le choix du cheval en tant qu'acteur de leur stratégie de développement territorial. Les plus emblématiques s'appuient bien entendu sur des structures de dimension internationale, à l'image de la Baie de Cadix et de son Ecole Royale d'Art Equestre située à Jerez de la Frontera : prenant le contre-pied de l'image de tourisme de masse véhiculée par les stations de la Costa Del Sol, la côte gaditane reste un lieu préservé où plages et dunes ont bénéficié d'une relative protection au regard de l'urbanisation. Soucieuse d'y développer un tourisme respectueux du patrimoine naturel, historique et culturel andalou, la région s'est appuyée sur le cheval de Pure Race Espagnol (Cartujano) et les courses de chevaux pour en faire des atouts majeurs de la promotion touristique de la région[30].

Plus proche, la Région des Pays de Loire a elle aussi choisi le cheval comme ambassadeur et intégré pleinement cet acteur à son contrat de projet 2006-2013. Un budget de 6 millions d'euros dont 3 sur les volets agricole et tourisme a permis de mettre en œuvre une réelle politique de développement autour notamment du tourisme équestre. Via une Société d'Economie Mixte régionale, les axes stratégiques identifiés - structuration, mise en réseau des acteurs, promotion et communication – ont été déclinés en actions concrètes, telles que l'accompagnement à l'obtention de labels qualité, l'élaboration d'une grille régionale des itinéraires permettant d'identifier des boucles équestres thématiques prioritaires notamment en zone littorale[31].

La Camargue, déjà évoquée à plusieurs reprises a fait le choix d'une démarche qualité à l'échelle du Parc Naturel Régional, en s'appuyant sur une marque collective déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle : engagements autour de la préservation du territoire, de la qualité d'accueil, de la promotion et de la communication ont été formalisés dans une convention d'utilisation de la marque, formidable outil de promotion pour les structures adhérentes.

---

30 DARMAILLAC S., « Images et aménagements touristiques du littoral de la baie de Cadix et de son arrière-pays viticole », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 26-3, 1990. p. 175-195.

31 COLL., *Tourisme et cheval*, ATOUT France, p 94 à 100.

Enfin, la ville de Deauville a très vite considéré le cheval comme un levier économique incontournable. 300 chevaux à l'entrainement (500 l'été) y sont installés depuis 1980, meetings et ventes se succèdent tandis que l'aéroport est aménagé pour le transport international des chevaux. Le Pôle international du cheval, construit en 2010, vient élargir la palette des activités équestres proposées aux habitants comme aux visiteurs, autour de l'événementiel sportif et de l'équitation de loisirs. Le jumelage de la ville avec Lexington dans le Kentucky, a permis la constitution de réseaux professionnels denses et la création d'un cluster économique source d'emplois qui dépassent largement la seule saison touristique. Le pari fait il y a 10 ans, de passer d'une économie saisonnière (90 % des emplois induits par le tourisme) à une activité à l'année, plus diversifiée, au service d'une clientèle plus large, du professionnel au grand public, de l'international au local, semble réussi.

S'il est entendu que ces modèles ne sont pas reproductibles en l'état, il est néanmoins intéressant de s'interroger sur la stratégie portée par le territoire d'études, notamment dans le cadre de la recherche de l'obtention du label Grand Site de France. Véritable projet de territoire, cette démarche entreprise par les collectivités vise à préserver « l'esprit des lieux » en conciliant fréquentation et conservation.

La question est donc posée : le cheval fait-il partie, ou non, de « l'esprit des lieux » du Grand Site Dunaire et de la Rivière d'Auray ? Oui, si l'on en croit l'attachement des acteurs locaux du monde équestre aux pratiques installées sur la dune et l'estran. Oui également, si l'on considère la dynamique économique autour de cette activité. Oui encore, si l'on observe la promesse transmise par les visuels de communication touristique, où le galop sur la plage est quasi-systématiquement vanté.

Peut-être, si l'on en juge par les difficultés rencontrées depuis quelques années pour l'accès aux itinéraires et aux plages et non, si l'on imagine l'accentuation dans les années à venir, des interdictions d'accès et de stationnement et les crispations observées…

Plus largement, les exemples précités de territoires ayant réussi le pari du cheval montrent tous la nécessité d'une co-construction avec la filière, d'une stratégie de développement qui doit être portée et accompagnée par le politique. Cela impose la construction de synergies, par la mobilisation des acteurs professionnels aujourd'hui concurrents, la mise en place de modalités de gouvernance représentatives et pertinentes et l'accompagnement financier des projets, à l'aide de fonds publics et privés. Une fois ces préalables réunis, et dans la continuité d'actions emblématiques mais non suffisantes que sont l'officialisation d'itinéraires et l'harmonisation des pratiques, une réelle politique du cheval est envisageable, créatrice d'emplois et de valeurs pour le territoire.

Faire du cavalier un ambassadeur du littoral est sans doute un pari un peu fou mais qui mieux que lui en est capable ? Vecteur de lien social, médiateur et vivant, le cheval est, de manière reconnue, un formidable outil pour éduquer à l'environnement et promouvoir le patrimoine.

CONCLUSION

Le rapport du cheval au littoral est un mélange complexe de passion et de raison, où se croisent les enjeux plus larges de tout aménagement. La démarche suivie au cours de cette étude s'est voulue constructive, en interface entre une profession et ses représentants, les acteurs institutionnels et le milieu sur lequel ils se déploient. En essayant de tenir à l'écart tout parti pris, dans un objectif consensuel mais exigeant en terme d'engagements réciproques, elle a cherché à poser les bases techniques mais aussi politiques d'une nouvelle relation. La finalisation de l'étude, lors de la restitution prévue au mois de septembre 2016, permettra de dire si l'objectif est atteint.

D'une manière plus large, ce mémoire a cherché à retracer le lien qui unit, sur cette partie du littoral, le cheval à son territoire en le posant comme un acteur de l'aménagement. Porteur de sens et de valeurs, patrimoniales mais aussi économiques, le cheval invite à reconsidérer la place de l'homme dans son environnement et à travers lui et son rôle de médiateur, la relation des hommes entre eux. Bien sûr, tous les cavaliers ne sont pas des « hommes et femmes de chevaux » et un certain nombre se comporte comme si l'animal ne devait être qu'un objet de consommation de plus, devenant alors tout aussi désagréable voir indésirable que peuvent l'être la voiture ou le téléphone portable! Laisser au cheval une place dans notre société et donc continuer de l'intégrer pleinement dans l'aménagement de notre territoire, c'est donner une chance supplémentaire à la lenteur, à la relation à l'autre et à l'échange. Dans un quotidien où le questionnement est devenu trop rare, le cheval invite à la remise en question : un bien précieux, dans le monde d'aujourd'hui.

C'est le sens de ma mission depuis 10 ans au sein des Haras nationaux et dans chaque projet, qu'il ait abouti ou non sur une mise en œuvre concrète, travailler au sujet « cheval » a presque toujours contribué à rapprocher les points de vue en obligeant chacun à l'introspection : mieux se connaître permet de mieux se comprendre, pour mieux orienter l'action.

Le cheval est devenu le compagnon de l'homme il y a plus de 5000 ans ; le kite-surf, il y a trente ans seulement. Le partage de l'espace est sans doute possible…et peut-être déjà en marche.



Figure 41 : Horse-surfing sur la plage
Source : www.horse-nation.com

ANNEXES

Annexe 1 : Lettres de commande du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon et du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal

Annexe 2 : Les exigences réglementaires microbiologiques du classement de zone Règlement CE n°854/2004, arrêté du 21/05/1999

Annexe 3 : Concentration moyenne d'Escherichia coli dans les fèces en fonction des espèces animales

Annexe 4 : Etude du profil de baignade de la ville de la Trinité sur Mer – extrait du rapport du Cabinet Bourgeois – 2011

Annexe 5 : Etude du profil de baignade de la ville de la Trinité sur Mer – extrait du rapport du Cabinet Bourgeois – 2011 et données ARS 2004 à 2015

Annexe 6 : Tableau d'évaluation des risques liés au type de sol pour la pratique équestre d'extérieur

Annexe 7 : Topo guide équestre de la Ville du Touquet

Annexe 8 : Extrait de la plaquette Itinéraires équestres Site Natura 2000 Gâvres - Quiberon 2009

Annexe 9 : Résultats des ciblages en Baie de Kerdréan sur la période Février à Juillet 2016

Annexe 10 : Protocole d'identification des sources de contaminations fécales par utilisation de marqueurs spécifiques

Annexe 11 : Localisation des prélèvements de juillet 2016 avec recherche de marqueurs spécifiques

Annexe 12 : Résultats des prélèvements de juillet 2016 avec recherche de marqueurs spécifiques

Annexe 13 : Présentation et compte-rendu de réunion 1er avril 2016

Annexe 14: Plaquette des itinéraires équestres Site Natura 2000 Gâvres - Quiberon 2009

Annexe 15 : Exemple de trame d'entretien destinée aux centres équestres

Annexe 16 : Extrait de la table attributaire renseignée dans le cadre de l'étude

Annexe 17 : Extrait de la cartographie proposée à la validation des élus

Annexe 1 :

Lettres de commande du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres - Quiberon et du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal

- **Annexe à la convention de stage UBS/SMGSGQ/IFCE : Proposition méthodologique**

1. **Contexte et enjeux:**

Le Grand Site Gâvres Quiberon est soumis, comme beaucoup d'espaces naturels, au double enjeu de la préservation des milieux et des espèces et de l'accueil du public.

Parmi les activités qui s'y exercent, la pratique équestre représente une part importante des usages, en lien notamment avec l'imaginaire associé du « galop sur la plage » et son pouvoir d'attractivité pour les entreprises équestres du secteur.

Le Syndicat Mixte en charge de la gestion du site, opérateur Natura 2000 et Opération Grand Site (OGS) souhaite étudier la problématique équestre, dans une optique de médiation sur le site entre les acteurs, afin de corréler les pratiques à la protection de l'environnement et à la valorisation des mobilités douces. Il s'agira notamment de concilier conditions d'accueil des usagers, visiteurs, et pratiquants avec les objectifs de sécurité et de protection des sites.

Une première étude, réalisée en 2010 par le cabinet TBM dans le cadre d'un programme LIFE Nature, a permis de dresser un état des lieux des pratiques (usages, sentiers fréquentés, sensibilité des milieux,…) et d'aboutir à des propositions de cheminements traduites dans un document de synthèse et vulgarisées sous forme d'une plaquette de communication.

Cette étude a donné lieu à la mise en place d'aménagements, en concertation avec les acteurs professionnels et associatifs de la filière équine, visant à délimiter et baliser les itinéraires autorisés.

Néanmoins, cette étude, et ses déclinaisons pratiques, ont soulevé de vives réactions - parfois accompagnées d'une destruction de la signalétique mise en place – et mis en évidence des conflits d'usage, à l'exemple de certains croisements sur la voie verte.

Une étude de fréquentation du grand site, réalisée en 2014 a permis de décrire plusieurs types de pratiques équestres et d'en caractériser la fréquence et la temporalité. Elle n'a pu prendre en compte la place des usagers individuels, tout comme celle des structures équestres extérieures au site mais l'utilisant de manière régulière ou ponctuelle.

Les attentes du Syndicat Mixte portent aujourd'hui sur la poursuite de ces réflexions, conformément aux objectifs de labellisation « Grand Site de France » (nouvelle OGS) en vue d'une pérennisation des activités existantes, et d'une meilleure coordination des usages.

A cet effet, le Syndicat Mixte souhaite confier à l'IFCE, une étude sur les impacts des pratiques équestres sur le littoral au sein du Grand Site Gâvres-Quiberon, dans l'objectif d'aboutir à une réactualisation et à une validation concertée des itinéraires par les communes partenaires, les gestionnaires associés et les usagers professionnels et individuels.

2. Moyens mis en œuvre

Dans le cadre du stage obligatoire de validation du M2 Aménagement des Territoires Maritimes et Littoraux qu'elle suit à l'Université de Bretagne Sud, Françoise Lumalé, directrice projets au sein du département IDEE de l'Institut Français du cheval et de l'équitation effectuera une mission de 20 semaines consacrée à cette thématique.

Elle sollicitera, dans le cadre des rendus cartographiques, le service SIG du Syndicat Mixte, en la personne de Grégory Derrien et s'appuiera sur les documents et ressources mises à sa disposition le Syndicat Mixte, notamment les études déjà réalisées et en cours.

3. Méthodologie

Phase 1 : Analyse du diagnostic réalisé en 2010

Il s'agira de s'imprégner de l'étude réalisée en 2010 et de ses conclusions, d'en identifier les éventuelles limites (notamment au regard des usagers individuels et des professionnels extérieurs) et de proposer des compléments si nécessaire.

Livrable : compte-rendu d'analyse

Phase 2 : Etat des lieux des pratiques actuelles et des perspectives d'évolution à court et moyen terme

Le recensement des usages équestres du site sera réactualisé, en intégrant :

- Les différentes dimensions de la filière : loisirs, sports, trait, course, endurance, remise en forme,…
- La temporalité des activités : régulière ou ponctuelle, y compris événementielle, saisonnière ou continue,
- La fréquence et la durée des impacts : activités de courte durée, prolongée, voir permanente
- La localisation des activités : itinéraires autorisés classés par niveau de fréquentation, itinéraires parallèles, stationnements, aires d'arrêt,…

Il s'effectuera de manière bibliographique d'une part, et de manière sensible d'autre part, par la réalisation d'entretiens avec les acteurs du site et hors site concernés par le sujet (maximum : 20 entretiens individuels). Des réunions collectives pourront être proposées.

Une liste des acteurs à rencontrer sera établie en concertation avec le Syndicat Mixte, ce dernier assurant la communication préalable à la prise de rendez-vous.

Ce recensement s'attachera à valider les usages actuels et notamment les itinéraires mis en place, à relever les éventuelles difficultés de terrain (passages dangereux, inadaptés en terme de localisation, inutilisés,…) et à recueillir les attentes en matière de communication. Il permettra en retour de sensibiliser les usagers professionnels à la problématique de préservation du site et de proposer une stratégie de communication vers les équitants individuels et les détenteurs d'équidés.

Une approche économique des activités équestres (sous forme d'estimations des retombées pour le territoire) en lien avec le littoral réalisées sur le Grand Site sera proposée, à partir des données recueillies et des références disponibles sur des territoires comparables.

Une démarche prospective sera effectuée, à partir des scénarios envisagés dans le cadre de l'Etude prospective 2030 sur la filière équine afin de dégager des pistes d'évolution probable des activités équestres sur le site. Elle sera confrontée à la perception des acteurs de terrain afin d'en valider les grandes orientations.

Livrable : Synthèse des activités, plan de communication et schémas prospectifs à court et moyen terme

Phase 3 : Evaluation de l'impact des pratiques sur les milieux

Seront observés, sous la forme de relevés de terrain avec report sur carte, les impacts :

- liés au piétinement lors des cheminements sur les sentiers autorisés
- liés au piétinement lors des cheminements parallèles
- liés à la présence des déjections sur la plage et sur les cheminements d'accès (nuisances visuelles et olfactives, impact bactériologique sur la qualité des eaux de baignade, impact sur la faune et la flore,…)
- liés aux éventuels conflits d'usage (accidentologie, dépôts de plaintes ou de mains courantes, remontées d'informations auprès des collectivités et institutionnels,..)
- liés au stationnement des vans et camions
- liés aux mises à l'attache de chevaux sur les sites et aux arrêts
- liés aux autres facteurs à déterminer.

Seront également évalués les impacts liés aux pratiques équestres d'entretien (criblage, collecte de macro-déchets,…) et de surveillance (brigade équestre) effectuées sur le site.

Par extension, les impacts liés à la mise en place ou à l'extension de nouvelles pratiques (collecte de corbeilles, navettes touristiques, arrachage de végétaux indésirables en traction animale, entretien forestier,..) seront estimés.

Livrable : Tableau de synthèse et cartographie (intégration dans le SIG)

Phase 4 : Modélisation de la pratique équestre sur le territoire du Grand Site et dans ses environs

A partir des observations réalisées, une quantification et une localisation des flux sera effectuée au niveau du Grand Site lui-même et des connexions d'itinéraires et d'activités avec les territoires voisins.

L'articulation avec la voie verte V5 sur sa partie localisée entre Gâvres et Quiberon, l'Equi-Breizh, les boucles de randonnée existantes, tout comme le développement d'activités équestres diversifiées (attelage, sports équestre de glisse, parcours de découverte « nature »,…), la place possible du pastoralisme pour l'entretien de secteurs herbacés seront abordés, de manière à proposer une vision élargie de la problématique.

La constitution de références, et la définition du Grand Site Gâvres-Quiberon comme « site pilote » pourront être envisagés à l'issue de l'étude sous la forme de la publication d'un document de synthèse.

Livrable : document de synthèse rédigé et illustré (cartographie)

4. Planification

La durée du stage est fixée à 20 semaines, réparties selon un calendrier établi en commun accord.

Une réunion de démarrage de l'étude sera réalisée (date à convenir, courant mars), afin de présenter la méthodologie et les attendus aux élus.

Une 1ère réunion de lancement avec les acteurs de la filière sera également programmée (date à convenir, début avril) afin de poursuivre la démarche initiée en 2010.

Des réunions de concertation et de travail seront ensuite organisées avec le Syndicat Mixte et l'ensemble des acteurs, sur décision concertée.

Une réunion de restitution aux élus ainsi qu'aux acteurs concernés permettra de présenter les conclusions de l'étude.

Françoise Lumalé, le 17/02/2016

- **Contenu de mission cheval et littoral - accompagnement du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal**

Entre d'une part, le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, représenté par son Vice-président, Ronan LE DELEZIR, en charge du littoral

Et

D'autre part, Françoise LUMALE, en stage de MASTER 2 Aménagement des Territoires Maritimes et Littoraux, pour l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)

Il est convenu ce qui suit :

1.1. Contexte et enjeux

Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal observe, depuis plusieurs années, des pollutions bactériologiques diffuses en certains points du territoire dont il a la charge. La recherche des sources possibles de contamination est complexe, les origines de ces pollutions pouvant être multiples et situées à distance des points de suivi.

Deux zones ont été particulièrement touchées par des contaminations liées à E. coli ces dernières années : la plage du Men-Dû sur la commune de la Trinité sur Mer et la baie de Kerdréan sur la commune du Bono.

La présence régulière - et semble-t-il en constante augmentation- , d'équidés sur l'estran, la dune et l'arrière-dune ainsi que sur les parcelles agricoles situées sur la ria, interroge sur la participation possible des activités équestres à ces contaminations.

Afin de mieux identifier les sources possibles de pollution des eaux par les équidés, de tenter de les quantifier au regard des autres pratiques et de réfléchir aux moyens de sensibilisation des équitants et détenteurs, **le SMLS sollicite l'IFCE pour une étude réalisée par Françoise Lumalé dans le cadre de son stage de Master 2 Aménagement des Territoires Maritimes et Littoraux, dont le sujet porte sur les impacts du cheval sur le littoral.**

1.2. Moyens mis en œuvre

Françoise Lumalé effectuera cette mission en complémentarité de celle contractualisée avec le Syndicat Mixte Grand Site dunaire Gâvres-Quiberon, les conclusions des deux études pouvant être rapprochées et complémentaires.

Elle s'appuiera sur les documents et ressources mises à sa disposition par le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, notamment les diagnostics terrain déjà réalisés et en cours ainsi que sur les chargés de mission.

Si des analyses s'avéraient pertinentes, notamment dans le cadre de la recherche d'éventuels marqueurs spécifiques aux équidés, leur réalisation et leur financement resterait du ressort du Syndicat Mixte, seul habilité à les mettre en œuvre.

1.3. Méthodologie

Phase 1 : Bibliographie

Il s'agira de rechercher les éventuelles données liées à l'identification des sources de pollution d'origine équine dans les eaux superficielles, en vue notamment de mettre en évidence d'éventuels marqueurs spécifiques de l'espèce.

Les travaux réalisés sur l'impact des pratiques équestres sur les pollutions des rivages seront listés et analysés, afin de voir quelles similitudes pourraient être trouvées avec les cas identifiés sur les territoires concernés.

Livrable : Note de synthèse bibliographique

Phase 2 : Recensement des sources potentielles de pollution par les équins sur les 2 secteurs identifiés

L'ambition de cette seconde phase est d'identifier les différents acteurs détenteurs ou utilisateurs d'équidés sur le territoire ciblé, de décrire les usages (hébergement des chevaux en bâtiment, au paddock, au pré, promenades sur la plage et sur les sentiers littoraux ou rétro-littoraux, entraînement, stationnement de vans et camions,..) et de quantifier ces activités, en terme de chargement instantané, de calendrier de présence et/ou de fréquence d'utilisation.

Les données recueillies, grâce aux observations de terrain et aux entretiens avec les différents acteurs, seront croisées avec les données fournies par le Syndicat Mixte en matière de facteurs

influençant la contamination des littoraux (configuration des sites, périodes de sensibilité des coquillages,…).

L'objectif de cette seconde phase sera de proposer un outil de caractérisation des pollutions par les équidés en zone littorale.

Livrable : grille croisée d'analyse des pollutions bactériologiques et de leurs facteurs d'influence sur les 2 secteurs concernés

Phase 3 : Elaboration de protocoles de suivi des pollutions d'origine équine

Si les phases précédentes ont permis de dégager un ou plusieurs marqueurs significatifs, des protocoles seront proposés afin d'assurer le suivi des pollutions d'origine équine dans le temps.

Ces protocoles seront élaborés conjointement avec les chargés de mission du Syndicat Mixte et en fonction des décisions arbitrées par ce dernier, notamment concernant la réalisation d'analyses complémentaires à celles effectuées aujourd'hui dans le cadre des suivis.

Livrable : protocoles de suivi des pollutions d'origine équine

Phase 4 : Pistes de réflexion et proposition d'une stratégie de communication vers la filière équine et les gestionnaires

Une réflexion sera engagée sur les manières de diffuser les informations recueillies vers la filière équine, professionnelle et pratiquants/détenteurs individuels, dans un objectif de sensibilisation à la problématique.

Un message sera également rédigé à l'attention des gestionnaires de sites littoraux, afin de contribuer à une meilleure prise en compte de ces pratiques dans les décisions de gestion et la politique foncière.

Livrable : note de synthèse

1.4. Planification

La mission s'inscrit en complémentarité du stage réalisé du 29 février 2016 au 31 août 2016 au sein de l'IFCE et du Syndicat Mixte Grand site dunaire Gâvres Quiberon. Des séances de travail et des points réguliers avec l'équipe du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal seront effectués selon un calendrier établi conjointement, en fonction des disponibilités de chacun.

A Plescop, le 17 février 2016.

Annexe 2 :

Les exigences réglementaires microbiologiques du classement de zone Règlement CE n°854/2004, arrêté du 21/05/1999

Source : Contrat territorial de bassin versant 2015-2018 SMLS

	*E.coli** ≤ 230	230 < *E.coli* ≤ 1 000	1 000 < *E.coli* ≤ 4 600	*E.coli* > 46 000
Qualité sanitaire	**Satisfaisante**	**Moyenne** *Légère contamination*	**Médiocre** *Contamination significative*	**Mauvaise** *Contamination excessive*
Pratique de la pêche et presciptions	Autorisée sans restriction	Autorisée, mais cuisson avant consommation recommandée	Tolérée, mais cuisson indispensable *La consommation est déconseillée aux femmes enceintes, jeunes enfants et personnes immunodéprimées*	Interdite

Source: Agence Régionale de Santé **E.coli/100g de CLI (Chair et Liquide Intervalvaire)*

Tableau d'interprétation ponctuelle de la qualité sanitaire des coquillages

Classe de qualité	*E.coli** ≤ 230	230 < *E.coli* ≤ 1 000	1 000 < *E.coli* ≤ 4 600	4 600 < *E.coli* ≤ 46 000	*E.coli* > 46 000
A	100 % des résultats				
B tendance A	Au moins 90 % des résultats		10 % des résultats maximum		
B	Au moins 90 % des résultats			10 % des résultats maximum	
C	100 % des résultats				

Source: Agence Régionale de Santé **E.coli/100g de CLI (Chair et Liquide Intervalvaire)*

Principes de classement sanitaire des sites de pêche à pied récréative en Bretagne

Classe	Seuils microbiologiques	Mesures de gestion avant commercialisation
A	Résultats ≤ 230 E.coli/ 100 g de CLI*	Aucune
B	90 % des résultats ≤ 4 600 E.coli/ 100 g de CLI et 100% des résulats ≤ 46 000 E.coli/ 100 g CLI	Purification ou reparcage
C	Résultats ≤ 46 000 E.coli/ 100 g CLI	Reparcage de longue durée ou traitement thermique

Classement microbiologique IFREMER et mesures de gestion associées

*

E. coli / 100 mL	Entérocoques intestinaux / 100 mL			
	P95 < 100	100 < P95 < 200	P95 > 200 et P90 < 185	P90 > 185
P95 < 250	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
250 < P95 < 500	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
P95 > 500 et P90 < 500	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
P90 > 500	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Source: Agence Régionale de Santé

* P90: percentile 90 & P95: percentile 95

Classement microbiologique et mesures de gestion associées pour la conchyliculture

Classement selon les mesures transitoires applicables pour les années 2010 à 2012

A Bonne qualité	B Qualité moyenne	C Momentanément polluée	D Mauvaise qualité
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
Par exemple : 21A signifie que 21 prélèvements ont été effectués au cours de l'année pour ce site de baignade, celui-ci est classé A (Bonne qualité).			

Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.			

Paramètres de détermination des classes de qualité des eaux de baignade en mer

Annexe 3 :

Concentration moyenne en *Escherichia coli* en fonction des espèces animales

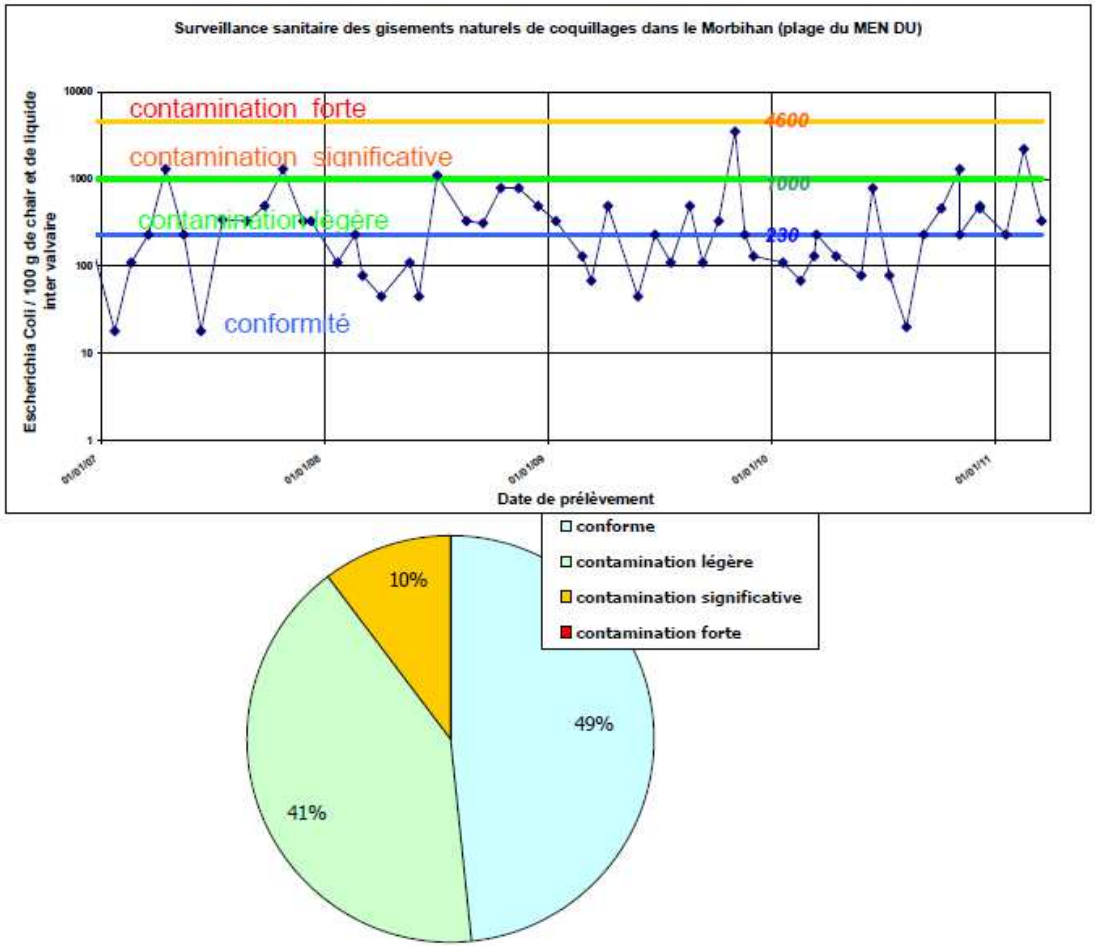
Source : La survie des microorganismes d'origine fécale dans les effluents et les sols Eléments de cadrage bibliographique - Etude réalisée dans le cadre du projet CasDAR Territ'Eau

Type de matières	Concentration (UFG*g-1)	Références
Fèces d'homme	10^5 à 10^9	ADEME et Faculté de Pharmacie de Nancy (1999)
Fèces de bovins, caprins, porcins	10^5 à 10^8	
Fèces de lapins, chevaux	10^3 à 10^6	

Concentration moyenne *d'Escherichia coli* dans les fèces en fonction des espèces animales

Annexe 4 :

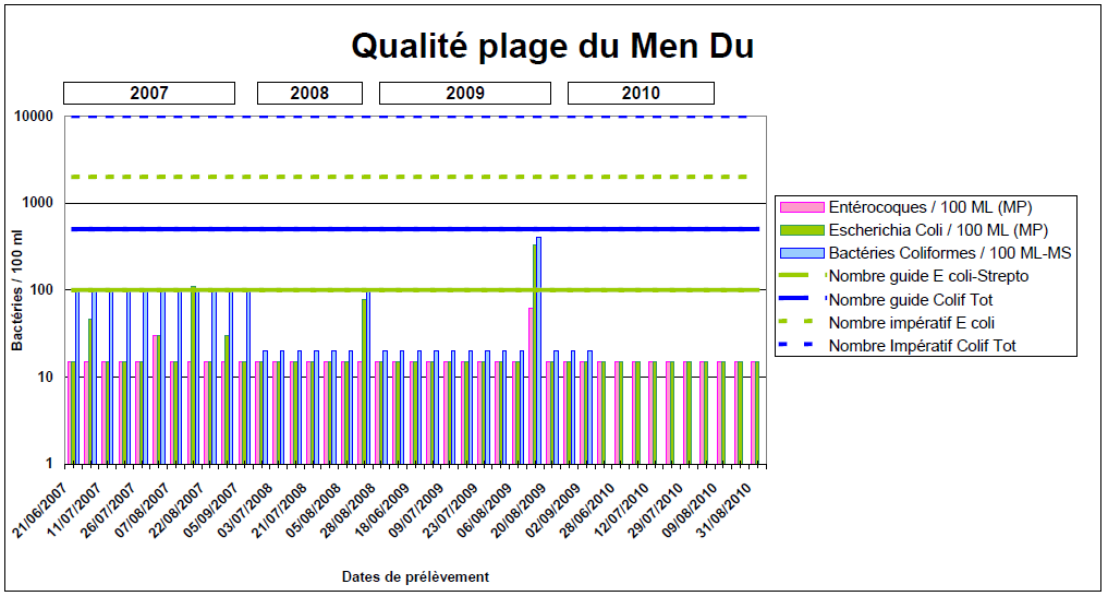
Etude du profil de baignade de la ville de la Trinité sur Mer – extrait du rapport du Cabinet Bourgeois - 2011



Résultats des suivis ARS du gisement de coques du Men-Du de 2007 à 2011

Annexe 5 :

Etude du profil de baignade de la ville de la Trinité sur Mer – extrait du rapport du Cabinet Bourgeois – 2011 et données ARS 2004 à 2015



Données brutes ARS pour la qualité des eaux de baignade sur la plage du Men-Du entre 2007 et 2010

QUALITE	ANNEE
9A	2004
9A	2005
10A	2006
11A	2007
9A	2008
11A	2009
10A	2010
10A	2011
10A	2012
10E	2013
10E	2014
10E	2015

Classes de qualité des eaux de baignade attribuées entre 2004 et 2015 par l'ARS sur la plage du Men -Du

Annexe 6 :

Tableau d'évaluation des risques liés au type de sol pour la pratique équestre d'extérieur

Source : Françoise Lumalé

TYPE DE SOLS	TYPE DE RISQUE	EVALUATION RISQUE CAVALIER	NATURE DU RISQUE EQUIDE	EVALUATION RISQUE EQUIDE	ALLURES
Sol argileux	Déformations, ornières, sol glissant par temps de pluie	Modéré	Glissades, entorses, chute	Modéré à fort selon humidité	Galop à éviter par temps humide
Sol limoneux	Sol glissant par temps humide, poussière par temps sec	Modéré	Glissades, atteintes respiratoires	Modéré	Galop à éviter
Sol sableux	Sol profond, déformable	Faible	Fatigue des tendons, atteintes respiratoires si allures vives	Fort	Pas ou trot, galop sur très courtes distances
Sol enherbé (végétation rase)	Végétation glissante par temps humide Ornières fréquentes	Faible	Glissades (+ si ferrure)	Modéré	Pas, trot ou galop selon visibilité
Sol enherbé (végétation > 30 cm)	Végétation glissante par temps humide Ornières fréquentes et peu visibles	Faible	Glissades, entorses, chute	Modéré à fort selon humidité	Pas ou trot selon visibilité et connaissance du terrain
Plage (sable dur)	Trous ou zones fouillantes	Modéré sauf perte de contrôle du cheval	Chute, emballement	Faible	Pas, trot ou galop
Eboulis	Sol fouillant, parfois coupant	Modéré	Glissades, blessures, entorses	Fort	Pas ou contournement
Roche mère affleurante	Sol glissant par temps humide	Fort	Glissade, chute	Fort	Pas ou contournement
Sol caillouteux	Irrégularités selon taille des cailloux	Modéré	Entorses, risque de coincement d'une pierre dans le pied (bleime)	Modéré	Pas ou trot
Sol gravillonné	Sol pouvant être fouillant et profond selon épaisseur et granulométrie	Modéré	Fatigue des tendons, risque de coincement de gravillons dans le pied (bleime)	Modéré	Pas ou trot, voir galop
Sol stabilisé	Vibrations	Modéré	Entorses si ornières	Faible	Pas, trot, voir galop sur courtes distances
Sol bi-couche	Vibrations	Modéré	Risque de coincement de gravillons dans le pied (bleimes)	Faible	Pas,trot, voir galop sur courtes distances
Sol bitumé	Vibrations, glissant (+ si cheval ferré)	Fort	Fatigue des articulations	Fort	Pas, trot sur courtes distances
Sol bétonné	Vibrations, glissant (+ si cheval ferré)	Fort	Fatigue des articulations, chute	Fort	Pas

Evaluation des risques liés aux types de sol pour la pratique équestre d'extérieur

Annexe 7 :

Topo guide équestre de la Ville du Touquet

Source : Ville du Touquet





Annexe 8 :

Extrait de la plaquette Itinéraires équestres Site Natura 2000 Gâvres - Quiberon 2009

Source : SMGSGQ



Extraits des **arrêtés municipaux** réglementant la pratique équestre

Commune de Gâvres

AM - 21/06/2010

Article 9 : L'accès des chiens sur la plage est réglementé (AM du 08/03/2001). La présence de tout autre animal (chevaux, poneys, etc.) est strictement interdite.

Commune de Plouhinec

AM - 06/04/2011

Article 1 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur les plages de la commune de Plouhinec durant les périodes fériées des 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte, ainsi que du 15 juin au 15 septembre de 10h00 à 20h00, à l'exception des chevaux de la Gendarmerie et de la Police Nationale ou Municipale chargées de la surveillance et de la sécurité.

Article 2 : **Sur les plages**, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé.

Article 3 : **Sur le massif dunaire**, la circulation des chevaux montés ou non est interdite en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas est obligatoire.

Article 4 : Les cavaliers réduiront l'allure lorsqu'ils rencontreront des piétons ou autres usagés du littoral.

Commune d'Erdeven

AM - 01/07/2010

Article 19 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur l'ensemble des plages de la commune d'Erdeven durant les week-ends du 1er mai, 8 mai, ascension et pentecôte ainsi que du 1er juin au 30 septembre, de 10h30 à 20h, à l'exception des chevaux de la gendarmerie chargée de la surveillance et de la sécurité.

-> **Sur les plages**, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidification). Le galop y est autorisé ;

-> **Sur le massif dunaire**, la circulation des chevaux est interdite, en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

Commune de Plouharnel

AM - 19/05/2010

Article 1 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur les plages de la commune de Plouharnel durant les périodes fériées des 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte ainsi que du 1er juin au 30 septembre de 10h30 à 20h00, à l'exception des chevaux de la gendarmerie et de la police municipale chargées de la surveillance et de la sécurité.

Article 2 : **Sur les plages**, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé.

Article 3 : **Sur le massif dunaire**, la circulation des chevaux est interdite en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

La Voie Verte entre Penthièvre et le parking à hauteur du passage à niveau du Bego est interdite à la pratique équestre. Le tronçon du parking vers Kerhilio est autorisé au pas, dans le respect des autres usagers

Article 4 : **Côté baie**, le passage est interdit du 31 mars au 15 octobre dans le périmètre du camping municipal des Sables Blancs. Au nord du camping, la circulation n'est pas autorisée sur l'estran (zone de protection spéciale Natura 2000).

Communes de Saint Pierre Quiberon et Quiberon

Sur les plages de Saint Pierre Quiberon *AM - 31/05/2010*

Article 1 : Pour la plage de Penthièvre Ouest, l'interdiction est effective durant les week-ends du 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte et du 1er juin au 30 septembre inclus de chaque année, de 10h30 à 20 heures.

Pour les plages Est situées sur la baie, l'interdiction est permanente, en tout temps, du 1er avril au 30 septembre inclus de chaque année.

Pour les plages situées sur la côte sauvage à partir de celle du Fozo, l'interdiction est permanente, afin de préserver les dunes.

Article 2 : Sur les plages, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé ;

Sur le massif dunaire, la circulation des chevaux est interdite, en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

Article 4 : Les chevaux utilisés par la gendarmerie dont l'usage est nécessaire pour assurer une surveillance et une sécurité des promeneurs et plagistes sont autorisés à circuler sur les plages, le cas échéant, de toute la commune y compris le secteur de la côte sauvage.

Sur les plages de Quiberon *AM - 09/07/2010*

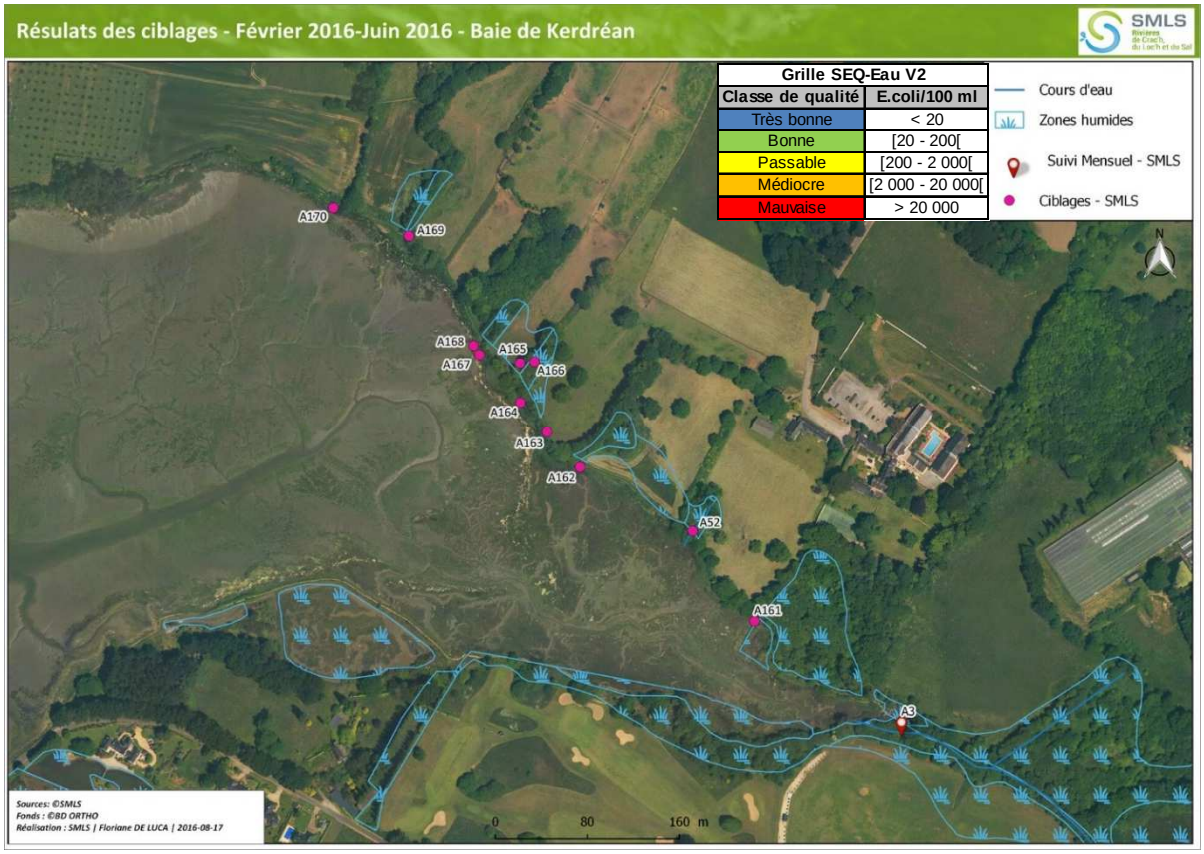
Article 7 : La pratique de l'équitation est autorisée du 16 septembre au 14 mai, uniquement à marée basse, dans la zone de balancement des marées, sur la partie de la plage battue par les flots de marée montante. Elle est strictement interdite sur les autres parties de plages, les dunes et, sur sa totalité, sur la Grande PLage.

La pratique de l'équitation est autorisée du 15 mai au 15 septembre uniquement pour les centres équestres autorisés par la municipalité.

Annexe 9:

Résultats des ciblages en Baie de Kerdréan

Source : SMLS – Floriane De Luca



A170	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
	38				

A165	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			21 030	31 130	A sec
	119	38			

A169	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			471	A sec	A sec
		<38			

A166	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			652	836	A sec
	38				

A168	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			38	A sec	A sec
	163				

A162	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			1 046	983	7 810
	245	78			

A167	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
				A sec	A sec
		163			

A161	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			200	A sec	A sec
	200	<38			

A164	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			48 350	A sec	A sec
	78				

A52	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			<38	38	163
	38	305			

A163	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			A sec	A sec	A sec
	119				

A3	18/02/16	10/03/16	21/04/16	11/05/16	06/06/16
			520	887	4 212
	38				

Annexe 10 :

Protocole d'identification des sources de contaminations fécales par utilisation de marqueurs spécifiques

Source : Labocea

LABOCEA

Identification des sources de contaminations fécales

En utilisant des marqueurs spécifiques, il est désormais possible d'identifier les origines des contaminations microbiennes (humaine ou animale), selon les méthodologies développées et validées dans le cadre du projet MARQUOPOLEAU (labellisé par le Pôle Mer, 2009-2013).

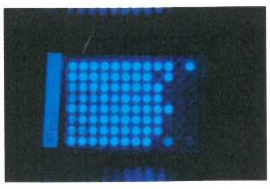
La recherche des marqueurs discriminant les origines des contaminations microbiennes est réalisée par des méthodes internes qui consistent à identifier et quantifier des marqueurs bactériens spécifiques d'hôtes par PCR en temps réel : un marqueur général et six marqueurs spécifiques pour l'homme, les **ruminants** (bovins, ovins et caprins), les **porcs**, les **Equins** (chevaux, ânes et poneys), les **volailles** (poulet, coq, canard, oie, dinde), les **canins** et les **oiseaux marins**.

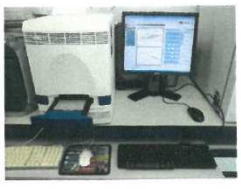
Ces analyses sont particulièrement intéressantes pour les zones de baignade et les zones conchylicoles, mais aussi pour toute problématique liée à une contamination fécale (sur eau douce ou eau de mer).



Il faudra toutefois garder à l'esprit que ces outils traceurs de la pollution microbiologique, très fluctuante par nature, **doivent être utilisés dans le cadre d'une étude globale.** L'interprétation des résultats de recherche de marqueurs permettant la discrimination des origines de la contamination fécale doit être croisée avec les éléments environnementaux tels que les caractéristiques des sites étudiés (occupation du sol) et les conditions lors des prélèvements. L'identification des sources polluantes sur un site donné ne sera possible qu'à l'issue de plusieurs campagnes, par l'analyse des résultats de quantification des marqueurs dans différentes conditions. En aucun cas une analyse pourra indiquer des proportionnalités entre différentes sources, mais en réalisant un certain nombre d'analyses on obtiendra une occurrence.

La recherche de ces marqueurs est menée dans les mêmes conditions et en parallèle de la numération des *E. coli*, réalisée par la méthode normalisée NF EN ISO 9308-3 et est déclenchée pour un seuil défini en *E. coli*.



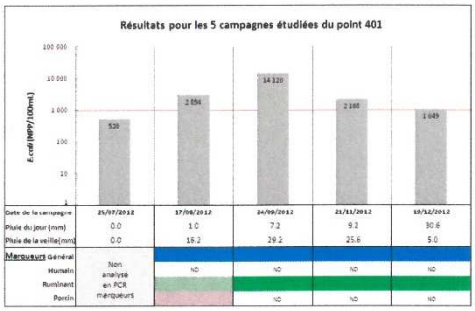




LABOCEA peut vous proposer différents niveaux de prestations en fonction de vos besoins :

- **Dans le cadre d'une pollution ponctuelle : identification des sources sur une analyse ponctuelle**
- **Dans le cadre d'une recherche de contamination récurrente sur un point : prélèvements avec une fréquence régulière sur un laps de temps suffisant pour englober la saisonnalité, la pluviométrie…**

Exemple de présentation des résultats :



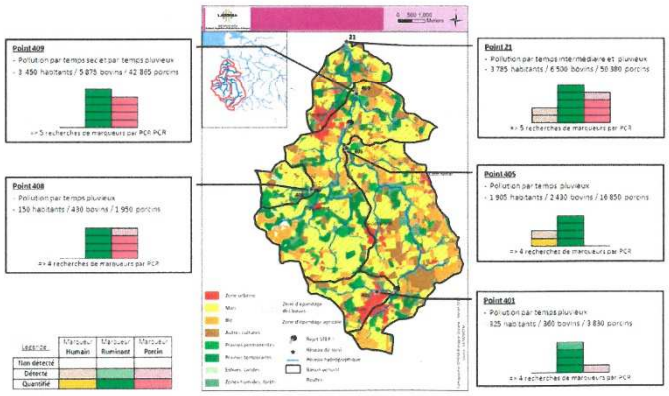
Légende	Général	Humain	Ruminant	Porcin
Non Détecté	ND	ND	ND	ND
Détecté				
Quantifié				

- **Pas de pollution par temps sec**
- **4 recherches de marqueurs *Bactéroidales***
- **Quantification du marqueur Général pour les 4 campagnes = valide la contamination**
- **Pas de détection du marqueur Humain**
- **Présence systématique du marqueur Ruminant**
- **Détection du marqueur Porcin en Août, pas de détection pour les autres campagnes**

Dans le cadre d'un diagnostic sur l'ensemble d'un bassin versant, ayant des apports sur une zone sensible : étude complète

- Etude de données antérieures de bactériologie,
- Identification des points de prélèvements stratégiques,
- synthèse des données existantes sur les activités (urbaines, agricoles, assainissement, loisirs….) et le contexte pluviométrique,
- réalisation des campagnes de mesures, avec une fréquence et des conditions adaptées,
- recommandations et préconisations sur les actions à mener.

Exemple de présentation des résultats :



Recommandations et actions à envisager :

Après l'étude des données existantes et le croisement avec les résultats obtenus LABOCEA peut proposer une hiérarchisation dans les actions à mener pour chaque bassin versant étudié

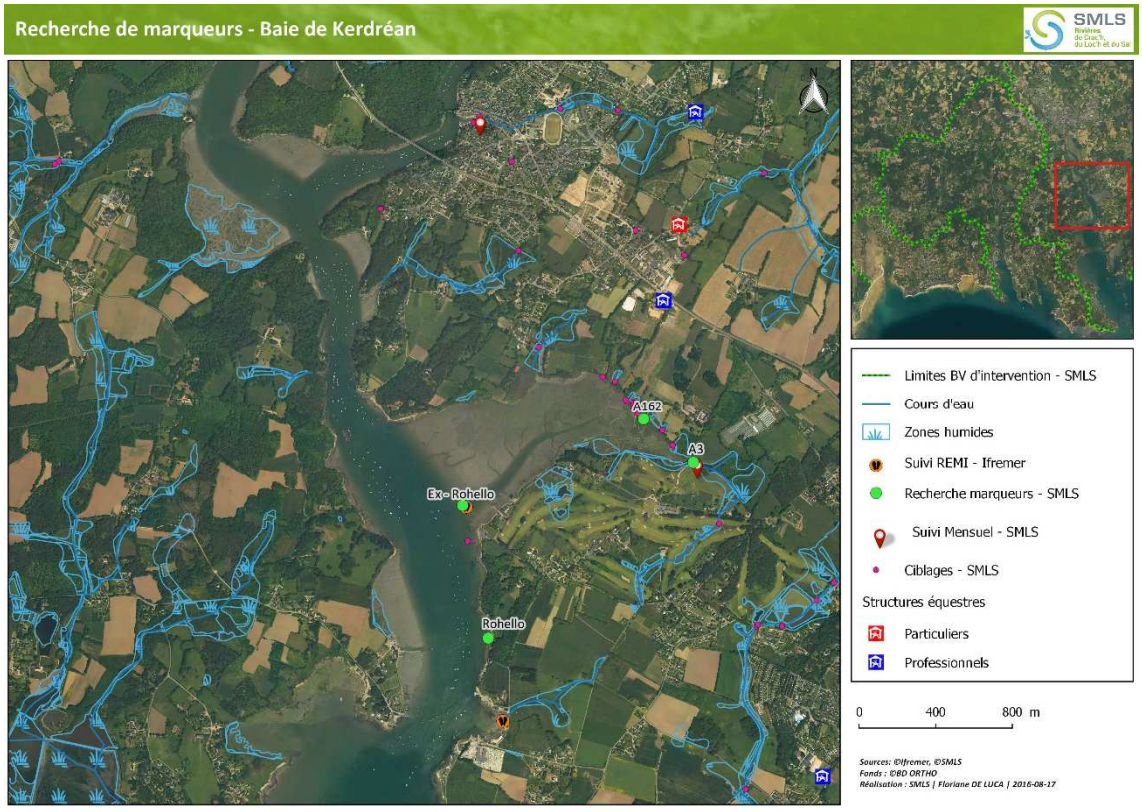
Contact : gael.durand@labocea.fr – 02 98 34 11 19

Annexe 11 :

Localisation des prélèvements de juillet 2016 avec recherche de marqueurs spécifiques

Source : SMLS – Floriane De Luca





Annexe 12 :

Résultats des prélèvements effectués le 6 juillet 2016

Source : LABOCEA

LABOCEA
Site de Brest
120, Avenue Alexis de Rochon BP 52
29280 PLOUZANE
Tél : 02 98 34 11 00 – Fax : 02 98 34 11 01
N° SIRET : 130 002082 00027 – FR 07130002082

RAPPORT D'ANALYSE

Client : Syndicat Mixte du Crac'h, du Loc'h et du Sal **Réf : Devis R&D N° 2016/031**	**Syndicat Mixte du Crac'h, du Loc'h et du Sal** **SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel** CC des trois soleils ZA de Trehuinec **56 890 PLESCOP**
Nature de l'échantillon : Eaux **Lieu de prélèvement :** Trinité et Baden **Prélèvement du :** 06/07/2016 **Préleveur :** F. DE LUCA	**Mode d'acheminement :** Transporteur **Date de dépôt :** 07/07/2016 **Flaconnage fourni par le laboratoire :** Oui
Ech 1 : MDS **Ech 2 :** Men Du **Ech 3 :** A3 Kerdréan	**Ech 4** : Fossé **Ech 5** : Rohello **Ech 6** : Ex-Rohello
Date de début d'analyse : 07/07/2016	

Paramètres analysés	Références	Résultats						Unité
		Ech 1 MDS	Ech 2 Men Du	Ech 3 A3 Kerdréan	Ech 4 Fossé	Ech 5 Rohello	Ech 6 Ex-Rohello	
- **Général**	Méthode interne	NA	NA	**Confirmé (7.1)**	**Confirmé (6.6)**	NA	NA	Interprétation (Log_{10} UG/100mL)
- **Humain**	Méthode interne	NA	NA	Non détecté	Non détecté	NA	NA	Interprétation (Log_{10} UG/100mL)
- **Ruminant**	Méthode interne	-	-	Non détecté	Non détecté	NA	NA	Interprétation (Log_{10} UG/100mL)
- **Oiseaux marins**	Méthode interne	NA	-	-	-	-	-	Interprétation (Log_{10} UG/100mL)
- **Equin**	Méthode interne	NA	NA	Non détecté	Non détecté	NA	NA	Interprétation (Log_{10} UG/100mL)

Si non demandé = « - » ; Si pollution fécale en *E. coli* trop faible = Non analysé (NA) ; Inf. à Limite de Quantification = *Suspecté* ; Sup. ou égal à la limite de Quantification = **Confirmé**

Date de validation : 29 07 16
Amandine SENANT
Responsable analyse

Date de validation : 29/07/16
Gaël DURAND
Directrice déléguée R&D

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Annexe 13 :

Présentation et compte-rendu de la réunion de concertation du 1er avril 2016

Source : Françoise Lumalé



Etude des pratiques équestres sur le Grand Site:

Bilan post Life, potentiel et améliorations



Réunion d'échanges – 1 avril 2016

Christophe LE PIMPEC - Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon
Service travaux opérationnels / N2000 – suivi de l'étude

Françoise LUMALE - Institut français du Cheval et de l'Equitation
Département Ingénierie Développement Expertise Equine

Guy de Fombelle - Président du Comité Départemental d'Equitation du Morbihan
Sophie Bagniol - Présidente du Comité Départemental de Tourisme Equestre du Morbihan

Sommaire

- Contexte de l'étude et pistes de travail
- Une mission confiée par le Syndicat Mixte du Grand Site dunaire à l'IFCE
- La filière équine et le Grand Site dunaire Gâvres Quiberon
- Les objectifs de l'étude
- Conclusion

Contexte de l'étude

Historique

2009: lancement d'une étude spécifique sur les pratiques équestres sur le territoire du Grand Site dans le cadre du programme Life

- Etude pour la mise en œuvre du DOCOB avec une orientation « impacts et protection des milieux naturels »
- Contexte difficile à l'époque avec les usagers qui ont mal vécu la démarche
- Des tensions et des incompréhensions autour d'une démarche nécessaire et obligatoire de préservation du site: fiches action du DOCOB, réalité et constats du terrain
- Un périmètre d'étude et d'action limités (périmètre Life => frange littorale): une situation mal vécue car ciblée sur les seuls acteurs équestres du site, loin d'être les seuls usagers...

Nouveau programme en vue du label Grand Site de France

- Une 1ère organisation des usages et des pratiques équestres: cartes des itinéraires équestres, harmonisation des arrêtés municipaux, charte de bonnes pratiques...
- La nécessité d'évaluer quelques années plus tard les résultats et volonté d'améliorations: révision des itinéraires si besoin, aménagements à adapter...
- Une activité croissante intrinsèque mais aussi une forte attractivité dans un périmètre d'influence qui dépasse le territoire du Grand Site
- Un partenariat avec l'IFCE pour mieux comprendre les acteurs du monde du cheval et engager un dialogue avec la filière
- Des impératifs fondamentaux: préservation des paysages et des milieux d'un site sensible et amélioration de l'accueil des usagers et visiteurs en vue de la labellisation « Grand Site de France »

Action du Life concernant les usages équestres

A3 - Etude précise sur la fréquentation équestre et les moyens à mettre en œuvre pour pallier les dégradations de la dune grise



Etude diagnostic des usages équestres

Détermination d'itinéraires dédiés

Sectorisation des zones détériorées

Planification de travaux de protection

Réalisation d'aménagements

Création et diffusion d'une plaquette

Création et diffusion d'une charte

Analyse et gestion pour l' intégration d'une pratique dans une logique de préservation du milieu

Poursuite des travaux

Exemple d'aménagement

Pose de poteaux à la cloche



Pose de bifils



Eviter l'élargissement du chemin







Pistes de travail suite à la première étude

Un inventaire de l'activité équestre axé sur les seuls centres équestres du site alors que les usagers sont multiples

Une non prise en compte des activités « exogènes »: centres équestres rétro-littoraux, usagers individuels, associations de randonneurs extérieurs au site…

Des itinéraires équestres dédiés formalisés et des partages d'usage proposés sur la voie verte qui soulèvent un certain nombre de questions



Une mission confiée au département IDEE de l'Institut Français du cheval et de l'équitation

L'Ifce

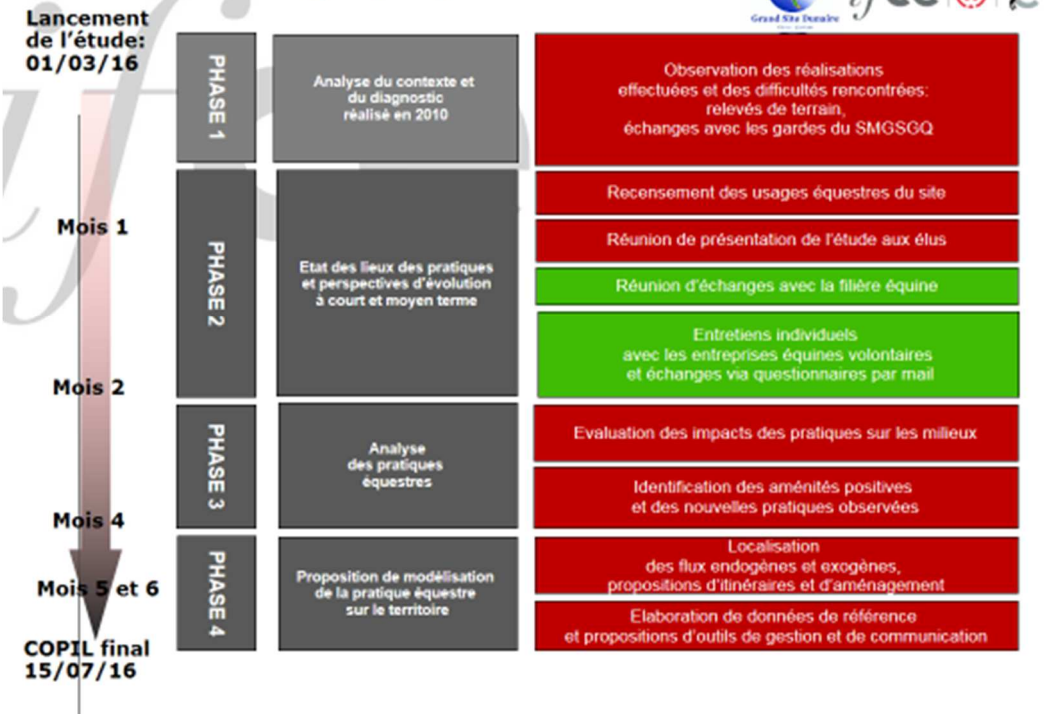
Etablissement public à caractère administratif, issu de la fusion en 2010, des Haras Nationaux et de l'Ecole Nationale d'Equitation,

- Institut technique sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du ministère des sports au service de la filière équine,
- Accompagnement des acteurs professionnels et développement de l'usage du cheval dans la société actuelle.

Le département IDEE (Ingénierie Développement Expertise Equine)

- Depuis 1976 - Service des Haras des Courses et de l'Equitation puis Section Technique des Équipements Hippiques
- Conseil auprès des opérateurs publics et privés pour définir, étudier, expertiser ou accompagner des projets incluant un volet hippique dans les secteurs traditionnels de l'élevage, des courses, de l'équitation, ou plus récemment au service de l'innovation valorisant le cheval acteur touristique, médiateur social ou écologique.
- Une équipe dédiée pour chaque projet, aux compétences ciblées pour répondre à la problématique posée: dans la cadre de cette étude, intervention de Françoise Lumalé.

La méthodologie proposée

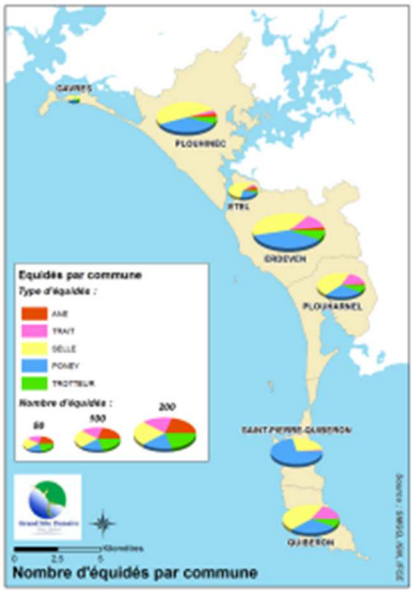


La filière équine et le Grand Site

Un territoire hébergeant un nombre important d'équidés

Type	Nombre d'animaux
Ane	20
Trait	85
Selle	404
Poney	392
Trotteurs	53
TOTAL	954

Commune	Nombre d'animaux
Erdeven	276
Plouhinec	192
Plouharnel	122
Quiberon	170
Saint Pierre Quiberon	142
Etel	45
Gâvres	7
TOTAL	954



Nombre d'équidés par commune

Ces données n'intègrent pas les changements de lieu de stationnement des équidés en cas de non enregistrement de ces modifications par leurs propriétaires.
Considérant une marge d'erreur de 25% correspondant au différentiel entre équidés stationnés mais non mis à jour et équidés ayant quitté le territoire, le nombre d'équidés estimés sur l'ensemble des 7 communes du Syndicat est d'un peu plus de 800.

Soit, sur 95 km2, un peu plus de 7 chevaux/km2 (contre 2 de moyenne nationale)
3 fois plus d'équidés présents que la moyenne du département .

La filière équine et le Grand Site

Un nombre de pratiquants d'équitation très au dessus des moyennes régionales et nationales





Année 2015	Nombre de licenciés FFE	Population	Ratio
Nombre de licenciés zone d'étude	800	20 000 habitants	40/1000 habitants
Nombre de licenciés FFE 56	10 000	760 000 habitants	13/1000 habitants

Ces données n'intègrent pas les pratiquants non licenciés à la Fédération Française d'Equitation et les licenciés hors département du Morbihan ainsi que les licences délivrées pour les vacances, utilisant le site pour leurs pratiques équestres.

Soit, pour une population d'un peu moins de 20 000 habitants, un taux de pénétration d'environ 40 licenciés pour 1000 habitants (contre 13 en moyenne pour le Morbihan)

Une forte attractivité, liée à la présence d'une population dense au pouvoir d'achat supérieur à la moyenne départementale
Environ 3 fois plus de licenciés que dans la moyenne du département.

La filière équine et le Grand Site

Un nombre important de structures équestres installées sur les communes du site

Année 2015	Nombre de clubs	Population	Ratio
Affiliés FFE	10	20000 habitants	0,5 club/1000 habitants
Nombre de clubs affiliés 56	80	760000 habitants	0,1 club/ 1000 habitants





Les données du graphique intègrent les structures affiliées auprès de la FFE ainsi que celles non affiliées s'étant déclarées auprès de la DDJS-CS comme établissement équestre et celles identifiées par la connaissance de terrain.

16 structures recensées dont 10 affiliées à la FFE, toutes utilisant le littoral comme support de leurs activités, de manière ponctuelle ou régulière.

Un argument commercial mis en avant en matière de communication, notamment auprès des touristes
Environ 5 fois plus structures affiliées à la FFE que dans la moyenne du département.

La filière équine et le Grand Site

Une zone de chalandise élargie qui comprend plus de 40 structures et associations dédiées au cheval





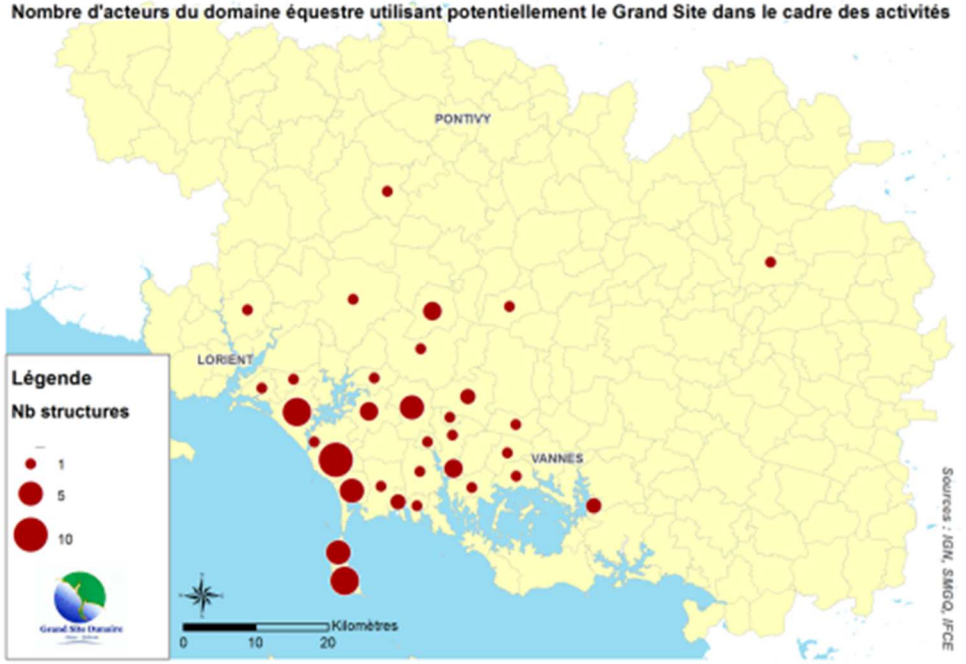
Ces données intègrent les structures affiliées auprès de la FFE ainsi que celles non affiliées s'étant déclarées auprès de la DDJS-CS comme établissement équestre et celles identifiées par la connaissance de terrain, dans un périmètre d'une heure de route (camion à chevaux ou van) autour de la zone.

30 centres équestres et pensions recensés dont 22 affiliés à la FFE et une vingtaine utilisatrice des plages et dunes comme support de pratique régulière ou ponctuelle.

Un fort tropisme du littoral pour les clubs et écuries de propriétaires de l'arrière-pays

La filière équine et le Grand Site

Nombre d'acteurs du domaine équestre utilisant potentiellement le Grand Site dans le cadre des activités



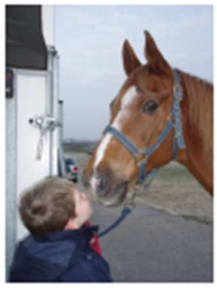
La filière équine et le Grand Site

Une typologie d'usagers complexe

Des particuliers hors structures, pratiquant des activités montées ou attelées:

- détenteurs individuels, dont les chevaux sont stationnés à leur domicile ou sur des parcelles agricoles louées ou en propriété, situées à proximité du Grand Site
- détenteurs individuels en provenance des communes limitrophes ou de zones plus éloignées, venant en van ou camion VL
- détenteurs particuliers résidant loin du Grand Site et profitant de leurs congés pour déplacer leurs équidés sur leur lieu de vacances hors structures équestres
- adhérents ou non à la FFE et/ou à des associations de cavaliers randonneurs
- pouvant exercer des activités d'entrainement (de chevaux d'endurance, de course ou de sports équestres)





Des particuliers ayant leurs chevaux au sein de structures:

- en pension chez des individuels non professionnels
- en pension chez des agriculteurs
- en pension au sein d'écuries de propriétaires
- en pension au sein de clubs d'équitation ou de ferme équestre

La filière équine et le Grand Site

Des usagers professionnels venant de différents horizons

Des professionnels exerçant des activités:

- de loueur d'équidés sans encadrement
- de promenades et de randonnées encadrées
- de pension d'équidés, utilisés par leurs propriétaires
- d'entrainement (de chevaux d'endurance, de course ou de sports équestres – concours complet et concours de saut d'obstacles)
- de traction animale (nettoyage et criblage de plages, collecte des déchets,...)
- de remise en forme pour chevaux (soins post-opératoires, cures de repos, convalescence,...)
- d'éducation et de manipulation de chevaux « en liberté » (pratiques dites « éthologiques »)



Issus

- de structures locales, allant à la plage à cheval
- de structures plus éloignées emmenant les chevaux en camion, pour une promenade ou une randonnée pour leurs adhérents
- de structures plus éloignées, « délocalisant » une partie de leur activité en été pour proposer des activités de balade à cheval essentiellement destinées aux touristes



Pour tous, la plage et ses dunes représente un espace d'exercice pour les chevaux et un lieu de pratique de loisir leur conférant un pouvoir d'attractivité et un avantage concurrentiel au regard des structures de l'intérieur des terres.

Des premiers constats de terrain

Des itinéraires de qualité variée:

- Des tronçons aménagés empruntés et respectés, ayant permis de limiter les itinéraires diffus sources de dégradation du couvert végétal et de dérangement pour la faune
- Des tronçons inutilisés, dont il convient d'évaluer la pertinence
- Des tronçons inutilisés car dangereux (revêtement, fréquentation, localisation, aménagements inadaptés) qu'il faut revoir
- Des itinéraires non autorisés, empruntés de manière délibérée, au mépris parfois du respect des aménagements mis en place
- Des itinéraires non autorisés, empruntés ponctuellement, par méconnaissance

Un exemple concret qui parle de lui-même...

- Détermination de l'itinéraire en 2010
- Consultation sur canalisation à envisager
- Choix d'un aménagement
  largeur chemin
  bi-fils des 2 côtés
  signalétique
- Mise en place des aménagements
- Constat de reconstitution du couvert végétal et recolonisation espèce protégée
- Réaction des professionnels avec demande d'enlèvement des bi-fils
- Suppression sur 1 côté: retour à des cheminements diffus multiples et dégradation des zones recolonisées...
- Dialogue à engager pour mettre en place une solution efficace et compatible avec les activités

Des premiers constats de terrain

Une information insuffisante pour de nombreux usagers:

- Diffusion de la plaquette aux seuls centres équestres du site et aux cavaliers rencontrés par les gardes
- Panneaux A3 peu lisibles, souvent dégradés volontairement ou non
- Relais en ligne insuffisant: sites internet du Syndicat Mixte, du CDE ou du CDTE ne permettant pas un accès rapide à l'information pour une usager souhaitant venir pratiquer sur le site



Des acteurs locaux confrontés à des problèmes récurrents liés aux activités équestres:

- Plaintes de riverains liées à la dégradation de certains chemins
- Plaintes d'estivants liées à la présence de crottins et de chemins piétons dégradés
- Suspicion de pollution des eaux liées aux déjections
- Dégradation des milieux liée au surpâturage sur certaines parcelles et au surpiétinement sur les cheminements
- Dérangement de la faune liée au passage des chevaux dans des zones sensibles (nidification, hivernage,...)



Une nécessaire concertation

Pour permettre au Syndicat Mixte d'honorer ses engagements:

- Préservation des milieux dont il a la responsabilité
- Respect de la réglementation en vigueur
- Relations avec les propriétaires (Conservatoire du Littoral, Office national des forêts, Ministère de la Défense, Conseil Départemental du Morbihan, communes,...)
- Qualité d'accueil (préservation des infrastructures telles que parkings, voies vertes, chemins,...)

Pour garantir le maintien en état du site, bien commun, et support des activités économiques

- Articulation entre les différentes activités présentes sur le littoral: sports nautiques, sports de nature, tourisme, plage,...
- Aide à l'arbitrage, lorsque nécessaire, entre usagers
- Responsabilités liées à la sécurité des usagers

Pour anticiper les évolutions notamment réglementaires et accompagner les acteurs économiques dans la pérennisation de leurs activités

- Prise en compte du projet de labellisation Grand Site de France
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à l'étude sur la Petite Mer de Gâvres
- Politiques et stratégies des élus pour le développement de leur territoire: projet de voies cyclables, réfection de certains aménagements (parking de Kerhilio, canalisations d'accès,...)
- Evolutions sociétales impactant les pratiques: apparition de nouvelles activités, nouvelles demandes des citoyens, ...

Des propositions pour construire ensemble

Un temps d'échange et d'écoute pour poser les difficultés rencontrées et comprendre les enjeux pour chacun:

- Présentation de l'étude aux élus du bureau du syndicat (16 mars 2016)
- 1ere réunion d'échanges avec les professionnels équestres élargis aux territoires limitrophes du Grand Site (aujourd'hui)
- Propositions de rendez-vous (physiques ou téléphoniques) pour ceux qui le souhaitent
- Proposition d'échange par mail via un questionnaire à compléter
- Réunion IFCE/SM et propriétaires des sites (ONF, CEL, Armée, CD56, communes,...)
- 2nde réunion avec la filière à programmer mi-juin
- Rédaction des propositions
- Réunion de restitution aux élus du syndicat début juillet
- Réunion plénière (élus, propriétaires, gestionnaires, professionnels) fin septembre

Une volonté d'entendre les acteurs de la filière équine...mais une nécessité de trouver des compromis satisfaisants pour tous!

- Arrêt des dégradations d'équipements
- Respect des décisions prises (et donc des cheminements!)
- Valorisation des activités équestres proposées et communication conjointe
- Sensibilisation des acteurs extérieurs au site pour que les mêmes contraintes s'appliquent et soient respectées par tous

Des propositions pour construire ensemble

Des actions concrètes pour prolonger la démarche:

- Réflexion sur une journée de formation/sensibilisation au milieu avec les gardes pour les moniteurs, dirigeants de centres équestres, ATE, responsables de pensions ou d'élevage...
- Page internet dédiée à la pratique équestre sur le Grand Site, mettant en avant les activités (et non plus seulement les impacts négatifs!)
- Mise en place d'une signalétique départementale (Morbihan à cheval) visible et incitative pour les pratiquants notamment individuels
- Réflexion sur les pratiques attelées et la mise en place d'un itinéraire adapté
- Réflexion autour d'un label territorial associant le cheval au Grand Site de France: rôle de vitrine pour valoriser les activités offertes par les professionnels dans le respect du milieu (démarches à regarder: Henson en Baie de Somme ou Parc Naturel Régional de Camargue, Qualité Corse...)

Conclusion

Un travail à poursuivre:

Dans la continuité de la démarche initiée en 2010

Animé d'une volonté de recueil des informations de terrain et de concertation

Afin de mieux comprendre les besoins et de les mettre en perspective

Dans l'objectif de permettre la poursuite des pratiques tout en améliorant la préservation du site et des milieux naturels et en assurant la sécurité de tous

Pour permettre à chacun de contribuer à la protection du Grand Site Gâvres Quiberon, patrimoine commun des habitants, des acteurs économiques et institutionnels du territoire

A votre disposition pour toute question

Christophe Le Pimpec - Françoise Lumalé – Guy de Fombelle – Sophie Bagniol

La parole est aux Président(e)s... et à la salle.

Objet : Réunion de concertation sur les activités équestres au sein du Grand Site Gâvres Quiberon (1er avril 2016 (14h-16h) à Plouharnel)

Invités : Présents Excusés

Ar Bradenn, Association Cavaliers des Dunes (DAGOREAU Agathe), Association Cavaliers des Grands Pins, Association de protection de l'environnement et de l'écologie, Association des randonneurs de Lanvaux (LE LABOURIER Bernard), Association FERGHANA (COURTOT Philippe), Association La Calèche (DELAUNAY Daniel), Celtic Cheval (LE PECHOUX Michel, LE CADIC Daniel), Centre équestre de Pluvigner (BOCCIA Caroline), Centre équestre du Bois Guy (BOULY Hélène), Chemins nature patrimoine (HENRI Nicolas), Commerce de chevaux (CAU Yves), EARL de Breizh (PECHARD Christian), Ecurie de l'Océan (MARQUAT JOLLY Corinne), Ecurie des Ajoncs (LE BRETON Cathy), Ecurie du Zénith (TREHOUST Yannick), Ecurie Manuella (CORVEC Estelle), Ecurie Thi Breizh (LE FLOCH Thibaut), Elevage de chevaux (GUEZEL Jonathan), Elevage de chevaux (IUNG Nathalie), Elevage de Lune (LEDRU Philippe), Elevage Saint Julien (AUFFRET Marcel), Eleveur de chevaux (PAILLERON Jean Pierre), Eleveur de chevaux (PIGNON Jean Noel), Entraineur galop (LARGE Eric), Entraineur trot (MOISAN Gilles), Equi colo (GABBAY Marine), Ferme Le Champ du Trèfle (PICHONNET Alain), Haras Blues (PONSY Maryann), KERVADEC Jean Yves, Les écuries de So (LE MAIGNAN Sophie), PODER Céline et Philippe, Poney club de Caudan (ROUXEL Denis), Poneys du Roch (GAUTIER Yvette), Poulbert compétitions équestres (LE GOFF Gilles), Ranch de Bothalec, Equicelte (ADELINET MOUNY Agnès, DEBUIRE Aude , camping de Kersily Ste Barbe (THOUMELIN Stéphane), Centre équestre des Dunes (BRIGNON Perig, GRANGEAN Sophie, ROLLAND Mélany), Les Grands Pins (GERMOND Julien), Centre équestre L'éperon (MARIE Hélène), Ecurie du Rohu (CHAMBON/GOUJEON Anne Sophie, CLARISSE Charlotte/Jean Jacques), Erdeven Equitation (AUBIN Laurent et Graziella), Association des cavaliers Erdeven Equitation (MAUPILIER Catherine), Ecurie Belle vue de l'Océan (LARBOULETTE Francis), Club Hippique de la Plage (LEMAITRE Eddy), Happy Horse 56, Ecuries de Lezevry (LESTROHAN Jean Jacques, LESTROHAN Sophie), La Grande Randonnée (LE JELOUX Anne Gaëlle et Pascale), Tout en Traction (LE QUERE Marie, DAGOREAU Agathe), Ecuries du Bono (DE HERCE Alix), Arradon Equitation (GAILLOT Yannick), Instant Complice (GORY Audrey), Ecuries de Beaulieu Botsegalo (GARREAU Annaick), Breizh Equitation (CABELGUEN Isabelle), Haras du Petit Kervouard (BUTIN Kevin), Centre équestre les Menhirs (GUERIN KERZERHO Sophie), Centre équestre de Ploeren (HERVE Florence), Centre équestre de Treulan (KERVICHE Fabienne), Poney club de Landaul (GAUTIER Charlotte), Association Cavaliers de Saint Guyomarc'h (DESBLED Denis), CLV Equitation (CORNUT Chloe), Ecurie Ar Breizh (COLLET Estelle), CE de Brambis (GILLOT Delphine), Ecurie Terre d'Illitch, Ecurie Ty Fulenn (DENIEUL Nolwenn), L'Etre cheval (CIARAVOLA Isabelle), Association des Frisons de Bretagne (MAILLET Yann), Haras de Kergroix (TAMARIN Frédéric), Ferme équestre de Mané Guernehué (MADEC Jean Vincent), Association des éleveurs de chevaux de selle du Morbihan (HEMONIC Jean), Kerian Equitation (DELECOURT Michelle), Association Cavaliers du Loc'h (LEMEE Thierry), Ecurie des Lauriers (LE ROUZIC Fabienne), Ecurie Laouen (BRANGEON Marine), Association cavaliers de la Vallée d'Oust (LORANT Thierry), Haras de Rosnarho (LE GOFF Nolwenn), Association cheval Arabe en Bretagne Breizh (FOREST Cécile), CE de Treverno (LAINE Réjane), Fédération Bretonne des Eleveurs et Utilisateurs de Poneys (TAMARIN Sauveur), Association du Tourisme Equestre en Morbihan (HENRIOT Raymond), Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (Floriane de Luca),

Presqu'Ile Attelage (KERLEAU Louis), Police Municipale équestre de Plouharnel (DELSAUT Erwan), Association des chemins ruraux (LE BERRIGAUD Yvan)

Comité Départemental d'Equitation du Morbihan CDE56 (DE FOMBELLE Guy), Comité Départemental de Tourisme Equestre du Morbihan CDTE 56 (BAGNIOL Sophie, AMIEL Christian)

Institut Français du Cheval et de l'Equitation IFCE (LUMALE Françoise)

Syndicat Mixte du Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon SMGSGQ (LE PIMPEC Christophe)

En préambule, Christophe LE PIMPEC, directeur adjoint du SMGSGQ, retrace l'historique de l'étude menée en 2009 dans le cadre du programme LIFE et présente les objectifs de la réunion de concertation entre les acteurs de la filière équestre, dans le cadre du lancement d'une nouvelle démarche, confiée à l'IFCE.

Le PPT annexé au présent document reprend la présentation effectuée lors de la réunion du 1er avril à l'ensemble des participants.

Au cours de cette présentation, plusieurs questions et remarques sont formulées par la salle :

1. Interrogation sur l'opportunité de délimiter précisément un cheminement, l'impact de cheminements diffus pouvant paraître plus limité - la végétation se reconstituant rapidement -, que celui d'un passage répété aux mêmes endroits, qui supprime toute végétation.

La réponse du SMGSDGQ indique que les photographies comparées du massif dunaire depuis la mise en place des aménagements de canalisation montrent une recolonisation de la végétation sur les secteurs ayant été fermés au public, tandis que les chemins diffus, mêmes peu empruntés, restent visibles lorsqu'il n'est pas proposé d'aménagements dissuasifs. Les politiques souhaitées par les propriétaires sont la canalisation des cheminements, pour l'ensemble des usagers (surfeurs, pédestres, équestres,…)

2. Interrogation sur la largeur des cheminements destinés aux équestres : il est signalé le danger que représente les croisements, notamment avec des chevaux entiers et des jeunes chevaux, sur des chemins étroits et canalisés, notamment lors de la présence de bi-fils bas (70 cm ou inférieurs). Le risque d'accident est également fort pour les cavaleries des centres équestres, les animaux visualisant difficilement les aménagements sur ces faibles hauteurs. Il est proposé la solution d'un cheminement très large (6 à 8 m), favorisant des passages diffus à l'intérieur d'une zone délimitée sans caractère coercitif (piquets bois d'environ 1.20 m de haut balisant la zone, sans fils).

Le SMGSGQ indique qu'une réflexion est en cours sur le type de canalisation susceptible de présenter un maximum de sécurité pour les pratiquants équestres, toutes activités confondues. A cette fin, des questions seront posées par mail à l'ensemble des professionnels équestres invités à la présente réunion afin de recueillir leurs avis, au regard de leurs pratiques sur le site. En l'absence de normes, il est délicat de proposer un aménagement parfaitement adapté. Le risque lié à l'absence de fils est celui de la reprise des cheminements diffus comme observé sur Sainte-Barbe (cf PPT diapo 16 et 17). L'aménagement de zones de croisement aux endroits où la visibilité permet de voir arriver les chevaux est suggéré.

L'IFCE indique que les points problématiques ont été relevés lors du travail de terrain et que la cartographie sera soumise aux acteurs équestres lors de rencontres par secteurs, permettant de compléter ou corriger les données et de proposer des solutions.

3. Les autres usagers (chasseurs, pédestres, camping-cars,…) ne semblent pas soumis aux mêmes règles que les pratiquants équestres, notamment en matière de cheminements et de stationnements. Certains usagers équestres extérieurs au site viennent utiliser les plages et ne respectent pas les règles en vigueur, sans qu'ils soient pénalisés.

Il est proposé de compléter la liste des invités avec les structures connues comme utilisatrices, afin que tous soient sensibilisés et informés de manière équitable. Concernant d'éventuelles verbalisations, le SM indique que les moyens sont insuffisants et qu'il n'y a pas de gardes présents le week-end, moments les plus propices aux incivilités de toutes natures.

4. La question de l'articulation entre l'étude en cours sur les pratiques équestres et celle menée par le cabinet d'études TBM sur la voie verte Gâvres Plouhinec est posée. Il convient de prévoir les cohabitations avec les équestres et les solutions alternatives à proposer sur les portions inadaptées (fréquentations, revêtements, dispositifs de canalisation,…). Il est mentionné la difficulté pour les bureaux d'études, de disposer des données réelles du terrain.

Le SM se rapprochera du cabinet d'études afin d'échanger sur les propositions, en précisant que rien n'est figé à ce stade.

5. L'absence de connexions entre les itinéraires équestres proposés dans l'étude de 2009 est soulignée.

Le SM répond qu'une attention sera portée à des propositions en ce sens.

6. Les horaires imposés pour l'accès à la plage semblent faire l'unanimité sur les mois de juillet et août (avec une proposition de réduire la période en démarrant au 14 juillet et non au 1er) ainsi que sur les week-ends fériés de mai et de juin. A contrario, tous soulignent la très forte contrainte que représente la limitation des horaires en matinée, sur les mois de juin et septembre, alors que la fréquentation des plages est minime avant 13h et que la marée est souvent basse sur ces horaires de fin de matinée.

Le SM indique qu'il relaiera la demande aux élus en charge des arrêtés municipaux afin d'étudier les éventuelles améliorations proposables.

La parole est donnée au Président du CDE 56, Guy de Fombelle.

G de Fombelle remercie les organisateurs de la démarche de concertation large engagée et indique qu'il relaiera les informations en direction des clubs d'équitation affiliés à la Fédération Française d'Equitation du Morbihan. Il plébiscite la volonté du Syndicat Mixte de partir du terrain pour remonter les difficultés et les attentes des professionnels en direction des élus locaux, et insiste sur la nécessité de trouver des compromis qui satisfassent à la fois les impératifs de conservation des sites et des milieux et les enjeux économiques liés aux pratiques équestres. Il renouvelle son engagement aux côtés des partenaires de l'étude et indique que le civisme et la

responsabilité de chacun sont indispensables à la pérennisation des activités équestres sur le Grand Site.

La parole est donnée à la présidente du CDTE56, Sophie Bagniol et au représentant de la commission Chemins, Christian Amiel :

Le CDTE est régulièrement sollicité par des cavaliers extérieurs à la région souhaitant randonner en Morbihan. La demande est forte d'itinéraires intégrant le littoral, y compris en attelage. La demande la plus fréquente concerne des randonnées estivales…à la mer ! La réponse du CDTE est « l'été…et pas la mer ou la mer…mais pas l'été ! ». Il existe un potentiel de développement d'itinéraires de randonnées équestres pour la mi-saison, qui permettrait de proposer des boucles bien identifiées, balisées selon le code couleur orange officiel pour les itinéraires équestres (Le Morbihan à cheval). En pleine saison, la conservation d'itinéraires « bis », moins directement proches des zones de forte affluence, permettrait de répondre à la demande et de diminuer la pression sur les itinéraires les plus fréquentés. Concernant l'attelage, pour lequel la demande de circuits est de plus en plus forte, il s'agit de proposer des itinéraires empruntant les chemins en arrière de la côte, non situés sur le massif dunaire ou les plages mais offrant par endroit des points de vue sur le littoral (cf. itinéraire proposé en annexe).

Les questions de la salle reprennent :

7. La diffusion de la plaquette d'itinéraires équestres éditée en 2010 semble insuffisante, notamment pour les publics sollicitant les centres équestres et de tourisme équestre à des fins d'information. Il est demandé une diffusion par mail.

Le SM indique que la plaquette papier est en rupture de stock et ne sera pas rééditée, du fait des modifications en cours. Elle reste néanmoins en vigueur pour la saison 2016. Il est proposé un envoi par mail à toutes les structures équestres affiliées du Morbihan par le CDE 56.

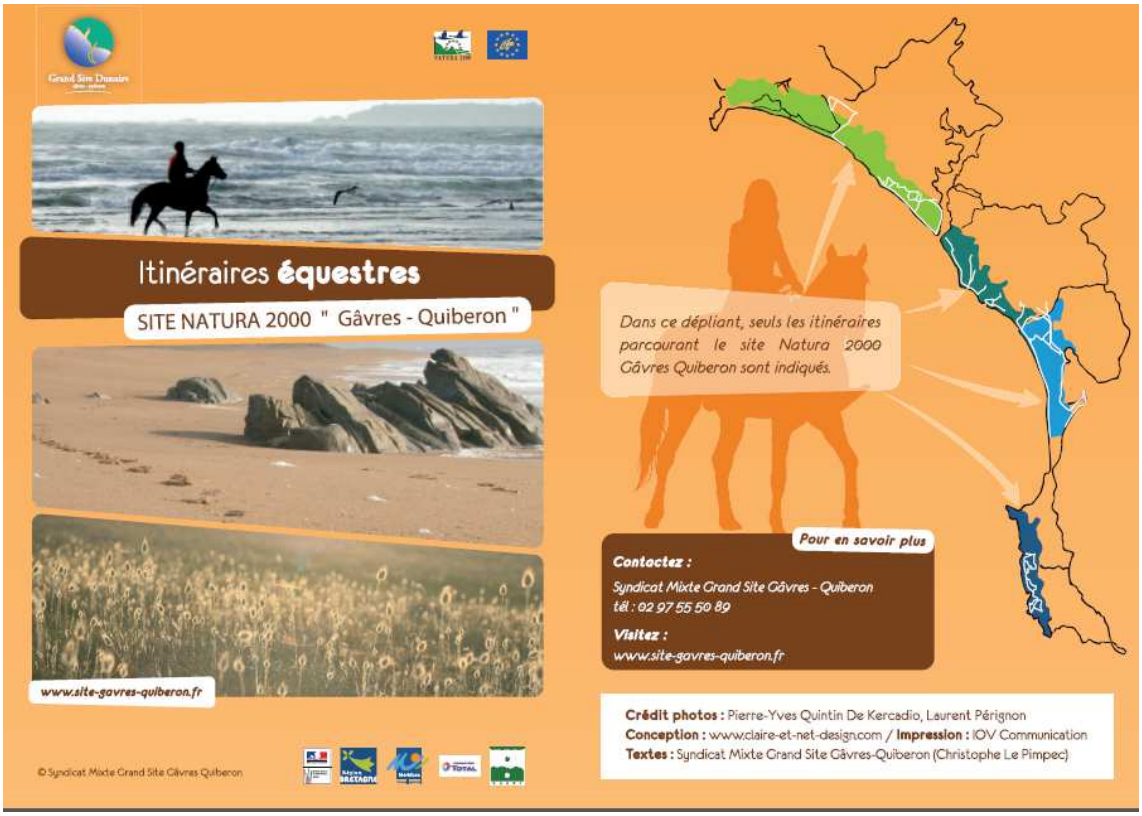
L'IFCE indique que la présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu, qui sera transmis à l'ensemble des invités, accompagné d'un questionnaire et de propositions de rendez-vous par secteurs géographiques pour les structures volontaires. Lors de ces rendez-vous, les cartographies précises des itinéraires et aménagements seront étudiées afin de noter difficultés et propositions afin de les soumettre aux propriétaires décideurs. Une nouvelle réunion sera programmée la dernière semaine de mai. La date et le lieu vous seront précisés ultérieurement. L'assemblée est invitée à relayer cette information, ainsi que l'ensemble des échanges à toute personne susceptible d'être concernée par le sujet afin de recueillir le maximum d'avis et de propositions.

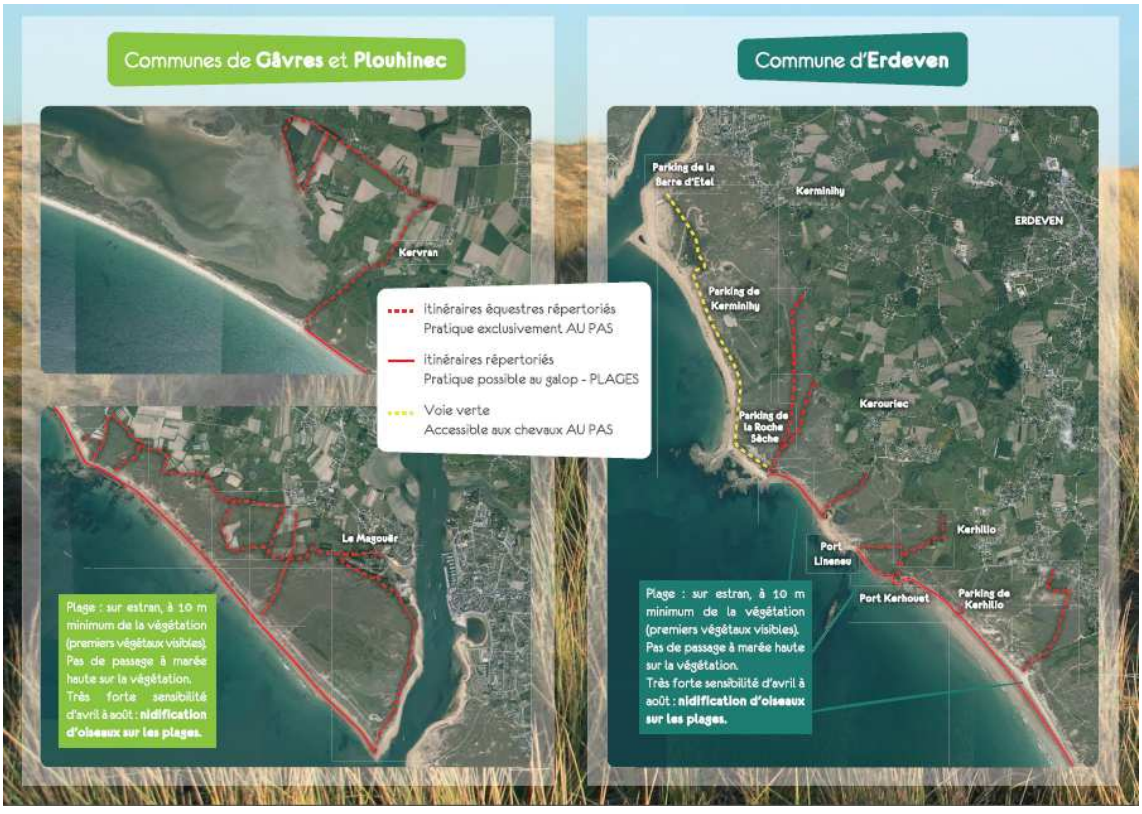
Rédigé le 4/04/2016 par Françoise Lumalé

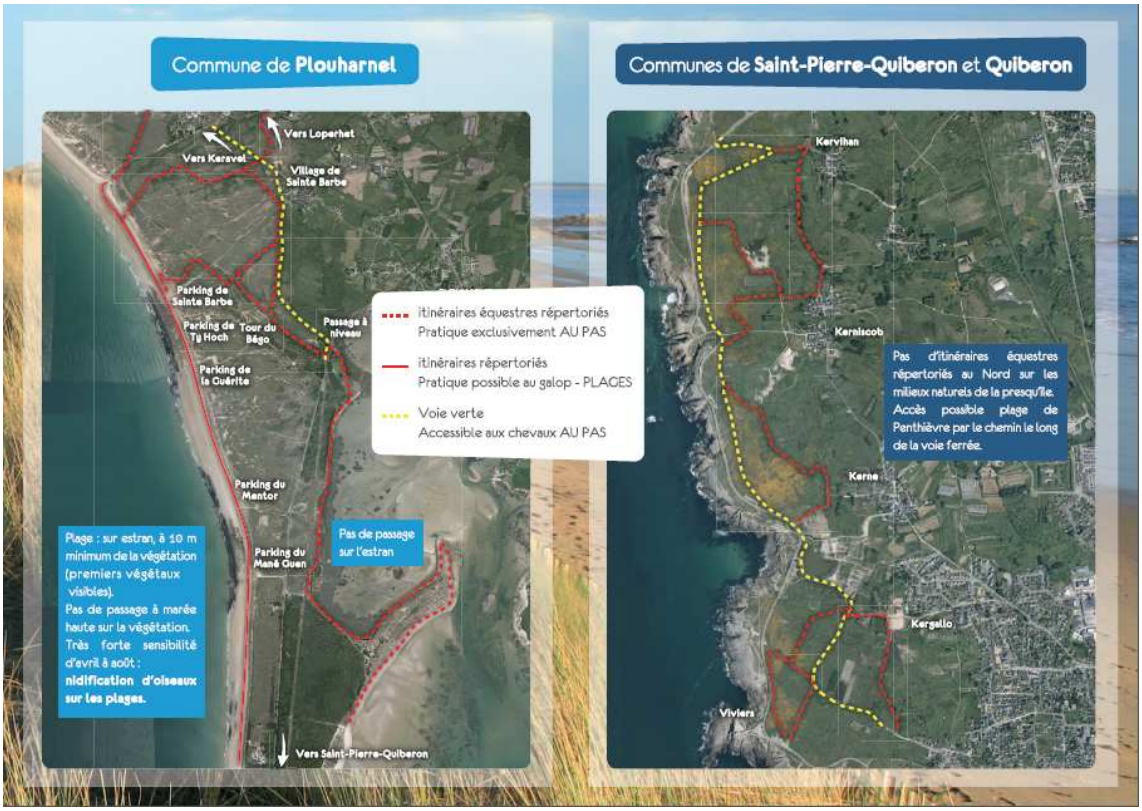
Annexe 14 :

Plaquette des itinéraires équestres Site Natura 2000 Gâvres - Quiberon 2009

Source : SMGSGQ







Charte des **bonnes pratiques équestres**

SITE NATURA 2000 " Gâvres - Quiberon "

Les cavaliers, au travers de leurs activités équestres (clubs, pensions, associations, centres équestres, particuliers…) s'engagent à :

Respecter les itinéraires identifiés

Objectif : adapter les pratiques équestres à la fragilité du milieu naturel
- Emprunter uniquement les chemins figurant sur les cartes ci-jointes afin de permettre la préservation et la restauration de la végétation sur les autres secteurs
- Veiller à ne pas élargir les chemins identifiés. Ne pas passer sur la dune fixée de part et d'autre des itinéraires plus "meubles". Adopter des passages en file indienne.
- Pour accéder aux itinéraires, stationner sur les parkings prévus à cet effet.

Respecter les allures autorisées

Objectif : adapter les allures des pratiques équestres à la fragilité du milieu naturel
Allures autorisées :
- Sur la plage, tout type d'allure (dans le respect des autres usagers) -> **du pas au galop**
- Sur tous les autres itinéraires (dunes, landes, voie verte) -> **au pas** exclusivement

Respecter les horaires et dates de pratique fixés dans les arrêtés municipaux

Objectif : adopter une pratique conforme à la réglementation en vigueur sur les milieux naturels
- Se reporter aux arrêtés municipaux des communes ci-contre.

Respecter les autres usagers sur les itinéraires retenus et vis-à-vis de leurs activités

Objectif : limiter tout conflit d'usage en favorisant une pratique respectueuse pour faire accepter la pratique du cheval en milieu naturel
- Les itinéraires définis y compris la plage pourront être interdits lors de périodes d'exercices de tirs militaires.

Respecter les prescriptions complémentaires sur les plages

Objectif : adapter les pratiques équestres à la fragilité de la faune et de la flore
- Parcourir les plages sur l'estran uniquement, afin d'être à 10 m au minimum des végétaux de laisses de mer
- Aucun passage sur la végétation lors des marées hautes
- D'avril à août, prêter la plus grande attention aux éventuels nids (à éviter par un passage à 10 m minimum des premières traces de végétation) présence du Gravelot à collier interrompu.

Adapter et évaluer la charte de bon usage

Objectif : évaluer annuellement la charte de bonnes pratiques et les itinéraires dits équestres en fonction de l'évolution du territoire, de la pratique et veiller à son respect
- Participer aux réunions annuelles d'évaluation et faire remonter d'éventuels constats terrain au Syndicat Mixte Grand Site Gâvres - Quiberon.

Extraits des **arrêtés municipaux** réglementant la pratique équestre

AM – 21/06/2010 — *Commune de Gâvres*

Article 9 : L'accès des chiens sur la plage est réglementé (AM du 08/03/2001). La présence de tout autre animal (chevaux, poneys, etc.) est strictement interdite.

AM – 06/04/2017 — *Commune de Plouhinec*

Article 1 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur les plages de la commune de Plouhinec durant les périodes fériées des 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte, ainsi que du 15 juin au 15 septembre de 10h00 à 20h00, à l'exception des chevaux de la Gendarmerie et de la Police Nationale ou Municipale chargées de la surveillance et de la sécurité.

Article 2 : **Sur les plages**, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé.

Article 3 : **Sur le massif dunaire**, la circulation des chevaux montés ou non est interdite en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas est obligatoire.

Article 4 : Les cavaliers réduiront l'allure lorsqu'ils rencontreront des piétons ou autres usagés du littoral.

AM – 01/07/2010 — *Commune d'Erdeven*

Article 19 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur l'ensemble des plages de la commune d'Erdeven durant les week-ends du 1er mai, 8 mai, ascension et pentecôte ainsi que du 1er juin au 30 septembre, de 10h30 à 20h, à l'exception des chevaux de la gendarmerie chargée de la surveillance et de la sécurité.

-> Sur les plages, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidification). Le galop y est autorisé ;

-> Sur le massif dunaire, la circulation des chevaux est interdite, en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

AM – 19/05/2010 — *Commune de Plouharnel*

Article 1 : La circulation des chevaux, montés ou non, est interdite sur les plages de la commune de Plouharnel durant les périodes fériées des 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte ainsi que du 1er juin au 30 septembre de 10h30 à 20h00, à l'exception des chevaux de la gendarmerie et de la police municipale chargées de la surveillance et de la sécurité.

Article 2 : **Sur les plages**, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé.

Article 3 : **Sur le massif dunaire**, la circulation des chevaux est interdite en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

La Voie Verte entre Penthièvre et le parking à hauteur du passage à niveau du Bego est interdite à la pratique équestre. Le tronçon du parking vers Kerville est autorisé au pas, dans le respect des autres usagers

Article 4 : **Côté baie**, le passage est interdit du 31 mars au 15 octobre dans le périmètre du camping municipal des Sables Blancs. Au nord du camping, la circulation n'est pas autorisée sur l'estran (zone de protection spéciale Natura 2000).

Communes de Saint Pierre Quiberon et Quiberon

Sur les plages de Saint Pierre Quiberon *AM – 31/05/2010*

Article 1 : Pour la plage de Penthièvre Ouest, l'interdiction est effective durant les week-ends du 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte et du 1er juin au 30 septembre inclus de chaque année, de 10h30 à 20 heures.

Pour les plages Est situées sur la baie, l'interdiction est permanente, en tout temps, du 1er avril au 30 septembre inclus de chaque année.

Pour les plages situées sur la côte sauvage à partir de celle du Fuzo, l'interdiction est permanente, afin de préserver les dunes.

Article 2 : Sur les plages, la circulation des chevaux n'est autorisée que sur l'estran, à une distance minimum de 10 mètres des premières traces de végétation, et en évitant la laisse de mer (nidifications). Le galop y est autorisé ;

Sur le massif dunaire, la circulation des chevaux est interdite, en dehors des itinéraires répertoriés, sur lesquels le pas doit être pratiqué.

Article 4 : Les chevaux utilisés par la gendarmerie dont l'usage est nécessaire pour assurer une surveillance et une sécurité des promeneurs et plagistes sont autorisés à circuler sur les plages, le cas échéant, de toute la commune y compris le secteur de la côte sauvage.

Sur les plages de Quiberon *AM – 09/07/2010*

Article 7 : La pratique de l'équitation est autorisée du 16 septembre au 14 mai, uniquement à marée basse, dans la zone de balancement des marées, sur la partie de la plage battue par les flots de marée montante. Elle est strictement interdite sur les autres parties de plages, les dunes et, sur sa totalité, sur la Grande Plage.

La pratique de l'équitation est autorisée du 15 mai au 15 septembre uniquement pour les centres équestres autorisés par la municipalité.

Annexe 15 :

Exemple de trame d'entretien destinée aux centres équestres et centres de tourisme équestre

Source : Françoise Lumalé

Etude filière équestre - Trame d'entretien centres équestres et centres de tourisme équestre

1. **Votre nom**
2. **Le nom de votre structure :**
3. **Votre fonction au sein de la structure :**

4. **Vos activités :**

- Enseignement de l'équitation sur chevaux
- Enseignement de l'équitation sur poneys
- Promenades en main sans encadrement
- Promenades encadrées
- Randonnées encadrées
- Location d'équidés sans accompagnateur
- Pension de chevaux
- Autre :

5. **Vous êtes installés dans votre structure depuis:**

6. **Vos activités sur le Grand Site fonctionnent :**

- Toute l'année, au sein de vos installations
- Pour la saison seulement : du / au / sur un site temporaire Précisez la localisation
- De manière ponctuelle avec transport des chevaux en vans ou camions : fois/an environ

7. **Vous proposez des activités de balade sur le Grand Site**

- A vos adhérents à l'année nombre :
- A des cavaliers de passage nombre :

8. **Vous proposez des balades sur le Grand Site**

- Pour tous niveaux
- Pour tous niveaux mais avec des groupes de niveaux constitués par sortie
- Pour débrouillés seulement (Galop 4-5)

- Pour confirmés seulement (Galop 6 et plus)

9. Vous proposez des balades <u>incluant les plages</u>

- Pour tous niveaux
- Pour tous niveaux mais avec des groupes de niveaux constitués par sortie
- Pour débrouillés seulement (Galop 4-5)
- Pour confirmés seulement (Galop 6 et plus)

10. Votre clientèle est plutôt constituée de cavaliers :

- Débutants (Galop 3 et moins)
- Débrouillés
- Confirmés

11. Vos sorties comprennent en général

- Moins de 5 cavaliers
- Entre 5 et 10 cavaliers
- Plus de 10 cavaliers

12. Vous les proposez :

- Toute l'année
- Plutôt hors saison (novembre à mars)
- Plutôt en saison (avril à octobre) et plus particulièrement :
    - juin à septembre
    - Uniquement sur juillet et août

13. Hors saison, vos sorties sont :

- Répétées plus de cinq fois par jour
- Répétées entre trois et cinq fois par jour
- Répétées deux fois par jour
- Quotidiennes, y compris les week-ends
- Seulement les week-ends
- Seulement en semaine

14. En saison, vos sorties sont :

- Répétées plus de cinq fois par jour
- Répétées entre trois et cinq fois par jour
- Répétées deux fois par jour
- Quotidiennes, y compris les week-ends
- Seulement les week-ends
- Seulement en semaine

15. Vos sorties proposent :

- Des parcours en main
- Des parcours au pas exclusivement
- Des parcours au pas sur les chemins avec trot et/ou galop sur la plage

- Des parcours aux 3 allures hors plage

16. Vous sorties peuvent durer :

- Une heure maxi
- Deux à trois heures
- Une demi-journée avec halte
- Une journée avec halte déjeuner
- Plusieurs jours avec hébergement

17. Lors de vos sorties, il vous arrive de croiser :

- D'autres groupes de cavaliers, issus d'autres structures équestres avec leur encadrant
    - Jamais
    - Rarement
    - Fréquemment

- Des cavaliers en petits groupes, autonomes, sans encadrement
    - Jamais
    - Rarement
    - Fréquemment

- Des cavaliers individuels
    - Jamais
    - Rarement
    - Fréquemment

18. Ces croisements ont-ils généralement lieu :

- Sur la plage
- Sur la dune
- Sur les chemins en campagne
- Sur la route

19. Ces croisements vous posent-ils problème :

- Non
- Oui

Expliquez :

20. Lors de vos sorties, il vous arrive de côtoyer d'autres usagers :

- Surfeurs
- Kite surfeurs
- Chars à voile
- Cyclistes
- Piétons
- Chasseurs
- Autres :

21. Ces cohabitations vous posent-elles problème :

o Non
o Oui Expliquez en quoi:

22. Sur les itinéraires équestres, certains aménagements (clôtures, barrières,…) vous posent-ils des difficultés ?

o Non
o Oui Précisez lesquels et expliquez pourquoi :

23. Quelle serait pour vous la largeur idéale en terme de sécurité, pour les cheminements équestres : mètres

24. Quelle serait pour vous le mode de canalisation idéal des cheminements équestres (hauteurs de poteaux, présence ou non de fils, autres solutions,…) :

25. Connaissez-vous la réglementation en vigueur sur les zones que vous fréquentez ?

o Non
o Oui

Précisez (arrêté municipal, conventions,…) :

Comment vous tenez-vous informé de l'évolution de cette réglementation ?

26. Les vitesses réglementées sur les itinéraires équestres vous paraissent-elles :

- o Adaptées
- o Inadaptées

Vos propositions :

27. Les horaires d'accès aux plages vous paraissent-ils :

- o Adaptés
- o Inadaptés

Précisez vos attentes par période :

Juillet Aout :
Juin Septembre :
Octobre à Mars :
Congés scolaires de Pâques :
Week-end fériés :
Autres périodes :

28. Connaissez-vous le Syndicat Mixte du Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon

- o Oui
- o Non

Savez-vous que des gardes du Grand Site sont présents sur le terrain ?

- o Oui
- o Non

29. **Connaissez-vous la plaquette « Itinéraires équestres » éditée par le Syndicat Mixte ?**
    - o Oui
    - o Non

30. **Que pensez-vous de ce mode d'information à l'attention des usagers équestres du site ?**

31. **Verriez-vous d'autres manières pour informer les usagers équestres ?**

32. **Comment assurez-vous la promotion de vos activités ?**
    - o Sur votre site internet
    - o Par des flyers disposés dans les offices de tourisme, mairies, commerces,…
    - o Par des journées de manifestations (portes ouvertes, salons, concours,…)
    - o Autres :

33. **Quels moyens de communication vous semblerait-il pertinent de proposer ?**
    - o Page internet « Grand Site à cheval » regroupant l'ensemble des prestataires professionnels
    - o Flyer de présentation des activités équestres et des itinéraires sur le Grand Site
    - o Plaquette de présentation des itinéraires sans mention des prestataires
    - o Affichage réglementaire uniquement
    - o Autre :

34. **Quels sont les atouts que vous mettez en avant pour inciter votre clientèle à venir faire du cheval sur le Grand Site ?**
    - o Les galops sur la plage
    - o La diversité des allures et des paysages
    - o La présence de milieux naturels protégés
    - o Autre :

Remarques éventuelles :

Vous remerciant de votre participation et du temps accordé.

Merci de retourner ce questionnaire par mail à francoise.lumale@ifce.fr ou par voie postale à Françoise Lumalé Haras national d'Hennebont BP 127 56704 HENNEBONT CEDEX

Françoise Lumalé

Annexe 16 : cf. fichier Excel

Extrait de la table attributaire renseignée dans le cadre de l'étude

Source : Grégory Derrien

Annexe 17 : cf. fichier PDF

Extrait de la cartographie proposée à la validation des élus

Source : Grégory Derrien

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BRUNEL S. et COLOMB DE DAUNANT F., *Le mythe de Crin Blanc ou l'invention de la Camargue*, Arles, Actes Sud, 2016, 144 p.

COLL., *Les Petits trous pas chers, Guides des familles aux bains de mer, plages de la Manche et de l'Océan*, Paris, Ed. La Fare, 1903, 383 p.

COLL., *La Presqu'île de Quiberon, Auray, Carnac, Vannes, Guide pratique du touriste*, sans date, 3ème édition, 90 p.

COLL., *Tourisme et cheval,* Atout France publication, 2011, 178 p.

COLL., Guide technique vélo départemental, Conseil départemental du Morbihan, 2014, 231 p.

COSQUER A., LE CORRE N., MICHEL GUILLOU E., DAVIAU N., DEROGIS P. GICQUEL C., TACHOIRES S., « Sensibilisation des pratiquants de sports et loisirs de nature au dérangement de la faune sauvage, les apports de la psychologie environnementale », Laboratoire LETG-Brest-Géomer, Brest, 2015, p.13

DIGEARD J.P., Une histoire du cheval, art, technique, société, Actes sud, Arles, 2014, 230 p.

LEE H., Historique des courses de chevaux de l'antiquité à ce jour, Librairie Charpentier et Fasquelle, Paris, 2014, 869 p.

VIAL C., *Une analyse économique des loisirs de nature et de leur implication territoriale*, publication Montpellier Supagro, 2009, 393 p.

ARTICLES ET ETUDES

BENHINI C, FLAMANT N., SUEUR F., TRIPLET P., « Effets des dérangements sur les oiseaux d'eau en période estivale dans la Réserve Naturelle de la Baie de Somme », Aves, 42 (1-2) 2005 p. 23 – 32

CLAIRAY P. et VINCENT J., « Le développement balnéaire breton, une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2008, tome 115, n°4, p. 201-233

COLL., « Note sur la thématique des véloroutes et voies vertes Cohabitation vélos/chevaux », *Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin*, 2014, non paginé

COLL., « La filière équine française à l'horizon 2030 », *Rapport du groupe de travail Prospective équine* IFCE INRA, 2012, 102 p.

COLL., « Etat des lieux Mer et Littoral », *Rapport final du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*, 2014, 342 p.

CORNELOUP J., « Conservatoire du littoral et sports de nature : pour des règles du jeu partagées ? », *Actes de colloque Ateliers du Conservatoire du Littoral*, Gruissan, 2009, p.14

DARMAILLAC S., 1990, « Images et aménagements touristiques du littoral de la baie de Cadix et de son arrière-pays viticole »*, Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 26-3, p. 175-195

DORIOZ JM., GIVORD L., « La survie des microorganismes d'origine fécale dans les effluents et les sols, éléments de cadrage bibliographique », *Etude réalisée dans le cadre du projet CasDAR Territ'Eau*, INRA Thonon UMR CARRTEL, 2010, p.11-20

FLEURANCE G. et al., « Impact du pâturage équin sur la diversité floristique et faunistique des milieux pâturés », *Fourrages,* 2011, p 189-199

HEYDEMANN P., « Les éleveurs de chevaux de course et de chevaux de selle : activités économiques », *Observatoire économique et social du cheval,* IFCE, 2016, p. 6

KALAORA B., « Quand l'environnement devient affaire d'État », *Anthropologie du politique,* Paris, 1997, p. 179

LE CORRE N., « Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux », *Rapport de l'Université de Bretagne occidentale*, Brest, 2009, 540 p.

LE GUYADER F., « Colonisation bactérienne et implantation de E.coli dans le sédiment d'origine littorale », *Thèse de doctorat en Sciences biologiques et Santé*, Université de Rennes 1, 1989, p. 50-52

MOUNET JP., « Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche », Rapport du *Laboratoire SENS Université Joseph Fourier*, Grenoble, 2004, p.18

PAPINOT C., 2003, « Requalification du littoral et conflits d'usage, l'estran-environnement et l'estran-territoire », *Sociétés Contemporaines*, 2003/4 n° 52, p. 105-121

PECOUT C., BIROT L., « La culture sportive mondaine à la Belle Époque : facteur du développement des stations balnéaires du Calvados », *Annales de Normandie*, 2008, 58e année, n°1-2. p. 135-146

VIAL C., « Le loisir, un poids lourd dans le monde du cheval », Equ'Idée, 2005, n°54, p. 20-22

SITES INTERNET

CAUE 17, « Royan 2000, un siècle et deux fois construite », *Actes de colloque*, www.caue17.com/wp-content/uploads/2014/04/royan-2000_100.pdf, 2000, p.16

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, « Guide technique des voies de circulation douce », publication *Pôle Développement durable des territoires et Mobilité de l'Oise*, www.oise.fr , 2011, p.51

FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION, service FFE Club SIF, *Données Statistiques*, https://www.telemat.org/FFE/sif/?cs=4.b78cd0e4c8d50b40801929073f39cc8bdfde, 2015

HARAS NATIONAUX, Annuaire ECUS, http://www.ifce.fr/haras-nationaux/ connaissances/ statistiques-et-donnees, 2015

LE MOEL B., MOLINER P., RAMADIER T., « Représentation sociale du milieu marin et iconographie du territoire chez des élus de communes littorales françaises », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, http://vertigo.revues.org/16014, 2015, Volume 15 Numéro 1

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL, Evolution de la surface agricole utilisée des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays de 1970 à 2010, *publication Observatoire National de la Mer et du Littoral*, www.onml.fr, 2013, 5 p.

VINCENT J., « Vers la professionnalisation des stations balnéaires, Bretagne, Vendée », www.espaces-temps.net, 2011, p.1-18